



Vers une gouvernance communautaire des forêts: visions mapuches pour un projet de parc national au Chili

Mémoire

Catherine Éva Ruest Bélanger

Maîtrise en sciences forestières - avec mémoire
Maître ès sciences (M. Sc.)

Québec, Canada

© Catherine Éva Ruest Bélanger, 2018

Résumé

La présente étude s'intéresse à la question « comment peut-on favoriser l'instauration durable de projets de gouvernance communautaire des forêts dans des aires protégées dans un contexte autochtone en Amérique latine ? ». Pour ce faire, une étude de cas a été réalisée au Chili en collaboration avec des communautés autochtones mapuches qui souhaitent intégrer activement le système de gouvernance d'une aire protégée située sur leur territoire ancestral. La recherche documentaire identifie les critères de réussite à la gouvernance des forêts par les communautés de manière à soutenir l'identification d'enjeux au projet de parc national. Des entrevues et groupes de discussion font ressortir que les enjeux prédominants dans cette étude de cas sont notamment le manque de cohésion interne, le manque de mobilisation et le manque de volonté de l'État. Une dynamique de choc culturel est aussi identifiée comme facteur aggravant des enjeux identifiés. Pour favoriser l'implantation durable du projet de parc national, plusieurs solutions, élaborées à l'aide d'une approche participative et en s'appuyant sur d'autres expériences de gouvernance partagée, sont proposées. Ces propositions sont présentées selon une logique de partage progressif de la gouvernance. Sont proposées notamment la participation mapuche au tourisme, la définition d'un plan d'action clair du côté mapuche, la délégation de certains aspects de la gestion du parc aux Mapuches et l'instauration d'un comité de cogestion informel visant à définir un comité paritaire qui pourrait gérer le parc dans le futur.

Mots-clés : gouvernance des forêts, autogouvernance autochtone, aire protégée, approche collaborative, approche participative

Table des matières

Résumé.....	ii
Table des matières.....	iii
Liste des figures.....	vi
Liste des tableaux.....	vi
Lexique.....	vii
Remerciements.....	viii
Introduction.....	1
Chapitre 1. Fondements théoriques.....	7
1.1. Facteurs de réussite en gouvernance des forêts par les communautés autochtones.....	7
1.1.1. Gouvernance communautaire des forêts.....	7
1.1.2. Autogouvernance autochtone.....	8
1.1.3. Similitudes entre la théorie de la gouvernance communautaire des forêts et la théorie de l'autogouvernance autochtone.....	8
1.1.4. Cadre d'analyse pour la gouvernance des forêts par les communautés autochtones.....	10
1.2. La décentralisation de la gouvernance des aires protégées.....	16
1.2.1. L'apparition des aires protégées.....	16
1.2.2. Les limites de l'ancien paradigme de conservation.....	17
1.2.3. Naissance d'un nouveau paradigme de conservation.....	20
Chapitre 2. Exemples de gouvernance partagée d'aires protégées.....	25
2.1. Le peuple Lickan Antay et la Réserve nationale de Los Flamencos.....	25
2.2. Les Nations Nuuchahnulth et la Réserve de parc national Pacific Rim.....	27
2.3. Les Inuits et le Parc national des Monts Torngat.....	29
2.4. Conclusion.....	31
Chapitre 3. Le Parc national Villarrica comme étude de cas.....	32
3.1. Description écologique.....	32
3.2. Communautés locales.....	34
3.3. Occupation ancestrale.....	36
3.3.1. Activités de subsistance.....	37
3.3.2. Rôle écologique et spirituel.....	38
3.4. Création du Parc national Villarrica.....	39
3.5. Tourisme et développement touristique.....	41
3.6. Occupation contemporaine mapuche.....	42
3.7. Contexte légal.....	44
3.7.1. Instruments légaux internationaux.....	44
3.7.2. Instruments légaux locaux.....	47

3.7.3. Droits mapuches sur le territoire du parc.....	47
3.8. Question et objectifs de recherche	48
Chapitre 4. Méthodes de recherche.....	50
4.1. Étude de cas.....	50
4.2. Approche participative.....	51
4.3. Approche collaborative.....	52
4.4. Étendue de la recherche	53
4.5. Rigueur de la recherche.....	56
4.5.1. Recherche documentaire	57
4.5.2. Observation participante	58
4.5.3. Visites terrain	59
4.5.4. Entrevues informelles et présentations.....	59
4.5.5. Journal de bord.....	60
4.6. Collecte des données.....	60
4.6.1. Entrevues semi-dirigées.....	60
4.6.2. Groupes de discussion.....	66
4.7. Analyse des données.....	69
Chapitre 5. Enjeux en lien avec la gouvernance des forêts par les communautés autochtones.....	70
5.1. Arrangements institutionnels	70
5.1.1. Système de gouvernance ancestral mapuche.....	70
5.1.2. Système de gouvernance actuel	73
5.2. Environnement externe : Relation avec l'État.....	76
5.2.1. Rôle indirect de l'État dans le projet Mapuche-Parc	76
5.2.2. Rôle direct de l'État dans le projet Mapuche-Parc.....	79
5.3. Utilisateurs	80
5.3.1. Leadership	80
5.3.2. Limites du groupe	82
5.3.3. Cohésion interne.....	84
5.3.4. Lien avec le territoire.....	88
5.4. Territoire	89
5.4.1. Perceptions.....	90
5.4.2. Droits territoriaux.....	92
5.5. Bilan des enjeux identifiés en lien avec le système socio-écologique.....	94
5.6. Dynamique de choc culturel	95
5.7. Conclusion	98

Chapitre 6. Pistes de solutions proposées pour la mise en place du projet Mapuche-Parc 99	
6.1. Transformation de la zone de choc culturel.....	99
6.2. Partage progressif de la gouvernance.....	101
6.2.1. Gouvernance étatique ouverte aux Autochtones.....	101
6.2.2. Gouvernance étatique influencée par les Autochtones.....	104
6.2.3. Gouvernance équitablement partagée	107
6.2.4. Gouvernance autochtone	111
Conclusion	112
Bibliographie	116
ANNEXE 1: Guide pour les entrevues semi-dirigées.....	125

Liste des figures

Figure 1 Carte des différents types de couverts dans le PNV (CONAF, 2013)	33
Figure 2 Localités entourant le PNV	36
Figure 3 Localisation de Pucura par rapport au PNV	54
Figure 4 Distribution des communautés participantes	55
Figure 5 Dynamique de choc culturel	97
Figure 6 Interactions entre les composantes du SSE et la dynamique du choc culturel.	97
Figure 7 Solutions proposées pour concrétiser la création d'une zone tampon dans le projet Mapuche-Parc.....	101

Liste des tableaux

Tableau 1 Similitudes entre les facteurs de succès en gouvernance communautaire des forêts et l'autogouvernance autochtone.....	9
Tableau 2 Échelle de participation autochtone à la gouvernance d'une aire protégée...	24
Tableau 3 Critères de rigueur.....	57
Tableau 4 Composition des groupes d'interviewés.....	64
Tableau 5 Enjeux identifiés pour le projet Mapuche-Parc mis en relation avec les critères de succès.....	95
Tableau 6 Transformation de la zone de choc culturel	100

Lexique

Abbréviations

AA : Autogouvernance autochtone
AP : Aire protégée
C-169 : Convention 169 de l'Organisation internationale du travail
CDB : Convention sur la diversité biologique
CONADI : Corporación nacional de desarrollo indígena de Chile
CONAF : Corporación nacional forestal de Chile
DNUDPA : Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones
INFOR : Instituto forestal de Chile
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature
GCF : Gouvernance communautaire des forêts
GFCA : Gouvernance des forêts par les communautés autochtones
PNV : Parc national Villarrica
SSE : Système socio-écologique

Espagnol

Título de merced : Titre de propriété communautaire émis par l'État chilien

Mapunzungun

Lonko: Autorité traditionnelle qui peut être spirituelle et/ou politique et qui a été réactivée lors d'un mouvement d'autonomisation mapuche dans les années 80
Lof: Regroupement de familles qui partagent le territoire.
Gnen: Esprits qui habitent chaque entité naturelle
Kimche : Savant
Lawentuchefe : Spécialiste des plantes médicinales
Mapunzungun : Langue des Mapuches
Newen: La force de la terre
Nguillatufe: Maîtres de la grande cérémonie du Nguillatun
Ñenpin: Une personne qui se promenait de maison en maison pour enseigner les principes mapuches aux enfants
Sayel (pl. : Sayeles): Construction de bois servant de refuge lors des périples dans le territoire du volcan
Werken : Messenger

Remerciements

En entreprenant ce projet je cherchais à mettre un peu d'humanité dans la foresterie que je connaissais. Il en résulte que l'humain est non seulement au cœur de cette recherche, mais aussi tout autour. Il serait donc difficile de remercier chacune des personnes qui m'a aidée à porter ce projet jusqu'à la ligne d'arrivée. Alors je tiens à remercier, de manière très générale, toutes ces personnes qui ont croisé mon chemin pendant les deux dernières années. Que ce soit par l'étincelle qui est apparue au fond de vos yeux quand je vous contais mon projet, ou parce que vous y avez participé activement, vous avez fait une différence. Ensuite, j'aimerais dire merci plus particulièrement :

À Nancy, Jean-Michel et René, pour leur confiance, leur patience et surtout, leur irremplaçable soutien à travers mes péripéties chiliennes.

Aux communautés de Pucura, Traitraico et Challupen pour leur temps, idées, matés, confiance et belles histoires. Ce projet vous appartient avant tout.

À Cristobal pour être embarqué à 100% dans l'aventure et à sa famille pour m'avoir ouvert leurs portes.

Aux membres du *Ñido! Che Trawun*, pour s'être ouverts à cette expérience. En espérant qu'elle ne soit qu'une brique à vos grands projets.

À ces amitiés créées dans les détours de mon projet, pour avoir rajouté quelques éclats de rire à la tâche. Merci à Isabel et sa famille, à Catalina, à Nicolás, à la gang de gradués à Québec et à celle de BESS au Panama. Plus particulièrement à Andréanne, ma grande sœur BESS.

À ma famille et mes amis. Je ne pourrais pas partir si loin sans votre soutien inconditionnel. Je ne pourrais pas revenir non plus. Surtout sans passeport. À cet effet, un immense merci à Jacinthe, dont le soutien surpasse largement son rôle de maman.

Et finalement à vous, chers lecteurs, pour votre attention et votre curiosité qui vous porteront, je l'espère, à travers les quelques 120 prochaines pages.

Introduction

Puits de carbone, protectrices des sols, gardiennes de biodiversité, purificatrices de l'eau et de l'air, les forêts de partout dans le monde tiennent d'innombrables rôles et, devant leur disparition soutenue, les stratégies et politiques pour les sauvegarder se multiplient et évoluent depuis maintenant plusieurs décennies. C'est ainsi que plus d'une centaine de milliers d'aires protégées ont vu le jour à travers le monde, destinées à garder de vastes territoires forestiers à l'abri des hommes et, par conséquent, de la déforestation. Or, certaines de ces aires protégées ont créé des conflits majeurs en retirant à la forêt l'un de ses rôles fondamentaux, celui de ressource essentielle pour l'homme (Ostrom et Nagendra, 2006; Kothari, 2008b).

La forêt est aussi source d'emplois, d'abri et de sécurité pour plus d'un milliard de gens dans le monde (Chhatre et Agrawal, 2008; FAO et AgriCord, 2016). Souvent, ces gens sont situés en région rurale, où l'isolement et les faibles revenus restreignent les alternatives (de Jong *et al.*, 2010; Pelletier *et al.*, 2016). Empêcher ces gens d'utiliser la forêt au nom de la conservation exacerbe donc les conditions de pauvreté déjà présentes dans ces communautés rurales (Kothari, 2008b), ce qui paraît plus critique encore sachant que les populations les plus pauvres seront les plus durement touchées par les changements climatiques (FAO et AgriCord, 2016). Au Canada, Binnema et Niemi (2006) amènent que l'expulsion des communautés autochtones et l'interdiction de poursuivre leurs activités de subsistance sur les territoires d'aires protégées a servi l'assimilation des Autochtones bien avant la conservation de territoires sauvages inhabités. Il faut aussi souligner que le retrait de communautés humaines d'aires protégées ne garantit même pas leur protection effective. En effet, une telle action affaiblit le soutien local, provoquant même dans certains cas des actes de sabotage envers l'aire protégée, tel qu'il fut le cas en Ouganda, où 5% des forêts d'une nouvelle aire protégée ont été volontairement brûlés par les communautés qui en avaient été expulsées (Andrade et Rhodes, 2012).

Séparer les gens et les forêts n'est donc pas la solution. Mais qu'advierait-il si l'État confiait la gestion de la forêt aux gens qui en sont directement dépendants, en les outillant

adéquatement pour que ce soit fait durablement¹, tout en continuant de répondre à leurs besoins ? Si cette idée va à l'encontre de l'approche classique de gouvernance centralisée au niveau du gouvernement, elle n'est pas sans fondements. Après tout, les populations locales directement dépendantes de la forêt ont une motivation et des connaissances incomparables pour assurer la pérennité de cette ressource (FAO, 2016; RRI, 2016).

Concrètement, la gouvernance communautaire des forêts (GCF) réfère à la participation des populations locales, à un degré plus ou moins élevé, dans la gestion des forêts environnantes (Alcorn, 2014). Les avantages de la gouvernance des forêts par les communautés sont multiples et ont été illustrés à maintes reprises dans la littérature (UNDP, 2012; FAO et AgriCord, 2016). D'un point de vue économique, il peut être beaucoup moins coûteux de privilégier une gestion locale plutôt qu'étatique, une constatation qui se reflète dans le processus de décentralisation amorcé dans plusieurs pays en développement de la région tropicale (Tole, 2010). D'un point de vue écologique, la gestion locale des forêts peut permettre de freiner la déforestation. Au Brésil notamment, l'implication des communautés permet de lutter activement contre la progression de la frontière

Encadré 1 : Quelle est la différence entre gestion et gouvernance ?

« La **gestion** traite de :

- Ce qui est fait pour réaliser les objectifs donnés ;
- Les moyens et les actions pour atteindre ces objectifs.

La **gouvernance** traite de :

- Qui décide de ce que sont les objectifs, de ce qu'il faut faire pour les atteindre et avec quels moyens et quelles actions ;
- Comment ces décisions sont prises ;
- Qui détient le pouvoir, l'autorité et la responsabilité ;
- Qui est (ou devrait être) tenu pour responsable. »

Borrini-Feyerabend, 2014

¹ Tout au long du présent document, nous utilisons le terme « durable » en référant au concept de développement durable tel qu'il a été défini dans la Loi sur le développement durable du Québec : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. » (article 2 de la Loi sur le développement durable du Québec (Gouvernement du Québec, 2014)).

agricole (Nepstad *et al.*, 2006). La gouvernance communautaire peut également contribuer au maintien de la biodiversité. Au Niger par exemple, un village prévient la disparition d'espèces indigènes en récoltant puis en vendant les jacinthes d'eau, une espèce envahissante (UNDP, 2012). D'un point de vue social, la conservation de la forêt présente des avantages évidents pour les communautés qui en dépendent, où une bonne gestion des forêts est synonyme de source durable de bois de chauffe, de viande de chasse, d'arbres fruitiers et de plantes médicinales et nourricières (FAO et AgriCord, 2016). La participation des communautés à la gestion des forêts peut également entraîner le développement de diverses capacités dans la communauté, non seulement par rapport à la gestion de la forêt, mais aussi par rapport à l'administration et à la gouvernance de la communauté (Gélinas *et al.*, 2012; FAO et AgriCord, 2016). Ainsi, nous constatons que la liste des bénéficiaires est longue et de plus en plus d'organismes s'en aperçoivent ; la GCF est à la fois retenue comme outil efficace et économique pour atténuer les changements climatiques et lutter contre la pauvreté. Travailler à multiplier et renforcer les projets de cette nature est devenu un objectif important pour plusieurs organismes, gouvernements et entreprises (RRI, 2016).

Cependant, plusieurs chercheurs constatent, après quelques décennies d'expérience, que plusieurs projets prometteurs dans le domaine ont eu des résultats décevants et parfois même négatifs. La gouvernance locale des forêts, mal instaurée, peut avoir des conséquences importantes (Macura *et al.*, 2015; Gilmour, 2016; Pelletier *et al.*, 2016). L'une de ces conséquences notables est de creuser les inégalités entre les groupes sociaux. Par exemple, dans un projet se déroulant au Népal, la division égale des bénéfices entre les membres de la communauté est venue brimer ceux qui étaient déjà les plus pauvres. En effet, ceux-ci étant davantage dépendants de la ressource, ils se retrouvaient avec moins que ce qu'ils tiraient de la forêt avant l'arrivée du projet de gouvernance communautaire (Pelletier *et al.*, 2016). Dans le même ordre d'idées, un projet de gouvernance communautaire des forêts peut, volontairement ou non, mettre à l'écart des groupes défavorisés et/ou marginalisés. Ce fut le cas notamment dans un projet en Inde, où les instigateurs de ce projet ont mis à l'écart les forgerons qui, nécessitant une grande quantité de bois de chauffe, étaient identifiés comme responsables de la déforestation. Les forgerons n'avaient donc aucune chance de faire partie de la solution (Colfer, 2011). Il y a aussi un risque que quelques « élites » dans la

communauté prennent en charge le projet et n'en fassent bénéficier qu'une minorité (Gilmour, 2016; Pelletier *et al.*, 2016).

Dans un autre ordre d'idées, si le temps investi dans un projet de GFC mine la poursuite d'activités de subsistance, les communautés peuvent se voir obligées d'adopter des pratiques non durables pour combler leurs besoins, telles qu'agrandir les terres agricoles par la déforestation, comme démontré par un cas au Brésil (Morsello, 2006).

Un autre danger réside dans l'appui d'organismes externes : lorsque ceux-ci sont les principaux instigateurs d'un projet de GCF, il y a de fortes chances que le projet tombe rapidement à l'eau une fois leur mandat terminé, faute de ressources, de capacités et/ou de motivation dans les communautés pour soutenir le projet. De fait, de Jong *et al.* (2010) et Alcorn (2014) constatent que les projets émergeant des communautés elles-mêmes ont beaucoup plus de succès que ceux amenés par des organismes externes (de Jong *et al.*, 2010; Alcorn, 2014), ce qui remet en doute les importants efforts fournis par des organismes externes dans ce domaine.

Globalement, nous constatons non seulement que le potentiel de la GCF est là, mais aussi que sa reconnaissance au niveau international devrait permettre la réalisation de son plein potentiel. Néanmoins, les risques liés à l'implémentation de projets de GCFminent considérablement leur épanouissement. C'est dans ce contexte que s'inscrit la question de recherche du présent travail: **comment peut-on favoriser l'instauration durable de projets de gouvernance communautaire des forêts dans des aires protégées dans un contexte autochtone en Amérique Latine ?**

Pourquoi se concentrer sur ce contexte ? Premièrement, nous choisissons le contexte des aires protégées parce qu'il présente un potentiel important quant à la gouvernance communautaire. La création d'aires protégées a mené à la délocalisation et la dépossession de dizaines de milliers de gens dans le monde. La communauté internationale appelle maintenant à la reconnaissance des droits territoriaux qui ont été bafoués dans le processus de création des aires protégées (Stevens, 2014). Décentraliser la gouvernance des aires protégées vers une gouvernance communautaire est une solution prometteuse à cet effet.

Deuxièmement, l'importance de la foresterie communautaire en Amérique latine est particulièrement grande. Cette région produisant près de la moitié des émissions

mondiales de CO₂ reliées à la déforestation, le potentiel de la gouvernance communautaire des forêts n'y est pas à négliger (Alcorn, 2014). Surtout que cette région est reconnue comme celle où les communautés détiennent le plus de droits sur les forêts (Alcorn, 2014; RRI, 2016). Toutefois, avec des politiques pro-industries qui tendent à redistribuer ce même territoire à de grandes compagnies, il est impératif que les communautés y affirment leur présence par un système de gouvernance solide (RRI, 2016).

Troisièmement, nous proposons d'examiner la gouvernance des forêts plus spécifiquement par des communautés autochtones², parce que celles-ci ont des droits ancestraux qui leur confèrent la propriété d'une grande proportion de territoire et qu'elles sont en lice pour en détenir encore davantage (RRI, 2016). De plus, les communautés autochtones représentent une grande proportion des cas de gouvernance communautaire des forêts à succès cités en exemple (UNDP, 2012). En fait, la gouvernance communautaire des forêts revêt une signification particulière pour de nombreuses communautés autochtones, dont la culture est souvent étroitement liée à la fois à la forêt (Rodon, 2003; Parrotta et Trosper, 2012) et au développement communautaire (Anderson, 1997; Beaudoin *et al.*, 2015, 2016). Le sujet de la gouvernance des forêts par des communautés autochtones représente une véritable opportunité d'améliorer nos connaissances dans le domaine de la gouvernance communautaire.

Pour explorer la question de recherche, une étude de cas située dans les paramètres énumérés précédemment sera choisie et deux objectifs seront poursuivis :

² Dans le présent document, le terme « autochtone » est utilisé en cohérence avec la description du terme faite par l'ONU. En fait, compte tenu de la diversité des peuples autochtones dans le monde, l'ONU n'endosse pas de définition officielle du terme, mais indique plutôt une série d'éléments qui permettent de reconnaître un peuple autochtone : « auto-identification au niveau personnel en tant que peuples autochtones et acceptation par la communauté; continuité historique avec les sociétés précoloniales et/ou celles qui ont précédé les colonies de peuplement; lien solide avec les territoires et les ressources naturelles environnantes; systèmes sociaux, économiques et politiques distincts; langue, culture et croyance distincts; constitution de groupes non dominants de la société; volonté de maintenir et de perpétuer les environnements et les systèmes ancestraux propres à ces peuples et à ces communautés. »(ONU, non daté)

- 1) Identifier les enjeux liés à la gouvernance communautaire des forêts à partir d'une étude de cas ;
- 2) Utiliser une approche participative pour faire émerger des solutions qui répondent à ces enjeux et favorisent l'instauration durable d'un projet de gouvernance communautaire des forêts.

Chapitre 1. Fondements théoriques

Les fondements théoriques permettant d'appuyer la question de recherche s'articulent en deux parties. Dans un premier temps, la littérature en lien avec les facteurs de succès de la gouvernance communautaire des forêts est explorée de manière multidisciplinaire, permettant d'appuyer l'objectif 1. Dans un deuxième temps, un type particulier de GCF est abordé, soit celui d'aires protégées, en insistant plus particulièrement sur le processus de décentralisation menant à ce type de gouvernance, lequel sera utilisé pour répondre à l'objectif 2.

1.1. Facteurs de réussite en gouvernance des forêts par les communautés autochtones

À la recherche de critères pour favoriser l'instauration durable de projets de GCF en contexte autochtone, plusieurs courants de la littérature offrent des réponses intéressantes. Deux de ces courants sont ici présentés : la théorie sur la GCF basée sur la gouvernance des biens communs et la théorie sur l'autogouvernance autochtone. Partageant plusieurs similitudes, ces deux courants sont mis en commun pour créer un cadre d'analyse pour la gouvernance des forêts par les communautés autochtones. Les différents facteurs de réussite qui composent ce cadre sont ensuite détaillés en utilisant les deux courants susmentionnés, ainsi qu'un troisième courant pertinent, soit celui de l'action collective.

1.1.1. Gouvernance communautaire des forêts

Dès 1990, Ostrom, pionnière dans la recherche sur la gouvernance des biens communs, avait identifié plusieurs facteurs comme étant déterminants pour le succès d'un projet de gouvernance des biens communs et, plus particulièrement, de la gouvernance communautaire des forêts. De multiples recherches sont venues renforcer ses propos dans les décennies subséquentes, dont notamment celles d'Agrawal (2007) et Pagdee *et al.* (2006), qui ont respectivement analysé des centaines et une soixantaine de cas de GCF. Le tableau 1 présente un regroupement des **facteurs de succès** les plus proéminents identifiés par ces chercheurs. Il importe de préciser qu'il n'y a pas de facteurs ou de combinaison de ces facteurs qui puissent assurer à eux seuls le succès d'un projet de GCF (Pagdee *et al.*, 2006). Cependant, évaluer les différents facteurs permet d'identifier

les forces et faiblesses d'un tel projet. Dans le tableau 1, les facteurs sont classés selon les quatre éléments du système socio-écologique (SSE) d'un projet de GCF³.

1.1.2. Autogouvernance autochtone

Le courant de littérature de l'autogouvernance autochtone (AA) est lié à un mouvement qui prend de plus en plus d'ampleur, soit celui de nations autochtones qui réussissent à « reconstruire » leur nation après des siècles de politiques assimilatrices. Afin de comprendre comment ces nations ont réalisé cet exploit, une vaste étude, le *Harvard Project on American Indian Economic Development*, a été initiée il y a maintenant 30 ans (Jorgensen, 2007). En est ressorti le *Nation building approach*, soit une série d'éléments que partagent les nations qui réussissent à se reconstruire, ou, en d'autres mots, à redevenir autonome. Ce cadre est utilisé dans de nombreux travaux de recherche canadiens, dont ceux de Troster *et al.* (2008) et de Beaudoin *et al.* (2015). Les facteurs de réussite de l'AA s'articulent en **six concepts clés** qui sont accompagnés de divers **facteurs internes** et **externes** de réussite. L'ensemble de ces facteurs est présenté dans le tableau 1 et disposé en concordance avec les critères de succès de la GCF.

1.1.3. Similitudes entre la théorie de la gouvernance communautaire des forêts et la théorie de l'autogouvernance autochtone

Réunissant les facteurs de succès de la gouvernance communautaire des forêts et les concepts clé et facteurs de réussite de l'autogouvernance autochtone, le tableau 1 permet d'illustrer qu'il existe plusieurs concordances entre les deux théories.

³ Le système socio-écologique est souvent utilisé pour simplifier l'analyse de projets de GCF, tout en rendant compte du mieux possible des multiples dimensions inhérentes à la relation entre un groupe d'utilisateurs et le territoire qu'il gère. Tel que son nom l'indique, le SSE étudie à la fois les variables écologiques et celles sociales, en plus d'examiner leurs interactions. Le SSE peut être séparé en quatre éléments : le territoire concerné, les utilisateurs du territoire, qui deviennent également ses gestionnaires, les arrangements institutionnels qui permettent la gouvernance communautaire et l'environnement externe dans lequel le projet de GCF évolue (Ostrom, 2009).

Tableau 1 Similitudes entre les facteurs de succès en gouvernance communautaire des forêts et l'autogouvernance autochtone

Systeme socio-écologique	Théorie de la gouvernance communautaire des forêts	Théorie de l'autogouvernance autochtone
Caractéristiques du territoire (GCF)	Limites clairement définies	
	État et résilience de la forêt	
	Impacts d'une bonne gouvernance facilement perceptibles et prévisibles	Facteur interne: Perception des membres de la nation par rapport à sa situation et ses opportunités
	Les bénéfices excèdent rapidement les dépenses reliées au projet de GCF	
	Reconnaissance des droits territoriaux	
	Grosseur du groupe proportionnelle à celle du territoire à gérer	
Caractéristiques des utilisateurs (GCF)/des membres de la nation (AA)	Limites du groupe clairement définies	
	Cohésion interne	Facteur interne: Cohésion interne
	Hétérogénéité	
	Dépendance, attachement et connaissances liées à la forêt	Facteur interne: Lien de la nation avec les ressources naturelles
	Capacités des membres à soutenir les coûts de mise en œuvre et de maintien du projet, à gérer la ressource et à s'acquitter des tâches administratives	Facteur interne: Présence de membres habilités à assurer les fonctions relatives à l'autogestion
	Présence de leaders	Concept clé n°5: Le leadership sert à propulser la nation en entier, non pas quelques dirigeants Facteur interne: présence et capacités de leaders dans la nation
Caractéristiques des arrangements institutionnels	Arrangements institutionnels émis et contrôlés par des autorités respectées	
	Responsabilisation des utilisateurs de la ressource	Concept clé n°1: Le pouvoir décisionnel est entre les mains de la nation, mais c'est aussi elle qui assume les conséquences de ses décisions
	Cohérence avec le contexte local	Concept clé n°3: Les institutions gouvernementales sont cohérentes avec la culture de la nation
	Arrangements institutionnels basés sur des institutions et autorités déjà existantes	
	Arrangements institutionnels efficaces	Concept clé n°2: La nation se dote d'institutions gouvernementales efficaces qui lui permettront d'atteindre ses buts
		Concept clé n°4: Les décisions sont stratégiques, non pas basées sur les exigences de programmes de financement

Caractéristiques de l'environnement externe	Présence d'organismes prêts à coopérer	
	Implication de l'État	Concept clé N°6: Les gouvernements non-autochtones ont un rôle consultatif
		Facteur externe: Gouvernement favorable à l'autogouvernance autochtone
	Technologies accessibles	
	Accès aux marchés	Facteur externe: Présence de marchés
	Facteur externe: Existence de ressources qui peuvent contribuer à l'autofinancement	

Il est logique de penser que les facteurs de succès de la GCF rejoignent ceux de l'autogouvernance autochtone. Une communauté qui renforce sa structure d'autogouvernance est plus susceptible d'être fonctionnelle dans sa gouvernance de la forêt (Bowie, 2013). Inversement, si une communauté connaît du succès dans sa prise de contrôle du territoire, elle gagnera de la crédibilité à tous les niveaux, des capacités en tous genres, des retombées économiques distribuées à l'ensemble de la communauté, de la fierté envers son identité et sa culture et un contrôle inégalé sur son territoire ancestral (Beaudoin *et al.*, 2015). Tout porte donc à croire qu'une manière efficace d'assurer la durabilité d'un projet de GCF est de renforcer le système de gouvernance de la communauté pour que celle-ci soit davantage autonome.

En d'autres mots, nous disposons maintenant d'un cadre d'analyse structuré conjugué à des modes d'action collective qui offre plusieurs repères utiles pour l'élaboration d'un projet de GCF.

1.1.4. Cadre d'analyse pour la gouvernance des forêts par les communautés autochtones

À partir de la littérature mobilisée dans la section précédente, nous pouvons maintenant explorer les différents facteurs déterminants pour un projet de gouvernance des forêts par les communautés autochtones (GFCA).

Cohésion interne

Plusieurs éléments composent la cohésion interne, dont la confiance mutuelle, la réciprocité, la culture commune et les normes partagées (Agrawal, 2007; Ostrom, 2009; Tole, 2010). Si ces éléments sont faibles, un projet de GFC se complexifiera rapidement.

Par exemple, si les relations dans un groupe ne sont pas régulées par une confiance mutuelle et des normes partagées, un système de réglementation plus lourd devra être mis en place pour assurer le bon déroulement du projet, ce qui augmentera les coûts et ralentira le projet (Ostrom, 2009; Tole, 2010).

Inversement, une cohésion interne plus forte peut diminuer le capital financier nécessaire au bon fonctionnement d'un projet. Dans cette logique, la cohésion interne est aussi désignée comme capital social (Ostrom, 2009; Tole, 2010). Flora et Flora (2013) décrivent le capital social comme « l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui dérivent d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées de connaissances mutuelles et de reconnaissance, auquel chacun de ses membres a accès⁴ ». Le capital social est aussi remarquable dans sa capacité à augmenter lorsqu'utilisé, contrairement au capital financier qui diminue à mesure qu'on l'emploie. En effet, quand les membres d'un groupe collaborent avec succès, les liens se resserrent et la confiance mutuelle augmente (Putnam, 1993; Tole, 2010).

Pour étayer cet aspect, nous puisons dans le courant de la littérature de l'action collective. Étudiant le développement social de communautés rurales aux États-Unis, Flora et Flora (2013) élaborent sur les différents types de capitaux pouvant favoriser le processus de « *spiraling-up* » qui permet à une communauté d'améliorer sa situation socio-économique. Flora et Flora font la distinction entre deux types de capital social : le *bonding social capital* et le *bridging social capital*. Le *bonding social capital* réfère aux relations à l'intérieur d'un groupe. En contrepartie, le *bridging social capital* réfère aux relations entre différents groupes. Pour favoriser le développement d'une communauté, la présence de ces deux types de capitaux est nécessaire. Une communauté ne possédant que du *bridging social capital* reste dans une situation de clientélisme où les projets réalisés en commun répondent à des besoins externes plutôt qu'aux besoins de la communauté. Inversement, une communauté ne possédant que du *bonding social capital* peut difficilement avancer, car les groupes sont fermés aux nouveaux arrivants et aux nouvelles idées, l'information ne circule pas entre les groupes et le groupe au pouvoir prend les

⁴ Traduction libre par l'auteure

décisions uniquement en fonction de ses intérêts. Cette situation encourage à la fois la stratification sociale et la corruption. Enfin, la situation idéale pour le développement d'une communauté survient quand il y a présence simultanée des deux types de capitaux. Cet équilibre crée un environnement où les décisions sont prises dans l'intérêt de l'ensemble de la communauté, où l'information circule aisément entre les groupes et où les différences entre les membres sont utilisées avantageusement plutôt que d'être un frein à l'avancement (Flora et Flora, 2013).

Le concept de *bonding* et de *bridging social capital* explique d'ailleurs l'impact de l'hétérogénéité d'une communauté dans un projet de décentralisation. L'hétérogénéité peut être de différentes natures : hétérogénéité de classes sociales, d'ethnies, de professions, etc. Selon le type de différences existant dans la communauté, il sera plus ou moins envisageable de créer des liens entre groupes homogènes, donc de faire du *bridging social capital* (Agrawal, 2007). Tole (2010) présente deux études en Inde qui montrent comment l'impact de l'hétérogénéité peut varier. Une première étude de cas soutient que la présence de gens mieux nantis que la moyenne dans une communauté facilite la GCF parce que ces gens peuvent soutenir une part plus grande du coût de démarrage, alors que les moins nantis compensent en donnant de leur temps. Inversement, la deuxième étude, tout en confirmant l'impact positif d'une certaine hétérogénéité dans les revenus, souligne qu'une trop grande hétérogénéité des revenus nuit à la réussite de la GCF. Selon cette étude, les plus pauvres seront trop occupés à remplir leurs propres besoins, alors que le coût d'opportunité de la GFC sera trop grand pour les plus riches.

Perceptions

Un projet de GCF pourra difficilement démarrer sans motivation suffisante de la part de la communauté concernée (Pagdee *et al.*, 2006). Évidemment, cette motivation est directement liée à la perception de la communauté par rapport au projet, ses probabilités de réussite et son utilité. La forêt est-elle trop dégradée pour être remise en fonction? Peut-on prédire si une meilleure gestion de la forêt aura des effets perceptibles sur sa santé et sa productivité? Sa gestion locale est-elle profitable à celle centralisée? La réponse à ces questions influera grandement la motivation du groupe à s'impliquer dans la gouvernance communautaire de la forêt (Pagdee *et al.*, 2006; Ostrom, 2009; Tole, 2010).

Parallèlement à la perception de la communauté des chances de réussite d'un projet de GCF, sa perception par rapport à sa situation actuelle et ses opportunités est également très importante lorsqu'il est question de s'engager dans une démarche d'autonomisation. En fait, des facteurs de succès identifiés pour l'AA, c'est celui qui peut le plus facilement et le plus rapidement être pris en contrôle par une nation, d'où l'intérêt de le prendre en compte (Cornell *et al.*, 2007).

Lien avec la forêt

La motivation de la communauté à s'investir dans un projet de GCF est non seulement influencée par sa perception du projet, mais aussi par son lien avec la forêt. Logiquement, une communauté très attachée à la forêt locale sera plus motivée à en reprendre la gestion, particulièrement si la forêt se dégrade. Parallèlement, si la communauté possède des savoirs locaux sur cette forêt et sa gestion, le projet de GCF sera facilité, sans compter que la perception de la communauté par rapport à la faisabilité du projet sera bonifiée (Ostrom, 2009).

Institutions

Pour un projet de GFCA, les institutions sont cruciales pour assurer que l'utilisation commune de la forêt soit durable et équitable. Dans le contexte plus vaste de l'AA, de bonnes institutions sont nécessaires à l'implémentation des diverses décisions prises par la nation. Globalement, la qualité des institutions peut se mesurer par des critères communs.

D'un côté, la légitimité culturelle est cruciale pour assurer l'implantation et le respect des institutions dans la communauté (Trosper, 2008 ; Begay *et al.*, 2007). Pour assurer la légitimité culturelle, les institutions doivent s'asseoir sur les autorités et facultés administratives déjà existantes (Alcorn, 2014), dans la mesure où celles-ci sont déjà cohérentes avec les idées de la communauté (Begay *et al.*, 2007). En contexte autochtone, Begay *et al.* (2007) précise que les institutions ne doivent pas aspirer à être cohérentes seulement avec la culture traditionnelle d'une nation, mais aussi avec la manière dont cette culture est vécue dans le contexte actuel. En outre, cette légitimité sera renforcie si ce sont les membres de la communauté qui créent eux-mêmes les institutions nécessaires à leur projet (Ostrom et Nagendra, 2006; Agrawal, 2007; Ostrom, 2009; Alcorn, 2014).

D'un autre côté, la légitimité des institutions à elle-seule ne garantit pas leur fonctionnalité. Il importe également que les institutions soient suffisamment précises pour répondre aux divers conflits possibles, faciles à comprendre et rattachées à des conséquences claires (Ostrom et Nagendra, 2006). Il faut en outre établir un système qui assurera l'application des règlements, une condition qui à elle seule peut déterminer le succès ou l'échec d'un projet (Chhatre et Agrawal, 2008; Singh *et al.*, 2011; Alcorn, 2014).

Finalement, dans une visée d'autonomisation de la communauté, soulignons l'importance de bâtir et d'orienter ces institutions en fonction d'une vision à long terme partagée par l'ensemble de la communauté. En contexte autochtone, il s'agit d'une stratégie qui s'oppose clairement à une longue tradition de « course au financement ». Cette expression réfère à l'habitude de plusieurs communautés d'arrimer leur planification aux conditions dictées par les programmes de financement gouvernementaux. Une telle stratégie permet de régler temporairement les crises sociales, mais résulte souvent en l'épuisement des ressources humaines d'une communauté (Cornell *et al.*, 2007). Cornell *et al.* (2007) sont clairs par rapport à l'importance de ce critère : « En vingt ans de recherche et de travail en Pays Indien, on ne trouve pas un seul cas de développement économique durable dans lequel une entité autre que la nation autochtone prend les décisions importantes par rapport à la stratégie de développement, l'utilisation de la ressource ou l'organisation interne⁵. »

Leadership

Pour instaurer ces institutions, il est crucial d'avoir un bon leadership dans la communauté (Pagdee *et al.*, 2006 ; Cornell *et al.*, 2007). Le contexte de l'AA illustre bien cette nécessité ; pour mener sa nation vers l'autogouvernance, un dirigeant doit promouvoir l'adoption d'institutions qui réduisent son pouvoir personnel pour en donner davantage au reste de la nation. En retour, ces institutions attireront le bon genre de leadership, parce qu'elles ne permettront pas de servir les intérêts personnels d'un dirigeant, mais plutôt le bien de l'ensemble de la communauté (Cornell *et al.*, 2007).

⁵ Traduction libre par l'auteure

Véritable catalyseur des autres facteurs de succès, un bon leader influera également les perceptions de la communauté par rapport à sa situation. Il saura non seulement reconnaître les forces et faiblesses de sa communauté, mais surtout voir les opportunités dans cette situation pour mobiliser les gens (Cornell *et al.*, 2007).

Évidemment, les premiers leaders auxquels on pense dans une communauté sont les dirigeants. Ceux-ci sont une partie intégrante des institutions et doivent eux-aussi être considérés légitimes pour être respectés. Cependant, le leadership ne doit pas être exclusif aux dirigeants (Cornell *et al.*, 2007). En étudiant des cas de succès d'autogouvernance autochtone, Cornell *et al.* (2007) indiquent : « le leadership n'est pas limité aux élus. Il peut se trouver partout : dans les écoles, les familles, les communautés locales, les entreprises et les programmes. Le leadership se trouve dans la responsabilité que prennent les citoyens envers le futur de la nation, remplaçant l'approche standard du haut vers le bas par des solutions générées par les Autochtones et répondant directement aux défis de la nation.⁶ »

Ressources externes

Parmi les facteurs de réussite externes, la position de l'État est probablement le plus important. Effectivement, la décentralisation requiert implicitement que l'État transfère des pouvoirs à la communauté, ce qu'il peine souvent à accomplir (Rodon, 2003; Teitelbaum *et al.*, 2006). Pour affirmer ce transfert, deux gestes sont cruciaux de la part de l'État. Premièrement, l'État doit délaïsser son attitude paternaliste. La relation qu'il entretient avec la communauté autochtone doit en être une d'égal à égal, entre deux nations (Cornell *et al.*, 2007). Cornell *et al.* (2007) précisent que l'État « doit passer de preneur de décisions à consultant, de sorte que les nations autochtones soient assistées par les gouvernements externes mais restent dans le siège du conducteur.⁷ » Deuxièmement, l'État doit reconnaître, officiellement comme sur le terrain, les droits territoriaux de la communauté pour que celle-ci possède un pouvoir clair sur la forêt. Soulignons que la

⁶ Traduction libre par l'auteure

⁷ Idem

reconnaissance des droits territoriaux est un critère de réussite qui à lui seul peut faire la différence entre le succès et l'échec d'un projet de GFCA (Tole, 2010; Alcorn, 2014).

D'autres facteurs externes tels que la présence d'organismes prêts à coopérer et l'accès aux marchés peuvent également avoir une influence sur le succès ou l'échec d'un projet de GCF. Dans le cas de l'AA, la présence de ressources permettant l'autofinancement est également un facteur externe qui peut être déterminant.

1.2. La décentralisation de la gouvernance des aires protégées

Le présent projet de recherche se concentrera plus particulièrement sur une étude de cas par rapport à la possibilité qu'un parc national au Chili passe d'une gouvernance centralisée à une gouvernance communautaire mapuche. Il importe donc de comprendre le phénomène mondial de décentralisation de la gouvernance des aires protégées qui rend possible un tel projet.

1.2.1. L'apparition des aires protégées

La création du premier parc national au monde en 1872, soit le Parc national Yellowstone, a lancé un mouvement mondial de conservation (Stevens, 2014), si bien que le *World Database on Protected Areas* comptait, en 2016, 202 467 aires protégées⁸ (UNEP-WCMC et IUCN, 2016). Cet enthousiasme planétaire traduit un réel désir de freiner la dégradation alarmante de la nature qui sévit elle-aussi à l'échelle planétaire. Ce réseau d'aires protégées (AP) grandissant contribue effectivement à la sauvegarde d'une multitude d'espèces et d'écosystèmes (Wuerthner *et al.*, 2015; Rashid *et al.*, 2017). Toutefois, l'expérience a montré que la création d'AP n'est pas sans conséquences.

⁸ Ce nombre réfère à toutes les aires protégées terrestres et marines intérieures reconnues officiellement et enregistrées auprès du *World Database on Protected Areas*.

1.2.2. Les limites de l'ancien paradigme de conservation

L'approche souvent désignée comme « l'ancien paradigme de conservation⁹ » offrait une vision tranchée de la conservation, où humains devaient être séparés de la nature pour garantir l'intégrité de cette dernière. Le Parc national Yellowstone représente l'exemple par excellence de cette séparation. D'ailleurs, l'Union internationale pour la conservation de la nature¹⁰ (UICN) définissait en 1969 les parcs nationaux en tant qu'endroits « où un ou plusieurs écosystèmes ne sont pas matériellement altérés par l'exploitation ou l'occupation humaine¹¹ » (10^e assemblée générale de l'UICN, tel que cité par Stevens (2014)). L'UICN ne reconnaissant en outre que les gouvernements nationaux comme administrateurs de ces aires protégées.

Cette vision étroite a mené à la création d'un nouveau genre de pauvreté : celle des « réfugiés de la conservation », soit les milliers de gens qui occupaient ces territoires avant d'être délocalisés au nom de la conservation. Ainsi, la création d'aires protégées s'est souvent faite dans la violation des droits de la personne, particulièrement des droits autochtones.

En fait, une vaste majorité des aires protégées dans le monde sont établies sur des territoires ancestraux autochtones. Les estimations par rapport à l'amplitude exacte de cette superposition diffèrent selon les sources, mais Stevens (2014) souligne qu'elle est particulièrement importante dans les Amériques. Dans le cas de l'Amérique centrale, Stevens (2014) estime que 90% de toutes les AP seraient superposées à des territoires autochtones. La situation n'est guère mieux en Amérique du Sud, où au Chili par exemple, Kothari *et al.* (2012) ont trouvé que cette proportion pourrait également s'élever à 90%, pendant qu'en Colombie, ils estimaient en 2012 qu'environ la moitié des 56 parcs nationaux étaient superposés à des réserves autochtones ou afro-colombiennes. La situation est semblable en Amérique du Nord. Les parcs nationaux les plus célèbres des

⁹ Souvent désigné en anglais comme le « *Old paradigm* » (Stevens, 2014)

¹⁰ UICN : organisme qui, depuis 1948, œuvre à soutenir les différentes nations à travers le monde à conserver la nature (Stevens, 2014)

¹¹ Traduction libre par l'auteure

États-Unis, dont Yellowstone, Yosemite, Glacier et Grand Canyon, sont tous situés sur des territoires autochtones ancestraux (Stevens, 2014). Au Canada, Langdon *et al.* (2010) statuaient que 68% du territoire administré par Parcs Canada faisait l'objet d'ententes formelles avec un ou des groupes autochtones ayant des droits coutumiers sur ces territoires. Sachant que le processus de reconnaissance des territoires ancestraux autochtones est loin d'être achevé au Canada, on devine l'importance de la superposition entre AP canadiennes et territoires ancestraux autochtones.

Le déplacement physique n'est pas la seule forme de déplacement engendrée par la création d'aires protégées. Les populations locales peuvent notamment être affectées par l'altération profonde de leur mode de vie, de leur autorité sur le territoire, de leur mode de subsistance et de leur connexion profonde avec le territoire (Stevens, 2014). Ces bouleversements peuvent mener à la marginalisation culturelle et politique des populations touchées, ce qui est particulièrement préoccupant sachant que ces populations étaient souvent déjà marginalisées dû à leur localisation et leur situation politique (Kothari, 2008a).

Plusieurs études soulèvent un lien étroit entre biodiversité et peuples autochtones. Par exemple, Sobrevila (2008) souligne que 80% de la biodiversité de la planète se trouve dans le territoire ancestral autochtone (lequel représente 20% de la surface terrestre de la planète). Si certains détracteurs avancent que cette conservation n'est que circonstancielle au « manque de ressources » et à la faible densité de ces peuples, la littérature indique que c'est la manière d'être des peuples autochtones qui en font des alliés de la « conservation¹² » (Stevens, 2014). D'une part, le caractère sacré de différents sites et espèces naturelles a mené à leur conservation intégrale par des communautés autochtones (Higgins-Zogib, 2008; Berkes, 2009a; Stevens, 2014). D'autre part, les valeurs qui découlent de la vision écocentrique de ces peuples, ainsi que leur dépendance directe à la bonne santé de leur environnement, a souvent fait des peuples autochtones de fins aménagistes de leur territoire (Fernandes-Baca et Martin, 2007; Stevens, 2014).

¹² Le terme « conservation » est ici utilisé de manière plus souple que dans le cas de l'ancien paradigme de conservation.

Il importe toutefois de modérer cette vision des peuples autochtones comme « alliés de la conservation ». D'une part, plusieurs auteurs amènent que les pratiques autochtones ne sont pas invariablement durables. Krech (1999, tel que cité dans Smith 2015) souligne par exemple que « des Amérindiens ont causé des extinctions animales à travers des pratiques de chasse gaspilleuses et ont utilisé des pratiques de brûlis destructrices pour l'environnement¹³ ». Sans endosser cette affirmation outre mesure, Smith (2015) fait valoir que les visions des Autochtones sur la gestion du territoire et de ses ressources sont multiples. Se penchant plus particulièrement sur la relation des Autochtones avec la protection des forêts boréales canadiennes, Smith expose que la protection de l'environnement est souvent au cœur des préoccupations des Autochtones, mais le développement économique aussi. Elle met en lumière une nouvelle forme de colonialisme, où les organismes environnementaux prétendent connaître les aspirations des communautés autochtones. Cette étude rejoint l'argument de Kothari (2008a) qui explique comment la conservation peut mener à la marginalisation accrue de peuples autochtones et de communautés locales.

Par ailleurs, plusieurs auteurs soutiennent que l'efficacité d'une aire protégée est influencée par le soutien local (Nepstad *et al.*, 2006; Stevens, 2014). Nuançons tout d'abord en mentionnant la possibilité pour un gouvernement d'instaurer une AP contre le gré des populations locales. À cet effet, Holmes (2013) décrivait la situation de la *Ebano Verde Scientific Reserve* en République Dominicaine, un projet qui a pris vie en 1989 malgré le mécontentement des communautés locales, entre autres grâce au contexte de régime militaire du pays. Aujourd'hui, les produits de cette décision sont : la fermeture du village voisin de la réserve, la montée des tensions dans l'autre village voisin, le relâchement du contrôle effectué par les gardes-parc vis-à-vis diverses utilisations illégales de la réserve, et... le maintien de l'aire protégée dite la plus efficace à l'échelle nationale. C'est une situation qui se répète à plusieurs endroits dans le monde, mais force est d'admettre que si une telle approche atteint ses objectifs de conservation, elle ne représente en rien un modèle de développement durable, sans compter qu'elle viole plusieurs droits individuels et collectifs (Stevens, 2014; Rashid *et al.*, 2017). Ainsi, s'il reste

¹³ Traduction libre par l'auteure

difficile d'établir un lien incontestable entre le soutien local et l'efficacité d'une AP (Holmes, 2013; Macura *et al.*, 2015), plusieurs chercheurs soutiennent maintenant qu'il est impératif de mieux prendre en compte les communautés locales dans la gouvernance des AP (Andrade et Rhodes, 2012; Stevens, 2014; Rashid *et al.*, 2017).

1.2.3. Naissance d'un nouveau paradigme de conservation

Face aux insatisfactions amenées par l'ancien paradigme de conservation, un nouveau paradigme est né dans les dernières décennies. Celui-ci favorise davantage l'inclusion des peuples autochtones et des communautés locales dans la gouvernance d'AP. Sur le plan politique, c'est particulièrement le 5^e congrès mondial sur les parcs de l'UICN à Durban, en 2003, qui a donné le coup d'envoi pour passer de l'ancien au nouveau paradigme. Pour la première fois, une place importante est accordée aux peuples autochtones et ceux-ci font front commun pour exiger une réforme du système entourant les aires protégées, qui n'étaient jusqu'à lors pour eux qu'une nouvelle façon de les déposséder (Indigenous Peoples Ad Hoc Working Group for the World Parks Congress, 2003). Ce congrès a permis de créer un plan d'action qui vise à redéfinir les pratiques de conservation afin que celles-ci deviennent une source de solutions plutôt qu'un vecteur de pauvreté (Fernandes-Baca et Martin, 2007).

La conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique¹⁴ (CBD) a poursuivi en lançant en 2004 le Programme de travail sur les aires protégées, définissant une série de seize buts à atteindre avant le sommet mondial sur le développement durable de 2010. La CBD a ensuite lancé les « Objectifs d'Aichi pour la biodiversité », une série de vingt cibles que les Parties devront atteindre entre 2011 et 2020 pour améliorer la gouvernance des aires protégées. Ces programmes appellent tous deux à une meilleure inclusion des peuples autochtones et des communautés locales, promouvant notamment la reconnaissance d'un plus grand éventail de types de gouvernance (Borrini-Feyerabend *et al.*, 2013).

¹⁴ La CBD est un traité sur l'environnement signé lors du Sommet de Rio de 1992 par les pays membres de l'Organisation des Nations Unies. Les programmes issus de la CBD ont donc une force légale (Stevens, 2014).

Parallèlement, l'UICN a graduellement élargi ses critères de conservation. Son discours ne se centre plus sur les parcs nationaux mais bien sur les aires protégées, qui sont devenues «un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés » (Dudley, 2008). L'UICN reconnaît maintenant une diversité de catégories d'aires protégées et de types de gouvernance. Deux de ces types de gouvernance d'AP sont particulièrement intéressants pour favoriser une meilleure inclusion des peuples autochtones et des communautés locales : la gouvernance par les communautés et la gouvernance partagée.

Gouvernance communautaire

Pour ce qui est de la gouvernance par les peuples autochtones et les communautés locales, celle-ci réfère au même concept que la GCF, avec la particularité de se dérouler sur une AP. De tels territoires existent déjà naturellement à travers le monde et, bien qu'il soit difficile d'en quantifier l'étendue, Stevens (2014) illustre qu'elle pourrait facilement être égale à celle de toutes les AP déjà reconnues. Si les États reconnaissaient ce type d'AP dans leur système national, ils pourraient accroître le pourcentage d'AP de leur pays sans effort. Du côté des communautés en charge de ces territoires, une telle reconnaissance de leur travail de conservation valoriserait leur culture, en plus de favoriser le développement socio-économique en améliorant l'accessibilité à ces territoires (Borrini-Feyerabend *et al.*, 2013).

Un pionnier notoire dans la reconnaissance de ce type d'AP est l'Australie, qui dès 1992 réformait son système d'AP national pour y accueillir les territoires autochtones en conservation, en plus de proposer diverses mesures pour soutenir les communautés qui s'avanceraient à faire reconnaître une partie de leur territoire dans ce système. Quatorze ans après la mise en place de cette réforme, il y avait déjà une vingtaine de ces AP en Australie, couvrant à elles-seules 20% du territoire australien (Smyth, 2006). À l'échelle mondiale, le changement graduel de paradigme de conservation a fait passer, de 1990 à 2010, la proportion d'aires protégées gouvernées par les peuples autochtones et les communautés locales de 3,8% à 9,3 % (Stevens, 2014).

Gouvernance partagée

Pour ce qui est de la gouvernance partagée entre l'État et les peuples autochtones et communautés locales, elle inclut toutes les formes de gouvernance qui se situent dans le spectre entre la gouvernance par l'État et celle dite communautaire (Borrini-Feyerabend *et al.*, 2013). Si la gouvernance partagée laisse moins d'autonomie aux peuples autochtones et aux communautés locales que le type précédent, elle présente en revanche certains

avantages, tels que le transfert de connaissances et de capacités entre les partis engagés dans la gouvernance partagée, la possibilité d'initier un partage du pouvoir avant la reconnaissance officielle des droits territoriaux autochtones, ainsi que la possibilité d'enclencher le processus de réconciliation entre les peuples autochtones et l'État (Stevens, 2014). En contrepartie, la gouvernance partagée présente de nouveaux défis par rapport à la gestion communautaire, qui sont souvent liés aux mécanismes de partage de pouvoir qui peuvent facilement être maniés pour limiter le pouvoir des peuples autochtones et communautés locales (Holmes, 2013; Stevens, 2014). S'intéressant aux processus de partage de pouvoir entre État et communautés autochtones pour la gestion des ressources naturelles au Canada, Rodon (2003) confirme ce risque plus particulièrement en contexte autochtone. On peut toutefois envisager la gouvernance partagée comme un processus adaptatif où, au fil du transfert de connaissances et de la construction de capacités, les peuples autochtones et communautés locales pourront graduellement prendre plus de place (Berkes, 2009b; Stevens, 2014). La possibilité de pouvoir prendre les commandes graduellement semble porter fruit car leur proportion par rapport à la superficie mondiale d'AP est passée de de 0,1% à 13,5% entre 1990 et 2010 (Stevens, 2014).

Encadré 2 : Quelle est la différence entre cogestion et gouvernance partagée ?

Reprenant la définition de gestion et gouvernance développée en encadré 1, la **cogestion** réfère à une administration réalisée par au moins 2 parties, alors que la **gouvernance partagée**, qui peut notamment inclure la cogestion, désigne le partage du pouvoir dans un sens plus large. (Voir encadré 1, p.2)

Degré d'inclusion des communautés autochtones dans la gouvernance d'une aire protégée

Tel que mentionné, le processus de partage de la gouvernance est souvent progressif et peut se manifester dans divers aspects de la gouvernance. Pour la présente étude de cas, il importe de comprendre cette progression pour mieux cerner la situation actuelle, mais aussi pour voir quels éléments valent la peine d'être travaillés pour décentraliser la gouvernance.

Le tableau 2 présente donc une échelle de participation autochtone à la gouvernance d'une AP, inspirée de celle créée par Wyatt (2008) en contexte de foresterie autochtone au Canada. Pour réaliser cette échelle, Wyatt s'est lui-même inspiré de l'échelle sur la participation citoyenne développée par Arnstein (1969), laquelle comporte huit paliers qui s'échelonnent de « manipulation » à « contrôle par les citoyens ». Pour sa part, Wyatt définit quatre classes pour déterminer le degré auquel les pratiques forestières peuvent être dites « autochtones », : 1) foresterie par les Autochtones, où ceux-ci participent aux activités conventionnelles de foresterie sans que celle-ci soit influencée par les Autochtones en retour ; 2) foresterie pour les Autochtones, où la foresterie conventionnelle est légèrement adaptée pour accommoder les Autochtones ; 3) foresterie avec les Autochtones, où les Autochtones sont des partenaires à part entière et leur expertise est aussi valorisée que celle venue de la foresterie conventionnelle et 4) foresterie autochtone, où la gestion forestière est réalisée en fonction des objectifs et institutions autochtones et où la foresterie conventionnelle est utilisée en soutien à la foresterie autochtone. Cette échelle est particulièrement intéressante parce qu'elle caractérise chaque degré d'inclusion selon différentes facettes de la gestion forestière (régime forestier, participation économique, consultation, etc.). Reprenant ces différentes facettes, nous avons produit une échelle de participation autochtone adaptée au contexte des AP (Tableau 2).

Tableau 2 Échelle de participation autochtone à la gouvernance d'une aire protégée

	Gouvernance étatique ouverte aux Autochtones	Gouvernance étatique influencée par les Autochtones	Gouvernance équitablement partagée	Gouvernance autochtone
Droits autochtones et régime forestier gouvernemental	Peu ou pas de reconnaissance des droits autochtones: les Autochtones obtiennent des contrats dans le cadre conventionnel de gestion d'AP de l'État	Les droits autochtones sont présents mais ne mènent pas à un contrôle significatif du territoire; les Autochtones obtiennent des contrats dans le cadre conventionnel de gestion d'AP de l'État	Les droits autochtones sont reconnus et de nouvelles formes de tenure sont définies en conséquence, mais restent inscrites dans le cadre conventionnel de gestion d'AP	Les droits autochtones sont entièrement reconnus, ce qui permet aux Autochtones d'établir le système de gestion d'AP qui leur convient
Participation économique	Les Autochtones travaillent dans le système déjà établi de l'exploitation de l'AP; des partenariats peuvent prendre place	Les partenariats et co-entreprises existent mais sont établis selon le modèle économique existant	Les partenariats et co-entreprises permettent le partage de la prise de décision et reflètent les objectifs des Autochtones	Les partenariats, co-entreprises et entreprises autochtones sont basées sur l'atteinte d'objectifs autochtones
Savoirs ancestraux et institutions autochtones	Les savoirs ancestraux peuvent être utilisés par les administrateurs pour faciliter la gestion de l'AP	Les savoirs ancestraux sont utilisés par les administrateurs de l'AP pour soutenir les sciences occidentales	Les savoirs ancestraux et les sciences occidentales sont également importants dans la gestion de l'AP	La gestion de l'AP est basée sur les connaissances et institutions autochtones, que les sciences occidentales permettent de compléter
Institutions de cogestion	Non utilisée	De nouvelles structures de gestion peuvent être mises en place, mais elles continuent de refléter le système de gestion déjà existant	Le pouvoir est partagé également et est ancré dans les institutions ancestrales autochtones	Cogestion de l'AP, mais ce sont les Autochtones qui ont le dernier mot
Utilisation des différents paradigmes	L'ancien paradigme de conservation est le seul paradigme accepté	L'ancien paradigme de conservation prédomine toujours	Coexistence de l'ancien et du nouveau paradigme de conservation	Le nouveau paradigme prime, l'ancien paradigme reste en soutien

Chapitre 2. Exemples de gouvernance partagée d'aires protégées

Le tableau 2 présenté dans la section précédente peut décrire une infinité de projets de gouvernance partagée d'aires protégées. Afin d'illustrer plus concrètement l'éventail d'arrangements de collaboration possibles entre l'État et les communautés autochtones locales, le processus pour arriver à une telle collaboration, ainsi que les avantages et défis qui en découlent, sont ici présentés trois cas, issus du Canada et du Chili et présentant tous un niveau différent d'inclusion des communautés autochtones. Notons que ces exemples ont aussi permis de nourrir le processus de recherche participative dans la présente étude, d'où le focus sur le Chili, pays où la recherche se déroulait, et le Canada, d'où venait l'étudiante-chercheuse.

2.1. Le peuple Lickan Antay et la Réserve nationale de Los Flamencos

Créée en 1990, la Réserve nationale de Los Flamencos (désignée ici comme « la Réserve Los Flamencos ») est composée de paysages désertiques fragiles dans lesquels les Lickan Antay vivent depuis des temps immémoriaux grâce à leurs savoirs traditionnels qui leur permettent d'utiliser les ressources de manière durable. Cependant, lorsque le tourisme a débuté dans le territoire de manière massive, cet équilibre fragile a rapidement été brisé. La quantité de touristes était beaucoup trop grande pour la capacité de charge du territoire, amenant toutes sortes de conséquences, dont des pénuries d'eau. Dans la Réserve Los Flamencos, la capacité de contrôle de la *Corporación Nacional Forestal* (CONAF), organisme para-gouvernemental qui administre entre autres les aires protégées nationales au Chili, était visiblement insuffisante. Si ces problèmes n'étaient pas déjà suffisants pour assombrir la perception des Lickan Antay face au tourisme, la présence démesurée d'opérateurs touristiques étrangers, qui exploitaient la Réserve Los Flamencos de manière non-durable et sans respect pour la culture ou même la présence des Lickan Antay, a achevé de positionner les Lickan Antay contre ce développement touristique et l'existence de la réserve (Guyot, 2011; Gauthier et Pravettoni, 2016).

Les communautés locales Lickan Antay ont donc réclamé une réforme de la gouvernance de la réserve, en faisant prévaloir leurs droits associés à la création de l'Aire de

développement autochtone (*Área de Desarrollo Indígena*) Atacama la Grande en 1997, laquelle comprend le territoire de la réserve et vise à favoriser le développement durable des territoires Lickan Antay (Guyot, 2011; Torres, 2012). Ainsi, à partir de l'an 2000, plusieurs contrats de collaboration entre la CONAF et diverses communautés ont été signés. Dans cette collaboration, les communautés se chargent généralement du tourisme alors que la CONAF se concentre sur la gestion de l'environnement. Chaque communauté choisit ses propres modalités d'opération, puisque chacune possède son propre contrat avec la CONAF, qui lui attribue une zone d'activité exclusive. Une des clauses importantes des contrats est de dédier les bénéfices du tourisme à l'amélioration des infrastructures de la réserve, ou à des causes sociales dans sa communauté, telles que les sports, la santé ou l'éducation. Aussi, la CONAF se réserve une petite proportion des bénéfices pour couvrir ses dépenses en lien avec la gestion de la Réserve Los Flamencos (Retamal Valenzuela, 2009).

En plus de ces contrats de collaboration, les communautés s'unissent sur divers aspects. Par exemple, elles établissent les critères minimaux pour être guides dans la Réserve Los Flamencos, ce qui inclut des cours obligatoires et l'obtention d'un permis pour être guide. Ces exigences assurent un meilleur contrôle des impacts des touristes dans la réserve (Torres, 2012). De manière plus générale, des assemblées entre les communautés et des concertations avec la CONAF sur la gestion de la Réserve permettent de définir une vision à plus long terme et de déterminer quels projets valent la peine d'être développés pour atteindre cette vision (CONAF, 2008; Observatorio Ciudadano, 2016).

Les avantages de l'association entre la CONAF et les Lickan Antay sont nombreux. Pour les communautés locales, elle permet de profiter directement des bénéfices du tourisme dans leur territoire traditionnel, de développer le tourisme comme elles le souhaitent, ainsi que de partager leur culture avec les visiteurs. Pour la CONAF, l'implication des communautés locales signifie qu'elle peut se concentrer sur la protection de l'environnement, laquelle est de surcroît appuyée par les bonnes pratiques des guides touristiques. Pour les touristes, ce modèle de gouvernance leur assure que leur visite fait partie d'un projet durable. Leur expérience est également enrichie par une dimension culturelle importante. Finalement, tous les partis bénéficient de la plus grande durabilité des pratiques, puisqu'elle garantit la conservation des richesses du territoire (Torres, 2012; Gauthier et Pravettoni, 2016).

Selon l'échelle d'inclusion des communautés autochtones, la Réserve Los Flamencos se place entre la gouvernance étatique influencée par les Autochtones et la gouvernance partagée également. En effet, le pouvoir acquis par les communautés sur le territoire de la Réserve los Flamencos est relativement limité considérant qu'il s'articule sous la forme de contrats qui s'inscrivent dans le système de gestion déjà en place. Soulignons également que ce cas n'implique pas une reconnaissance pleine des droits territoriaux des communautés autochtones.

2.2. Les Nations Nuu-chah-nulth et la Réserve de parc national Pacific Rim

Située en Colombie-Britannique, la Réserve de parc national Pacific Rim (désignée Parc Pacific Rim) englobe 525 km² de territoire côtier, lequel se décline en forêts pluvieuses, en milieux marins et en plages (Parcs Canada, 2008, 2010a). En 1970, le Parc national Pacific Rim était créé, sans que les Premières Nations Nuu-chah-nulth¹⁵ n'aient été consultées, bien que le parc soit situé sur le territoire ancestral de neuf de ces nations (Murray et King, 2012). Depuis, le parc a été redésigné comme « réserve de parc national » afin de conserver la juridiction de Parcs Canada, tout en permettant aux Premières Nations concernées de poursuivre leur processus de revendication de leurs droits ancestraux et leur utilisation des ressources renouvelables du territoire (Parcs Canada, 2010a). Dans ce contexte, la gouvernance partagée du parc entre les Premières Nations et Parcs Canada est un processus dans lequel ces parties se sont volontairement engagées. De cette manière, Parcs Canada et les Nations Nuu-chah-nulth peuvent se préparer graduellement au changement de législation, en partageant leurs connaissances respectives, en créant des capacités et en prenant le temps de décider comment ils souhaitent procéder lorsque les droits autochtones sur ce territoire seront officiellement reconnus (Murray et King, 2012).

Parcs Canada est toujours l'administrateur officiel du Parc Pacific Rim, mais plusieurs chemins sont empruntés pour initier le partage de la gouvernance du parc avec les

¹⁵ Les Nations Nuu-chah-nulth sont un regroupement de 14 Premières Nations de la côte ouest canadienne (Nuu-chah-nulth Tribal Council, 2018).

Nations Nuuchahnulth. Premièrement, les communautés autochtones sont consultées de manière exhaustive durant l'élaboration du plan d'aménagement du parc (Murray et King, 2012; Parcs Canada, 2017b). Deuxièmement, des comités de cogestion ont été mis sur pied avec diverses nations pour accompagner le processus de signature de traité et préparer une stratégie post-traité, en définissant notamment la structure d'un comité de cogestion qui soit plus officiel. Troisièmement, Parcs Canada s'est engagé à employer en priorité des Autochtones des Nations Nuuchahnulth pour combler les différents postes dans le parc. Quatrièmement, Parcs Canada a créé, avec la participation approfondie des Autochtones, le sentier Nuuchahnulth, qui est un sentier interprétatif permettant de souligner la contribution des Premières Nations au paysage, de présenter certaines notions de leur culture et de leur savoirs ancestraux (Murray et King, 2012). Dans le même ordre d'idées, la collaboration entre Parcs Canada et les Nations Nuuchahnulth a permis la création d'une exposition sur les Premières Nations et le Parc Pacific Rim (Parcs Canada, 2017b). Cinquièmement, une entente a été signée pour permettre une utilisation limitée des ressources naturelles dans une section particulière du parc (Murray et King, 2012).

Ces différentes actions témoignent d'une réelle volonté de la part de Parcs Canada d'inclure les communautés autochtones. Plus encore, ces projets transforment profondément les relations entre les communautés autochtones, les administrateurs du parc et, indirectement, les gouvernements provincial et fédéral. Autrefois diamétralement opposés, Autochtones et non-autochtones trouvent maintenant un terrain d'entente et bénéficient mutuellement du champ d'expertise de l'autre. De plus, il s'agit d'une première opportunité pour les Premières Nations impliquées de partager leur culture et d'affirmer leur présence aux visiteurs. En outre, cette collaboration présente des bénéfices sociaux et économiques évidents pour les communautés autochtones, puisqu'elles participent maintenant directement aux activités économiques du parc (Murray et King, 2012).

Ce cas se trouve à l'étape de la gouvernance étatique influencée par les Autochtones. L'espace donné aux communautés autochtones reste tributaire des administrateurs du parc, qui tiennent toujours la plus grande partie du pouvoir de décision. Cela dit, l'orientation de cette collaboration vers un contexte post-traité suggère que la situation s'approche de plus en plus d'une gouvernance réellement partagée.

2.3. Les Inuits et le Parc national des Monts Torngat

Le Parc national des Monts Torngat (ici désigné comme Parc Torngat) est un autre exemple intéressant de collaboration entre des communautés autochtones et Parcs Canada. En comparaison au Parc Pacific Rim, la collaboration autour du Parc Torngat correspond davantage à un partage réel du pouvoir. Cette fois-ci, la collaboration a lieu au nord du Canada, avec les Inuits du Nunavik (Nord du Québec) et du Nunatsiavut (Nord du Labrador, de la province de Terre-Neuve et Labrador).

En fait, c'est dans un contexte de revendications territoriales que les Inuits et l'État canadien se sont entendus sur la création du Parc Torngat (Lemelin, 2012), lequel fut officiellement créé en 2005 et s'étend sur 9700 km² (Parcs Canada, 2017a). C'est un projet qui avait germé durant les années 1970, comme façon de protéger un paysage nordique unique et de diversifier le réseau des aires protégées du Canada. Imaginé entièrement par les gouvernements provincial et canadien, l'idée avait fortement été rejetée par les Inuits, au point où ces derniers se sont présentés en cour en 1997, lorsque le projet est devenu plus sérieux. C'est lorsque le projet a entièrement été revu, pour inclure les Inuits dans toutes les étapes du processus comme collaborateurs à part entière, que le projet a finalement reçu l'appui inuit et a pu être enclenché (Lemelin, 2012).

C'est donc avant même la création du Parc qu'Inuits et non-inuits ont initié la collaboration. Pour réellement comprendre comment les Inuits voyaient le territoire qui allait devenir le Parc Torngat, les employés de Parcs Canada sont allés plusieurs fois sur le terrain avec des Inuits, qui ont partagé leurs histoires, ainsi que la culture et les savoirs qui se perpétuent à travers ce territoire. Ces connaissances ont été cruciales dans la construction de l'expérience touristique, mais aussi pour définir le plan d'aménagement et de surveillance du parc (Parcs Canada, 2017a).

Depuis l'inauguration du Parc Torngat en 2005, c'est un comité de cogestion qui supervise et conseille son administration. Ce comité fonctionne sur la base d'avis qu'il émet au ministre responsable des parcs, ainsi qu'aux différents autres acteurs impliqués. Cela comporte un risque dans le sens où un avis produit par le comité peut facilement être ignoré par le ministre si celui-ci est de mauvaise foi (Martin, 2014). Toutefois, Lemelin (2016) soulève que le climat de collaboration a pour l'instant été optimal, de sorte qu'il estime que c'est réellement le comité qui gère le parc. La composition du comité joue

également un rôle important dans cette bonne collaboration ; même les parties non-inuits impliquées ont décidé d'être représentées par des Inuits travaillant au sein de leur organisation, faisant du comité de cogestion du Parc Torngat le premier comité de gestion entièrement inuit de l'histoire de Parcs Canada. Cette décision a permis de faciliter la bonne compréhension à l'intérieur du comité ainsi que la collaboration avec les communautés inuites locales (Lemelin *et al.*, 2016).

Le plan d'aménagement du Parc Torngat reflète parfaitement l'intégration du point de vue inuit au mandat plus classique de conservation des parcs nationaux. Premièrement, ce document valorise explicitement les savoirs traditionnels autochtones et le lien fort et privilégié qu'entretiennent les Inuits avec ce territoire (Parcs Canada, 2017a). Deuxièmement, le plan d'aménagement statue une vision pour le parc qui passe par de multiples détails, allant de l'odeur du thé du Labrador sous ses pieds au rôle de partage de la culture inuit de ce territoire. Cette description vise à servir de point focal pour faciliter la prise de décision. Lorsque différentes avenues se présentent dans la gestion du parc, le comité de cogestion peut toujours revenir à cette image complète pour déterminer quelle décision s'en rapproche davantage.

Troisièmement, le territoire du parc est divisé en différents secteurs, encore une fois en prenant en compte à la fois la culture et l'environnement. En fonction de l'utilisation inuit du territoire, certains usages sont préconisés selon les zones (par exemple, une ancienne zone de chasse devient une zone de tourisme guidé où les visiteurs pourront suivre des guides inuits dans un périple de chasse. Dans le même ordre d'idée, une zone à usage spirituel pourrait être réservée pour l'usage exclusif par les Inuits). Certains facteurs écologiques et géographiques sont également pris en compte dans ce zonage, tels que la fragilité des écosystèmes et l'accessibilité (Parcs Canada, 2010b).

Outre le plan d'aménagement, l'administration du Parc Torngat engage plusieurs Inuits. Certains événements sont également organisés pour permettre aux communautés locales d'accéder au Parc Torngat, puisque les Inuits ne peuvent plus le fréquenter aussi facilement maintenant qu'ils ont un mode de vie davantage sédentaire (Lemelin *et al.*, 2016). Par exemple, un camp d'été pour les enfants a été organisé à partir du camp de base du parc. Pour favoriser le transfert de la culture, les aînés des communautés ont été invités à ce même camp. En plus de pouvoir partager leur vaste savoir avec leurs

descendants, ce fut l'occasion pour les aînés de reconnecter avec ce territoire (Parcs Canada, 2010b).

Pour consolider cette collaboration qui est à mi-chemin entre la gouvernance partagée équitablement et celle autochtone, les efforts n'ont pas été ménagés et ils ont définitivement porté fruit. Alors que, de prime abord, les Inuits avaient accepté la création d'un parc comme moyen de protéger les ressources naturelles, cette collaboration leur aura apporté beaucoup plus : actualisation et partage de leur culture, accès à un territoire qui a pour eux une forte signification spirituelle, valorisation de leurs savoirs et de leur culture, renforcement des capacités, emplois, etc. Pour leur part, les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve Labrador, qui étaient les premiers instigateurs du projet, ne sont pas en reste : cette énorme aire protégée contribue à augmenter la superficie d'aires protégées au Canada, à protéger de manière efficace un vaste pan de territoire et à améliorer les relations avec les Autochtones. D'ailleurs, le comité de cogestion du Parc Torngat fonctionne si bien qu'il est maintenant sollicité pour régler d'autres questions territoriales ailleurs dans la région (Lemelin *et al.*, 2016). Une preuve que la gouvernance partagée dans les aires protégées peut en fait être un laboratoire pour une collaboration et une gouvernance territoriale autochtone beaucoup plus vastes!

2.4. Conclusion

Ainsi, nous comprenons, par le cas du Parc Torngat, mais aussi par les deux autres cas présentés, que les aires protégées peuvent être des points de départ intéressants pour lancer la gouvernance communautaire des forêts. La gouvernance partagée de ces aires offre notamment la possibilité d'adopter la gouvernance communautaire de manière graduelle. Tels que l'illustrent les différents modèles présentés, toutes sortes d'ententes, de mécanismes et de projets peuvent être mis en branle pour répondre aux besoins d'une situation particulière. Ces différentes options seront utiles pour l'avancement de notre étude de cas, qui aborde la gouvernance d'un parc national comme amorce à la gouvernance communautaire des forêts par les Mapuches.

Chapitre 3. Le Parc national Villarrica comme étude de cas

Même si sa gouvernance n'a présentement rien de communautaire, le Parc national Villarrica (PNV) a été retenu comme étude de cas parce que l'importance qu'il revêt pour les communautés mapuches voisines en fait un point de départ intéressant pour la GFCA. Qui plus est, la situation actuelle fait en sorte que le moment n'a jamais été mieux choisi pour les Mapuches de se lancer dans un tel projet. En effet, si le parc est encore sensiblement intact, les pressions grandissantes exercées par le développement touristique sont une grande motivation pour les Mapuches à s'inviter dans sa gouvernance, sans compter qu'une diversité de lois appuient les Mapuches dans cette démarche.

3.1. Description écologique

D'une superficie de 63 000 ha, le Parc National Villarrica englobe plusieurs monts et trois volcans, le plus grand étant le Volcan Villarrica, de 2 850 m d'altitude, qui est toujours actif. Un quatrième volcan, le Volcan Lanín, est partagé entre le Parc national Villarrica et son homologue argentin, le Parc national Lanín (CONAF, 2013).

Ces volcans ont créé autour d'eux toutes sortes de paysages volcaniques, dont notamment les anciennes coulées de lave que la végétation recolonise graduellement, lesquelles représente 23% de la superficie du parc. Comme les sols y sont très minces, les anciennes coulées de lave constituent des écosystèmes très fragiles qui peuvent facilement devenir stériles sous l'impact anthropique. Cela dit, laissées à elles-mêmes, ces coulées de lave sont progressivement colonisées pour redevenir forêt. Les volcans accumulent également des quantités importantes de neige et de glace, au point où 9% du territoire en sont recouverts de manière permanente (CONAF, 2013).

Les forêts, qui recouvrent 50% du territoire, sont également marquées par l'activité volcanique, notamment à travers la forte présence de l'araucaria, *Araucaria araucana* (CONAF, 2013), un arbre qui est associé aux volcans dû à son écorce robuste qui résiste au feu. Maintenant considérée comme espèce vulnérable par l'UICN, cet arbre fut déclaré monument national au Chili en 1996 (Premoli *et al.*, 2013). Les forêts du PNV abritent plusieurs autres espèces d'arbres intéressantes, telles que le très présent *Nothofagus*

dombeyi, lequel forme avec l'araucaria un type de peuplement très rare (CONAF, 2013). Portet Bastida (2016) souligne également la présence de *Podocarpus salignus*, et de *Nothofagus alpina*, respectivement reconnus comme vulnérable et quasi-menacé.

La fragilité des sols volcaniques et les hautes altitudes favorisent aussi la présence de prairies et de matorrals, lesquels occupent 16% de la superficie du PNV. Cette végétation est donc particulièrement précaire, mais arbore une biodiversité impressionnante avec ses quelques 59 espèces végétales répertoriées, en plus de contribuer à retenir les sols. Cependant, 15% de ce type de couvert ne s'explique pas par les conditions rigoureuses décrites précédemment, mais bien par les pressions anthropiques présentes dans les zones plus accessibles du PNV.

À l'échelle du PNV, les écosystèmes à haut degré d'artificialisation, qui comprennent également 232 ha de plantations, représentent 2,8% de l'aire totale du PNV. Le reste de sa superficie étant pratiquement inaltérée, le PNV est considéré comme ayant un haut niveau de naturalité (CONAF, 2013).

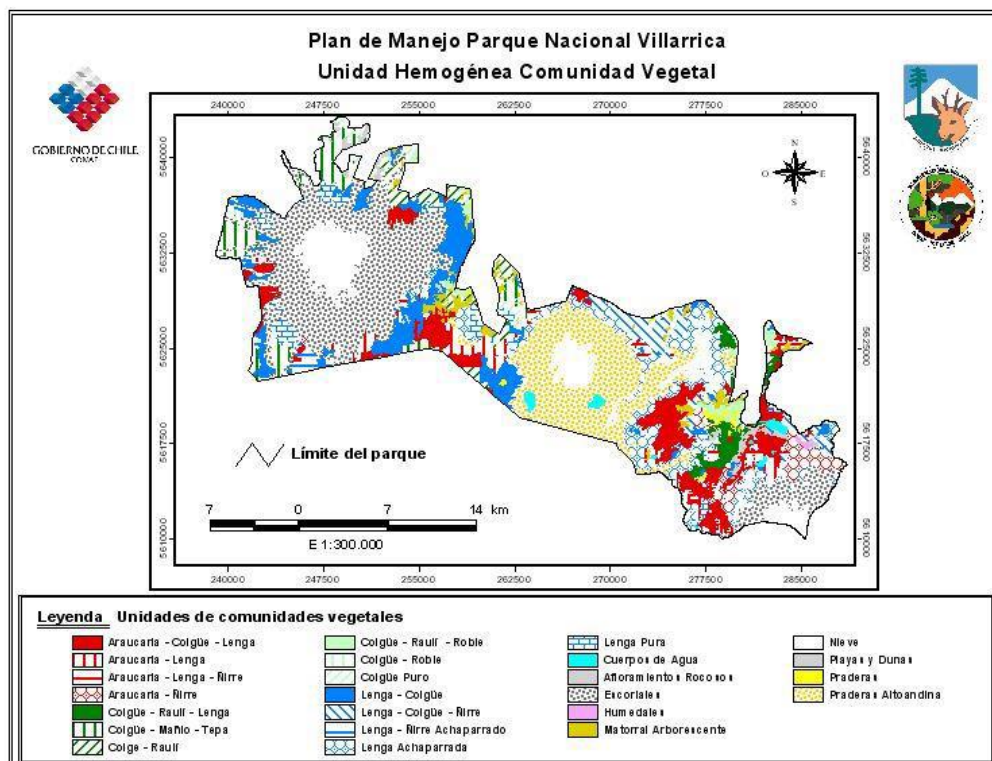


Figure 1 Carte des différents types de couverts dans le PNV (CONAF, 2013)

La diversité d'écosystèmes présents accueille 138 espèces animales, dont le puma, *Puma concolor*, et le poudou, *Pudu pudu*. Moins bienvenue est la présence de deux espèces introduites, soit le cerf *Cervus ephalus* et le phacochère *Sus scropha*, cette dernière espèce étant particulièrement invasive et ayant un impact important sur la végétation (CONAF, 2013). Mentionnons aussi la présence de trois espèces en déclin qui se retrouvent sur la liste rouge de l'UICN, soit la grenouille *Rhinoderma darwini* et le *Octodon bridgesi*, déclarés vulnérables, et le *Dromiciops gliroides*, déclaré quasi menacé. Dans les trois cas, ce déclin s'explique par la perte importante d'habitat et la fragmentation causée par les changements d'utilisation de sol à plus grande échelle. Les recherches sur les causes exactes de ces déclins et des moyens de mitigation possibles sont encore très ténues (Portet Bastida, 2016).

3.2. Communautés locales

En addition à sa richesse écologique, le PNV est entouré d'une variété de populations humaines qui peuvent être séparées entre les deux régions que le parc chevauche. La portion nord du PNV appartient à la région de l'Araucanía, alors que sa portion sud appartient à Los Ríos. Ces deux parties ne sont pas seulement différenciées par leur administration (la CONAF fonctionnant par région), mais aussi dans leur développement.

La partie nord du PNV est plus développée touristiquement, contenant deux portes d'entrée importantes pour le PNV, soit les villes de Villarrica et Pucón, cette dernière étant même reconnue internationalement comme une capitale du tourisme d'aventure. De ce côté du PNV, se trouve aussi la municipalité plus rurale de Currarehue. Moins fréquentée par les touristes que les deux localités précédentes, cette région est tout de même reconnue pour son fort réseau de tourisme culturel. Celui-ci fut créé par les communautés mapuches locales pour défendre leur territoire contre des intérêts corporatifs, un exploit qui implique de fortes capacités en terme d'autogouvernance.

La partie sud du PNV est entourée des villes de Lican Ray au sud-ouest et de Coñaripe au sud-est. Entre ces deux villes se trouvent diverses communautés rurales de colons¹⁶ et de Mapuches. Étant la moins développée des deux régions entourant le PNV, la région sud du PNV est celle qui subira des changements plus prononcés si les plans de développement touristique vont de l'avant. Précisons que Lican Ray est géographiquement située dans la région de l'Araucaría, mais sa proximité avec la partie sud du parc et son faible développement touristique conséquent expliquent qu'elle soit associée à la partie sud du PNV.

¹⁶ Les colons sont des gens qui possèdent et cultivent des terres données ou concédées à bas prix par l'État durant ses vagues de colonisation. Ces concessions arrivant par vagues, des regroupements de gens s'établissaient en même temps sur des lots adjacents, créant des communautés de colons.

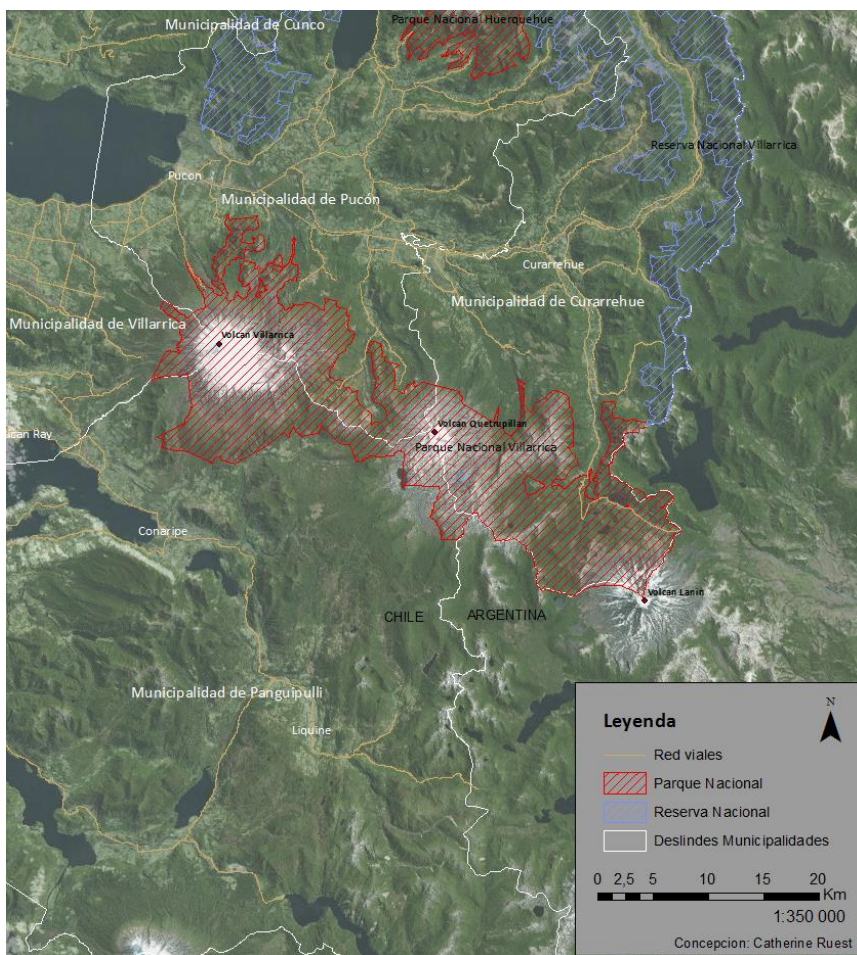


Figure 2 Localités entourant le PNV

3.3. Occupation ancestrale

Ce n'est pas sans raison que plusieurs communautés autour du PNV sont mapuches. Bien avant la création du parc, des familles mapuches vivaient dans cette région, sans toutefois habiter directement dans ce qui est aujourd'hui le PNV. En effet, par ses hautes altitudes et ses caractéristiques volcaniques, le territoire du volcan¹⁷ était difficilement

¹⁷ Nous désignerons le territoire aujourd'hui occupé par le PNV comme « territoire du volcan » quand il sera question du territoire en soi, tel que vu par les Mapuches, en comparaison au terme « parc national » qui sous-entend l'existence d'une administration qui relève du gouvernement chilien et d'infrastructures touristiques.

habitable. Malgré cela, cet espace occupait une place centrale dans la vie des Mapuches de la région, autant pour l'alimentation que pour son rôle écologique et spirituel.

3.3.1. Activités de subsistance

La présence importante d'araucarias dans le PNV n'est pas seulement remarquable en termes écologiques. Il faut savoir que ces arbres fournissent des pignons, soit une grosse noix de pin, en grande quantité. Étant particulièrement nutritifs et facilement conservables, les pignons étaient une source de subsistance importante pour les Mapuches, particulièrement en hiver (Herrmann, 2006 ; Portet Bastida 2016 ; Ruest Bélanger, 2017¹⁸). Les araucarias se trouvant seulement en haute altitude dans le territoire du volcan, la collecte des pignons impliquait toute une expédition, dont le récit est en soi un héritage important de la culture mapuche locale (Ruest Bélanger, 2017). La récolte durant de plusieurs jours à quelques semaines, les gens qui partaient à la collecte des pignons amenaient avec eux leur famille et le nécessaire pour subsister. Pendant leur séjour, les cueilleurs vivaient dans des *sayeles*, soit des constructions en bois mises à la disposition de tous. Des quantités importantes de pignons se cueillaient. Toutefois, plusieurs facteurs, dont la capacité limitée de ramener des pignons, assuraient que cette activité ne compromette pas la régénération des araucarias (Ruest Bélanger, 2017). La durabilité des pratiques de cueillette de pignons par les Mapuches est également appuyée par

¹⁸ Ruest Bélanger, C. É. 2017. *Documentando la visión Mapuche sobre la gobernanza del Parque Nacional Villarrica. Document préparé pour le Ñidol Che Trawun de Pucura, sous la direction de INFOR. Valdivia. 88 p.* Ce document a été préparé pour le groupe *Ñidol Che Trawun*, soit le groupe de dirigeants avec lequel nous avons collaboré pour la réalisation de cette étude de cas. Le document documente les usages passés et présents du territoire du volcan et présente les premières pistes de solutions proposées par les communautés, l'étudiante-chercheuse et son superviseur pour intégrer la gouvernance du PNV. Il a été réalisé suivant la méthodologie qui sera élaborée au chapitre 4 et a été validé par les membres du *Ñidol Che Trawun* et des chercheurs de l'*Instituto Forestal de Chile*. Comme le document appartient aux communautés, nous avons choisi de ne pas le rendre public.

Herrmann (2006), qui s'est intéressée à la relation entre les Mapuches et l'araucaria au Chili.

Pendant ces séjours, les Mapuches récoltaient également des plantes médicinales. En fait, les *lawentuchefe*, spécialistes des plantes médicinales, se rendaient dans le territoire du volcan exclusivement pour cueillir ces plantes qui ne poussaient pas ailleurs dans la région. La cueillette était de faible intensité pour s'assurer que les plantes repousseraient dans le futur (Ruest Bélanger, 2017).

Une autre utilisation importante du territoire du volcan était celle des pâturages. En été, les gens amenaient leur bétail à la montagne. Les plantes y étant différentes, les animaux bénéficiaient d'une alimentation plus riche. C'était également l'occasion de laisser reposer les pâturages de plus basse altitude qui étaient utilisés le reste de l'année (Marin-Herrera 2015 ; Ruest Bélanger, 2017).

3.3.2. Rôle écologique et spirituel

Pour les Mapuches vivant autour du Volcan Villarrica, celui-ci était source de vie. D'une part, c'est le volcan qui fournissait les pignons, les plantes médicinales et les pâturages d'été. D'autre part, les Mapuches reconnaissaient le Volcan Villarrica comme source d'eau importante, sachant que la neige sur le volcan approvisionnait les cours d'eau tout l'été, en plus de tempérer le climat.

Étant source de vie, le Volcan Villarrica devenait central dans la spiritualité mapuche. Les gens qui le côtoyaient lui attribuait des humeurs, lesquelles pouvaient être détectées par son activité volcanique, allant de mince filet de fumée à éruption volcanique. Pour éviter ces dernières, les Mapuches faisaient régulièrement des cérémonies à l'intention du volcan et le traitaient toujours avec respect. Ils considéraient aussi que le territoire du volcan abritait beaucoup de *gnen*, soit les esprits qui habitent chaque entité naturelle (arbre, roche...). Ainsi, lorsqu'ils transitaient dans le territoire du volcan, les Mapuches se comportaient humblement pour ne pas déranger les *gnen*. Les Mapuches disent aussi que ce territoire était riche en *newen*, qui correspond à la force de la terre selon les Mapuches (Ruest Bélanger, 2017).

En d'autres mots, la grande place que le territoire du volcan occupait dans la vie des Mapuches en faisait un élément important de la culture mapuche. Les prochaines sections

illustrent comment ce lien fort entre Mapuches et territoire du volcan s'est affaibli dans les années suivant la colonisation.

3.4. Création du Parc national Villarrica

Pour comprendre le processus de création du PNV et, plus encore, la relation des Mapuches avec cette institution, il faut remonter au processus de colonisation du peuple Mapuche. Celui-ci est relativement récent parce que les Mapuches ont défendu leur territoire avec succès pendant longtemps. C'est suite à la déclaration de son indépendance que le Chili a lancé en 1860 une campagne militaire qui, jumelée à celle de l'Argentine, fut réellement destructrice pour les Mapuches (Barrena Ruiz *et al.*, 2016).

Parallèlement, l'État chilien initiait un fort mouvement de colonisation dans le territoire conquis, officialisant son occupation du territoire en se déplaçant graduellement vers le sud. Ainsi, dès 1884, des *títulos de merced* étaient attribués à des groupes mapuches, que l'État désignera à partir de ce moment comme « communautés ». Ces titres se basaient sur l'utilisation communautaire visible du territoire par les Mapuches, mais ignoraient complètement leurs usages à faible impact d'un plus vaste territoire, par exemple pour la récolte de bois, le pâturage, la collecte de fruits et d'autres produits de la forêt. Dans le cas des régions de Villarrica et de Panguipulli, qui étaient relativement loin de la frontière du fleuve Bío Bío, la délimitation du territoire en titres de propriété s'est seulement faite au début des années 1900. Le territoire productif non attribué aux communautés mapuches fut distribué sous la forme de propriétés privées pour les colons (Barrena Ruiz *et al.*, 2016). Finalement, de vastes superficies composées de volcans et de reliefs accidentés furent laissées sans propriétaire, dû à leur difficulté d'accès et leur faible potentiel de productivité. Pour affirmer sa propriété sur ces terres et surtout, pour sécuriser la frontière Chili-Argentine, l'État chilien les convertit en réserves forestières (Sepúlveda et Guyot, 2016).

C'est ainsi que la Réserve Villarrica est créée en 1912, avec une superficie initiale de 273 000 ha. La réserve a par la suite graduellement perdu en grandeur, particulièrement au profit des colons. Cette progression du colonialisme, générant des propriétés privées entre les *títulos de merced* et le territoire du volcan, représente la première séparation physique entre les Mapuches et le territoire du volcan (Portet Bastida, 2016).

Ensuite, le 28 novembre 1940, le Parc national Villarrica est créé à partir d'une portion de la Réserve Villarrica. Divers motifs sont évoqués pour justifier la création de ce parc. De manière officielle, la création du parc vise à « a) Protéger la flore et la faune qui se trouvent dans sa superficie, b) Protéger la beauté des paysages qui s'y trouvent, c) Conserver ses caractéristiques géomorphologiques, d) Protéger sa richesse hydrique et, e) Contribuer à la conservation de l'environnement¹⁹ » (CONAF, 2013). Ces objectifs s'apparentent au mouvement international de création de parcs nationaux décrit par Stevens (2014). L'État chilien prend d'ailleurs exemple sur le modèle de Yellowstone en planifiant le parc comme une aire exempte d'activité humaine autre que le tourisme (Sepúlveda et Guyot, 2016).

Cependant, en pratique, dans les années suivant la création du PNV, s'ajoutent aux activités des Mapuches celles de non-mapuches, via l'émission de concessions pour le bois de chauffage et les pâturages (CONAF, 2013). Ainsi, les Mapuches ne sont pas encore restreints dans leurs activités dans ce territoire, mais le paysage commence à changer dû à l'impact anthropique plus grand.

C'est au début des années 70 que la situation change radicalement avec l'arrivée du « *Proyecto CHI-526, FAO-PNUD-CONAF* », qui a pour objectif de renforcer les aires protégées et à travers lequel est créé la CONAF. C'est également à ce moment que la présence du PNV comme institution commence réellement à se faire sentir par les Mapuches.

Dans les années suivant sa création, la CONAF s'engage à éliminer tout impact anthropique du PNV pour réaliser sa mission de conservation. Cela affecte autant les colons que les Mapuches vivant autour du parc. D'une part, la CONAF interdit l'utilisation de bois de chauffage et de pâturages du parc (CONAF, 2013). D'autre part, c'est à cette époque que les *saye/es* sont brûlés par les gardes-parc (Marín-Herrera, 2015 ; Portet Bastida 2016).

¹⁹ Traduction libre par l'auteure

Dans les décennies suivantes, l'administration du PNV multiplie les règlements et intensifie le contrôle pour diminuer les activités mapuches dans le parc. Ainsi, la cueillette de pignons est aujourd'hui restreinte et les animaux sont interdits. Parallèlement, l'offre touristique se développe et la popularité du PNV augmente. Si bien que le succès touristique du PNV commence à créer des frictions (Ruest Bélanger, 2017).

3.5. *Tourisme et développement touristique*

Les activités offertes dans le PNV sont à la hauteur de ses paysages ; ski et alpinisme sur le Volcan Villarrica, randonnée, vélo de montagne, etc. Ce sont majoritairement des entreprises venues de l'extérieur qui offrent ces activités. Cela cause problème à la fois aux Mapuches, à qui échappe toute possibilité de faire des profits (Ruest Bélanger, 2017), et à la CONAF, qui réalise que plusieurs entreprises transgressent les limites établies, compromettant l'intégrité écologique du parc (CONAF, 2013).

Cette pression est d'autant plus inquiétante maintenant que le PNV est le cinquième parc national le plus fréquenté au Chili, le nombre de visiteurs ayant bondi de 60 000 en 2004 à 135 000 en 2013 (CONAF, 2016). La CONAF elle-même reconnaît les risques de cette popularité, qui cause notamment l'éloignement de la faune et l'accumulation de déchets (CONAF, 2013).

Conséquemment, la CONAF prévoit améliorer ses infrastructures et l'offre touristique de manière à mieux accueillir le nombre grandissant de visiteurs (CONAF, 2013). Cette stratégie détonne avec la vision de plusieurs groupes mapuches qui appellent plutôt à la précaution. Ceux-ci parlent notamment de calculer la capacité de charge du parc en termes de tourisme (Ruest Bélanger, 2017), une évaluation que la CONAF n'a toujours pas réalisée (CONAF, 2013 ; CONAF, communication personnelle 2017).

En ce qui a trait à l'amélioration de l'offre touristique, plusieurs entreprises et municipalités souhaitent étendre le domaine skiable au versant sud du volcan, voyant que cette activité connaît déjà un grand succès du côté nord. En plus d'augmenter l'offre de ski, ce projet permettrait d'étendre la saison de ski (la neige fond moins rapidement du côté sud) et d'amener des retombées économiques dans le secteur de Lican Ray, par où les skieurs accèderaient à ces nouvelles pistes.

Plusieurs Mapuches voient ce projet comme une menace. Premièrement, certains supposent que la neige fond maintenant plus rapidement du côté nord parce qu'elle est excessivement manipulée. Ils infèrent donc que l'ajout de pistes aurait le même effet du côté sud. Le Volcan Villarrica représentant une source d'eau majeure pour le territoire, un tel impact est très préoccupant pour les communautés locales. Deuxièmement, la pratique du ski sur le volcan n'est pas cohérente avec son caractère sacré (Ruest Bélanger, 2017).

Un autre projet qui vise à accommoder l'augmentation de visiteurs est l'amélioration de la route entre Palguin (près de Pucón) et Coñaripe. Il existe déjà une route qui traverse le parc en son milieu, sur laquelle il est possible de transiter dans les deux directions, mais seulement en véhicule tout terrain et à basse vitesse, dû à la mauvaise condition du chemin. Comme cette route permet d'accéder aux sources thermales de Coñaripe à partir de Pucón, le ministère des œuvres publiques a planifié l'agrandissement de la route. Ce projet est toutefois très contesté, considérant qu'il implique la coupe de plusieurs²⁰ araucarias âgés d'un demi-millénaire. La faune serait également affectée par la perte de connectivité et la hausse de fréquentation du chemin (Portet Bastida, 2016 ; Ruest Bélanger, 2017).

3.6. Occupation contemporaine mapuche

Nous avons vu à travers l'historique de création du parc que les activités traditionnelles mapuches ont graduellement été restreintes. Rappelons la destruction des *sayeles* dans les années 70. Ces abris étant nécessaires aux longs séjours dans le territoire du volcan, la disparition des *sayeles* marque également celle de la collecte de pignons telle qu'elle se faisait auparavant. Cette pratique est aussi délaissée en réaction à l'arrivée du travail rémunéré, qui complique les possibilités de partir un mois à la montagne et enraye la nécessité d'accumuler des réserves de pignons pour l'hiver (Ruest Bélanger, 2017).

Aujourd'hui, la pratique courante est d'aller dans le parc une journée aller-retour (le voyage étant facilité par les automobiles) cueillir des pignons, plus par divertissement que par nécessité. La CONAF interdit cette activité. Cependant, une vague compréhension

²⁰ Entre 15 et 200, selon les scénarios (CONAF, communication personnelle, 2017)

des droits coutumiers mapuches sur le territoire, bien qu'ils ne soient pas officiellement reconnus, résulte en un contrôle inégal de l'activité par les gardes-parc.

Pour ce qui est de la cueillette de plantes médicinales, elle n'est pas mieux vue par la CONAF. Étant toutefois plus difficile à contrôler, cette activité continue, dans la mesure où les Mapuches utilisent encore les plantes médicinales (Portet Bastida, 2016 ; Ruest Bélanger, 2017).

L'utilisation des pâturages est également interdite par la CONAF, mais elle continue pour quelques communautés (Portet Bastida, 2016). En revanche, la division du territoire en propriétés privées, soigneusement gardées par des clôtures, complique grandement le voyage des bêtes jusqu'au territoire du volcan. Ainsi, de manière générale, cette activité a grandement diminué.

Pour ce qui est du rôle écologique du territoire du volcan, il n'a pas changé. Cependant les Mapuches sont de plus en plus inquiets par rapport aux impacts du développement touristique sur les services écosystémiques que procure le territoire du volcan. Ils craignent par exemple la disparition graduelle du réservoir d'eau que constitue la neige sur le Volcan Villarrica. L'érosion, l'accumulation de déchets et l'éloignement de la faune sont d'autres sources de préoccupation pour les Mapuches qui comprennent encore le rôle central du territoire du volcan dans leur écosystème (Ruest Bélanger, 2017).

Pour ce qui est de la relation spirituelle des Mapuches avec le territoire du volcan, plusieurs Mapuches affirment que des cérémonies spirituelles se déroulent toujours dans le territoire et que celui-ci reste central dans la vie de plusieurs (Portet Bastida, 2016 ; Ruest Bélanger, 2017). Toutefois, l'attachement des Mapuches s'est, dans son ensemble, détérioré. Les causes sont nombreuses : conversion à différentes religions, changements de valeurs dus à la colonisation, monétisation du temps et des divers usages de la forêt, diminution de la fréquentation du territoire, etc (INFOR *et al.*, 2016).

Dans l'ensemble, le parc national comme institution a détérioré la relation des Mapuches avec le territoire du volcan. Qui plus est, la pression grandissante exercée par le tourisme menace de détériorer le territoire lui-même de manière permanente. Conséquemment, les communautés mapuches locales sont de plus en plus mécontentes par rapport à la manière dont le parc est géré. En parallèle, les Mapuches, à l'instar du mouvement de reconstruction de nation (Cornell *et al.*, 2007), renversent peu à peu le mouvement de

colonisation qui les a éloignés de leur culture et de leur identité. Dans ce contexte, plusieurs Mapuches voient maintenant le territoire du volcan comme un point focal pour raviver leur culture et regagner l'autonomie perdue (Ruest Bélanger, 2017). Bref, les raisons pour reprendre le contrôle de ce territoire ou, pour le moins, s'inviter dans sa gouvernance, sont nombreuses. Et pour épauler cette motivation, le contexte légal n'a jamais été aussi favorable à l'inclusion des Mapuches à la gouvernance du PNV.

3.7. Contexte légal

Les Mapuches disposent effectivement d'un ensemble important d'instruments pour faire valoir leurs droits sur le PNV, à l'échelle internationale, nationale et locale.

3.7.1. Instruments légaux internationaux

Au niveau international, les accords et déclarations tels que la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail valident le droit territorial ancestral. Certaines ententes, telles que la Convention pour la diversité biologique, valident également le rôle des peuples autochtones dans la conservation de la biodiversité et soulignent l'importance de les inclure dans la gouvernance d'aires protégées telles que le PNV.

La Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (C-169) est l'unique document international sur les peuples autochtones et tribaux qui soit légalement contraignant pour ses signataires. Elle a été créée en 1989, mais le Chili ne l'a ratifiée qu'en 2008, pour être mise en application en 2009 (Observatorio ciudadano, 2016). Dans cette convention, sont définis comme terre ou territoire autochtone non seulement les territoires sur lesquels les peuples autochtones possèdent un titre de propriété, mais également sur tout territoire qu'ils occupent traditionnellement (article 13.2 de la C-169 (OIT, 1989)). La C-169 précise divers moyens que les gouvernements doivent utiliser pour respecter ces droits de propriété, notamment en les reconnaissant et en les protégeant (a.14, paragraphe 2 de la C-169), mais aussi par la participation autochtone dans l'utilisation, l'administration et la conservation des territoires autochtones et leurs ressources naturelles (a.15.1 du C-169). Advenant que le gouvernement ait également des droits sur les ressources naturelles de tels territoires, il ne peut l'exploiter sans consulter les peuples autochtones touchés. Dans une telle situation, les peuples autochtones « doivent, chaque fois que c'est possible, participer aux avantages découlant de ces activités et doivent recevoir une indemnisation équitable pour tout dommage qu'ils

pourraient subir en raison de telles activités. » (a.15.2 de la C-169). La C-169 spécifie aussi que les peuples autochtones ont le « droit à la consultation de bonne foi, à travers un processus adéquat et avec la finalité d'arriver à un accord, et ce, à chaque fois qu'une mesure administrative ou législative est susceptible de les affecter²¹ » (Observatorio Ciudadano, 2016). En outre, la C-169 appelle à la reconnaissance de l'importance et au renforcement d'activités traditionnelles de subsistance telles que l'artisanat, la cueillette et plusieurs autres (Observatorio Ciudadano, 2016).

Dans le cas du PNV, l'application de la C-169 donnerait donc droit aux communautés mapuches locales à : la reconnaissance de cet espace comme territoire autochtone ; au respect des activités ancestrales mapuches réalisées sur ce territoire; à participer à l'utilisation, l'administration et la conservation de ce territoire; et finalement, à la consultation de bonne foi sur tout projet de développement initié sur ce territoire (Observatorio Ciudadano, 2016). Nous en retenons donc qu'un projet tel que celui d'agrandissement de route ou du domaine skiable ne pourraient se réaliser sans d'abord obtenir le consentement de l'ensemble des communautés mapuches affectées.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) se base sur des principes similaires. Bien que ce document ne soit pas contraignant comme l'est la C-169, sa ratification en 2007 par la majorité de l'Assemblée générale des Nations Unies, laquelle inclut le Chili, fait en sorte que cette déclaration est l'instrument sur les droits des peuples autochtones le plus complet au niveau international. La DNUDPA comporte plusieurs éléments pertinents au cas du PNV. Mentionnons le devoir des gouvernements de consulter les peuples autochtones et d'obtenir le consentement préalable, libre et éclairé avant d'adopter toute mesure pouvant affecter les peuples autochtones, ainsi que les droits de propriété ancestrale des peuples autochtones, lesquels rejoignent tous deux la C-169. Notons que la DNUDPA introduit également le droit à la restitution du droit de propriété, dans le cas où ces droits auraient été bafoués dans le passé. Ainsi, bien que la DNUDPA ne soit pas contraignante, elle appuie

²¹ Traduction libre par l'auteure

fortement la C-169 et ses implications pour le cas du PNV (Observatorio Ciudadano, 2016).

Tel que présenté plus tôt, la Convention sur la diversité biologique (CDB) appuie également la participation des peuples autochtones à la gouvernance d'aires protégées en appelant à la reconnaissance des peuples autochtones et communautés locales dans la protection de la diversité biologique. Rappelons que les articles de la CDB, qui sont contraignants pour ses signataires, sont accompagnés de multiples programmes de travail, lignes d'action et cibles pour aider ses signataires à progresser dans l'application de la CDB. Le Chili, qui a ratifié la CDB en 1994, n'a toujours pas atteint les objectifs en lien avec la participation des peuples autochtones dans la création et la gestion d'aires protégées (Observatorio Ciudadano, 2016).

Dans le même ordre d'idées, rappelons que l'UICN reconnaît elle-aussi le rôle important que jouent les peuples autochtones dans la conservation. Pour s'assurer que la création d'aires protégées ne porte plus atteinte aux droits des communautés qui habitent ces territoires, l'UICN statue, durant son Congrès mondial des parcs de 2003 à Durban, que : (UICN, 2003)

- (a) Toutes les aires protégées existantes et futures seront gérées et établies en pleine conformité avec les droits des peuples autochtones, peuples nomades et communautés locales ;
- (b) Les peuples autochtones et communautés locales seront représentés dans la gestion des aires protégées par des représentants élus, de manière proportionnelle à leurs droits et intérêts ;
- (c) Seront établis et appliqués, pour 2010, des mécanismes participatifs pour la restitution des terres et territoires traditionnels des peuples autochtones qui ont été incorporés dans des aires protégées sans leur consentement préalable, libre et éclairé²².

Les directives de l'UICN appuient donc elles-aussi la participation mapuche à la gouvernance du PNV.

²² Traduction libre de l'auteure

3.7.2. Instruments légaux locaux

En plus des engagements du Chili au niveau international, deux instruments légaux au niveau local jouent en faveur de l'inclusion mapuche dans la gouvernance du PNV.

Premièrement, le PNV fait partie de la Réserve de la biosphère des forêts tempérées pluvieuses des Andes australes. Ainsi déclarée en 2007 par l'UNESCO, cette réserve inclut notamment le PNV. Cette réserve vise à mieux protéger la forêt valdivienne en favorisant la connectivité entre les aires protégées contenues dans la Réserve de la biosphère. Le titre de Réserve de la biosphère implique la formation d'un comité consultatif incluant tous les acteurs impliqués dans la gouvernance de la Réserve de la biosphère. Quoi qu'il en soit, la Réserve de la biosphère reste, à ce jour, inactive. Une plus grande participation mapuche dans la gouvernance du PNV serait cohérente avec la logique de la Réserve de la biosphère et représenterait un premier pas concret vers ce projet plus large (Portet Bastida, 2016).

Deuxièmement, une réforme importante de la gestion des aires protégées nationales a présentement lieu au Chili avec la création du « *Servicio de Biodiversidad y Áreas Protegidas* ». Ce projet de loi est fortement contesté, particulièrement pour son non-respect des droits autochtones que nous venons de citer. Cela vaut autant pour la préparation du projet de loi, qui au départ n'avait pas fait l'objet de consultations autochtones, que pour la loi elle-même, qui ne reconnaît nullement le rôle des peuples autochtones envers la conservation de la nature, pas plus qu'elle n'établit de mécanisme pour assurer leur participation effective (Observatorio Ciudadano, 2016; Observatorio Ciudadano et Consorcio TICCA, 2017). Cette problématique dépasse largement l'idée d'inclure les Mapuches dans la gouvernance du PNV, mais il reste que d'initier un tel projet serait, une fois de plus, un premier pas dans la bonne direction. Ce projet pourrait même devenir un laboratoire pour déterminer comment inclure davantage les communautés autochtones dans la gouvernance des aires protégées au niveau national.

3.7.3. Droits mapuches sur le territoire du parc

Finalement, les communautés mapuches autour du PNV ont divers droits directement envers ce territoire qui n'ont, jusqu'à maintenant, pas été respectés. D'un côté, plusieurs communautés mapuches et individus, autant mapuches que non-mapuches, ont un droit de propriété qui chevauche les limites du PNV. La CONAF a déjà identifié ces

chevauchements, mais la majorité de ceux-ci restent irrésolus (Aylwin et Cuadra, 2011; CONAF, 2013). D'un autre côté, l'utilisation continue du territoire par les Mapuches leur confère un droit territorial ancestral sur l'ensemble du territoire du PNV (Aylwin et Cuadra, 2011). Cette utilisation continue a été documentée par divers travaux de recherche (Aylwin et Cuadra, 2011; Marín-Herrera, 2015; Portet Bastida, 2016; Ruest Bélanger, 2017).

Nous comprenons donc que le PNV présente une opportunité pour l'État de concrétiser ses engagements au niveau international et national, ainsi que de résoudre les problèmes de propriété à l'échelle locale.

En conclusion, la perspective de décentraliser la gouvernance du PNV présente du potentiel à la fois pour favoriser le développement des communautés mapuches, pour redéfinir la relation entre l'État et les peuples autochtones et pour assurer le développement durable de ce parc en adoptant un mode de gouvernance communautaire. Bref, les motivations ne manquent pas pour s'engager sur la voie de la décentralisation.

3.8. Question et objectifs de recherche

Ainsi, il est pertinent de reprendre à l'échelle locale la question de recherche développée plus tôt. Comment favoriser l'instauration durable du projet de décentralisation de la gouvernance du PNV vers une gouvernance par les communautés mapuches ? S'ajoutent à cette question générale deux objectifs spécifiques :

- 1) Identifier les enjeux liés à la GFCa présents dans l'étude de cas ;
- 2) Utiliser une approche participative pour faire émerger des solutions qui répondent à ces enjeux et favorisent l'instauration durable du projet de décentralisation de la gouvernance du PNV.

La nature et les détails d'une telle décentralisation n'étant pas encore convenus, nous désignerons ce projet dans le présent document comme étant le « projet Mapuche-Parc ». Les fondements théoriques sur la GFCa viendront appuyer le premier objectif, alors que ceux sur la décentralisation de la gouvernance des aires protégées et les exemples de gouvernance partagée viendront appuyer le deuxième objectif.

Chapitre 4. Méthodes de recherche

Les chapitres précédents ont permis d'explorer différents éléments pour répondre à la question de recherche initiale, « comment instaurer des projets de GFCA de manière durable ? ». À travers l'élaboration des facteurs de succès de la GFCA, du concept de gouvernance partagée d'aires protégées et du cas du projet Mapuche-Parc, une idée générale ressort ; l'importance d'impliquer les communautés locales le plus possible et le plus tôt possible. Les objectifs spécifiques formulés dans le chapitre précédent reflètent d'ailleurs ce message en priorisant l'identification des enjeux au niveau local et en cherchant des solutions qui soient adaptées à ces enjeux et générées directement par les communautés impliquées dans le projet.

En cohérence avec notre argumentation pour une plus grande délégation des pouvoirs au niveau des communautés, nous avons employé l'étude de cas non seulement pour comprendre au niveau local les enjeux et opportunités liés à la GFCA, mais aussi pour faciliter l'utilisation d'une approche participative. Cette dernière s'est concrétisée dans la collaboration avec des groupes locaux et dans la nature des activités de collecte de données. Dans son ensemble, la recherche réalisée est de type qualitatif. Pour assurer la validité de cette démarche, plusieurs techniques ont été employées, appuyant les deux modes de collecte plus formels, soit les entrevues semi-dirigées et les groupes de discussion.

4.1. *Étude de cas*

Selon Roy (2009), l'étude de cas est une « approche de recherche empirique qui consiste à enquêter sur un phénomène, un événement, un groupe ou un ensemble d'individus, sélectionné de façon non aléatoire, afin d'en tirer une description précise et une interprétation qui dépasse ses bornes ». Hamel (1997) fait lui aussi ressortir que l'étude de cas est choisie précisément parce qu'elle présente des conditions particulièrement intéressantes à l'objet de recherche, présentant le cas comme un dispositif de recherche tel qu'on en établit en science expérimentale.

Très différente des méthodes quantitatives, l'étude de cas prône « un nombre limité de sujets et ne prétend pas la représentativité statistique (...) Les études de cas sont intensives dans le sens où elles se limitent à moins de sujets, tout en réunissant un grand

nombre d'informations et d'observations sur chacun d'eux et leur contexte » (Roy, 2009). Ce sont alors les raisons qui motivent le choix d'un cas particulier qui déterminent la valeur représentative de l'étude de cas (Hamel, 1997). L'étude de cas est particulièrement adéquate pour les recherches exploratoires, où les phénomènes étudiés sont peu connus ou difficilement mesurables. Elle utilise principalement une combinaison de méthodes qualitatives, lesquelles favorisent la récolte de données riches en détails qui conviennent davantage à la recherche exploratoire (Roy, 2009).

4.2. Approche participative

Wulfhorst *et al.* (2008) décrivent la recherche participative comme une recherche faite « pour et par les communautés plutôt que simplement pour ou à propos d'une communauté²³ », ce qui n'est pas sans rappeler les degrés d'inclusion des communautés autochtones dans la gouvernance d'aires protégées tels que présentés dans le tableau 2. D'ailleurs, à l'instar du processus de partage de la gouvernance d'une AP, l'inclusion d'une communauté dans la recherche peut se faire à différents moments et à différents degrés durant la recherche, une inclusion plus grande signifiant évidemment une augmentation des bénéfices pour la communauté (Wilmsen, 2008). Car l'un des concepts importants de la recherche participative est qu'elle génère des bénéfices pour la communauté sur plusieurs fronts. Premièrement, une recherche ancrée dans les besoins formulés directement par la communauté lui sera, logiquement, plus utile. Deuxièmement, en incluant la communauté dans le processus de recherche, celle-ci gagne du pouvoir sur sa situation et de nouvelles capacités peuvent être créées dans la communauté (Wilmsen, 2008; Wulfhorst *et al.*, 2008).

Pour Wilmsen (2008) la recherche participative « diverge de la science conventionnelle dans le fait que les chercheurs qui adoptent une approche participative reconnaissent explicitement que la connaissance produite est négociée²⁴. » En effet, l'ouverture de la recherche à un plus grand nombre d'intervenants implique de trouver un terrain d'entente

²³ Traduction libre par l'auteure

²⁴ Traduction libre par l'auteure

par rapport au déroulement de la recherche et aux conclusions tirées des résultats (Wilmsen, 2008). Si cette négociation peut être interprétée comme un compromis à l'étendue de la recherche, Wilmsen (2008) rappelle le rôle extractiviste que la recherche dans les communautés a longtemps joué et qui doit impérativement être remplacé par des impacts positifs. Tel que l'exprime Desbiens (2010), ce type de concession est nécessaire pour assurer la durabilité des relations entre les chercheurs et les communautés qui pourraient bénéficier de leurs travaux, car il garantit des retombées à long terme autant pour la recherche que les communautés. Considérant que l'instauration durable d'un projet est au cœur de notre question de recherche, il convient d'employer, dans la mesure du possible, une approche de recherche qui soit elle-aussi fondée sur la durabilité.

Dans la présente recherche, deux stratégies relevant de l'approche participative sont retenues : l'approche collaborative et les activités de recherche participatives.

4.3. Approche collaborative

Cette recherche a été réalisée en collaboration avec l'INFOR et le *Ñidol Che Trawun* (ÑCT). L'INFOR est l'institut national de recherche sur la forêt au Chili et a supervisé les activités de recherche de l'étudiante-chercheuse au Chili. Le ÑCT est un groupe qui réunit les dirigeants de la majorité des communautés ancestrales du secteur de Pucura, lequel est situé entre Lican Ray et Coñaripe. Ce groupe s'est donné pour mission de diriger le chemin pour défendre le territoire ancestral mapuche en se basant sur une opinion qui soit réellement mapuche.

L'idée de cette deuxième collaboration était d'assurer que la recherche soit réellement utile pour les gens qui y participeraient. Cette collaboration s'est déroulée en cohérence avec le « cadre d'engagement entre collaborateurs universitaires et autochtones dans la recherche sur les ressources naturelles et la conservation » d'Adams *et al.* (2015). Ce cadre a été élaboré en contexte canadien pour promouvoir une recherche qui soit au service des communautés. Ainsi, les rôles du ÑCT ont été de :

- Choisir l'objet précis de la recherche, soit le projet Mapuche-Parc.
- Définir des attentes spécifiques en conséquence, soit la consignation de l'occupation passée et présente du territoire du PNV par les Mapuches, la présentation des lois et règlements qui soutiennent une participation accrue des Mapuches dans le PNV et le recensement des différentes idées présentes pour concrétiser le projet Mapuche-Parc.

- Déterminer la population visée par l'étude. Le ÑCT souhaitait que ce soit la vision des communautés ancestrales de Pucura qui soit représentée par la présente étude, et plus précisément l'opinion « réellement mapuche » de ces communautés, dans la même logique que ce groupe dit être représentant de cette opinion. (En comparaison à d'autres opinions qui seraient plutôt motivées par des arguments économiques par exemple.)
- Intégrer la méthodologie dans les protocoles de recherche locaux. Le ÑCT s'est assurée d'obtenir la permission des autorités locales pour faire la recherche, a informé l'étudiante-chercheuse des us à respecter lors de la réalisation d'entrevues et de groupes de discussion et a choisi un assistant de recherche pour accompagner l'étudiante-chercheuse dans ses activités de recherche. Cet assistant, un étudiant en anthropologie venant lui-même du territoire à l'étude, a permis d'approfondir le niveau d'intégration de la méthodologie au contexte local, en plus d'améliorer la compréhension de l'étudiante-chercheuse par rapport aux différentes données recueillies.
- Partager leurs connaissances sur le sujet à l'étude en participant aux activités de recherche.
- Accompagner le processus de recherche à travers diverses rencontres de concertation avec l'étudiante-chercheuse.
- Et dans le futur, réviser les résultats de recherche et se les approprier de manière à augmenter la portée de la recherche. Cette dernière action se fera selon deux axes. Premièrement, le ÑCT diffusera les résultats de cette étude aux autres communautés voisines du PNV et réajustera graduellement les résultats présentés dans le document de recherche (Ruest Bélanger, 2017) pour que la vision de ces autres communautés y soit également représentée. Deuxièmement, le ÑCT présentera les résultats aux autorités non-mapuches ayant présentement une incidence sur la gouvernance du PNV, de manière à faire avancer le projet Mapuche-Parc.

Pendant ce temps, le rôle de l'étudiante-chercheuse, accompagnée de l'INFOR et de l'Université Laval, était d'inscrire la problématique locale dans un cadre scientifique, d'assurer la rigueur scientifique du processus de recherche, de compléter les connaissances locales avec des connaissances techniques, de rédiger un rapport de recherche, de faciliter la diffusion des résultats de la recherche auprès des communautés et d'assurer un suivi de la progression du projet dans les communautés participantes.

4.4. Étendue de la recherche

La collaboration avec le ÑCT impliquait la représentation de l'opinion des communautés ancestrales de Pucura. La carte suivante (figure 3) illustre où se situe le territoire de Pucura par rapport au PNV, et ce qu'il représente en termes de superficie et de proximité au parc en comparaison aux autres territoires autochtones situés autour du parc.

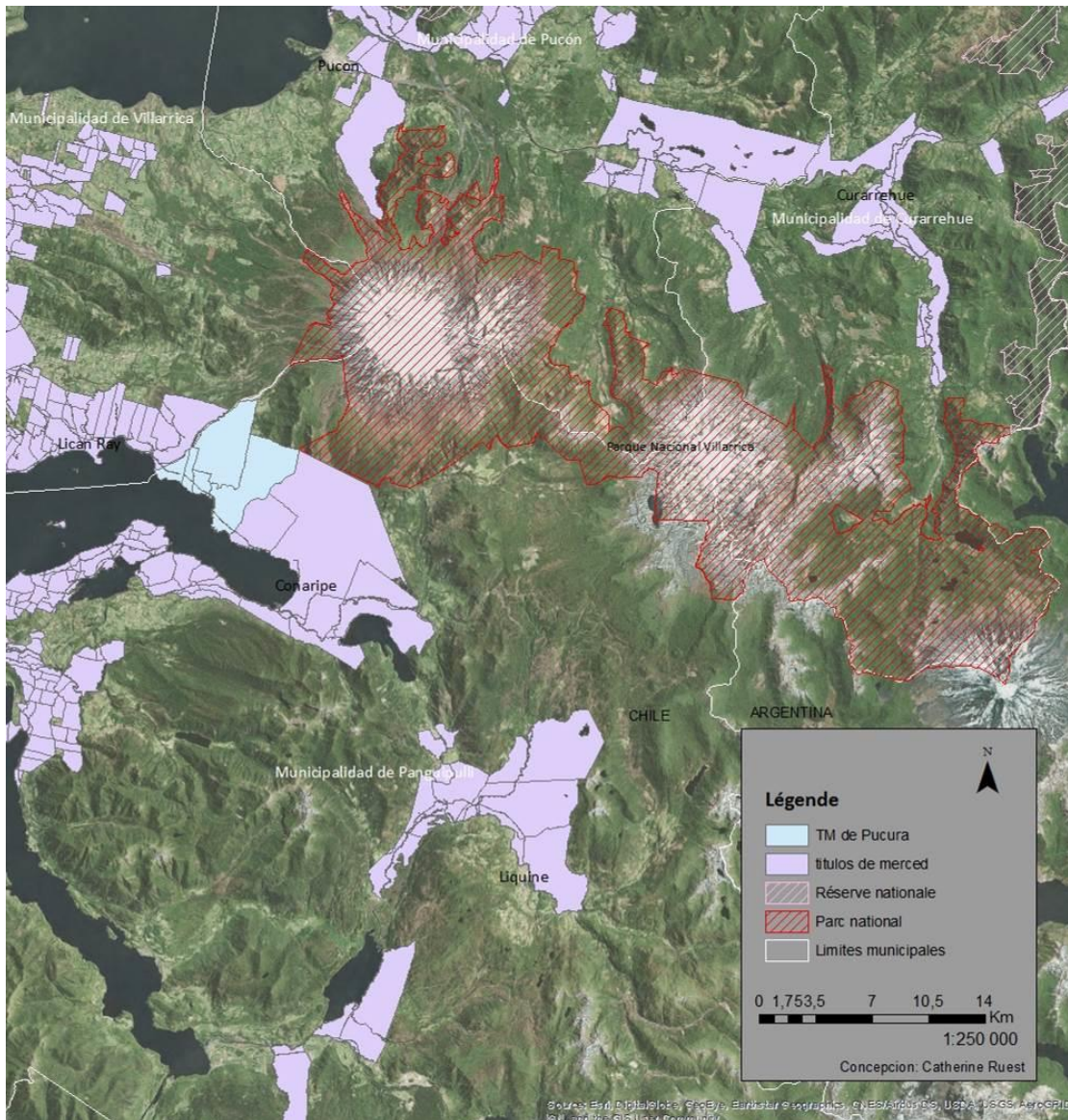


Figure 3 Localisation de Pucura par rapport au PNV

Afin de mieux comprendre les enjeux et les solutions possibles à l'implantation du projet Mapuche-Parc, la participation s'est toutefois étendue à l'ouest et à l'est du territoire de Pucura. La carte suivante (figure 4) montre les différentes communautés mapuches de la municipalité de Villarrica en fonction de leur participation à l'étude.

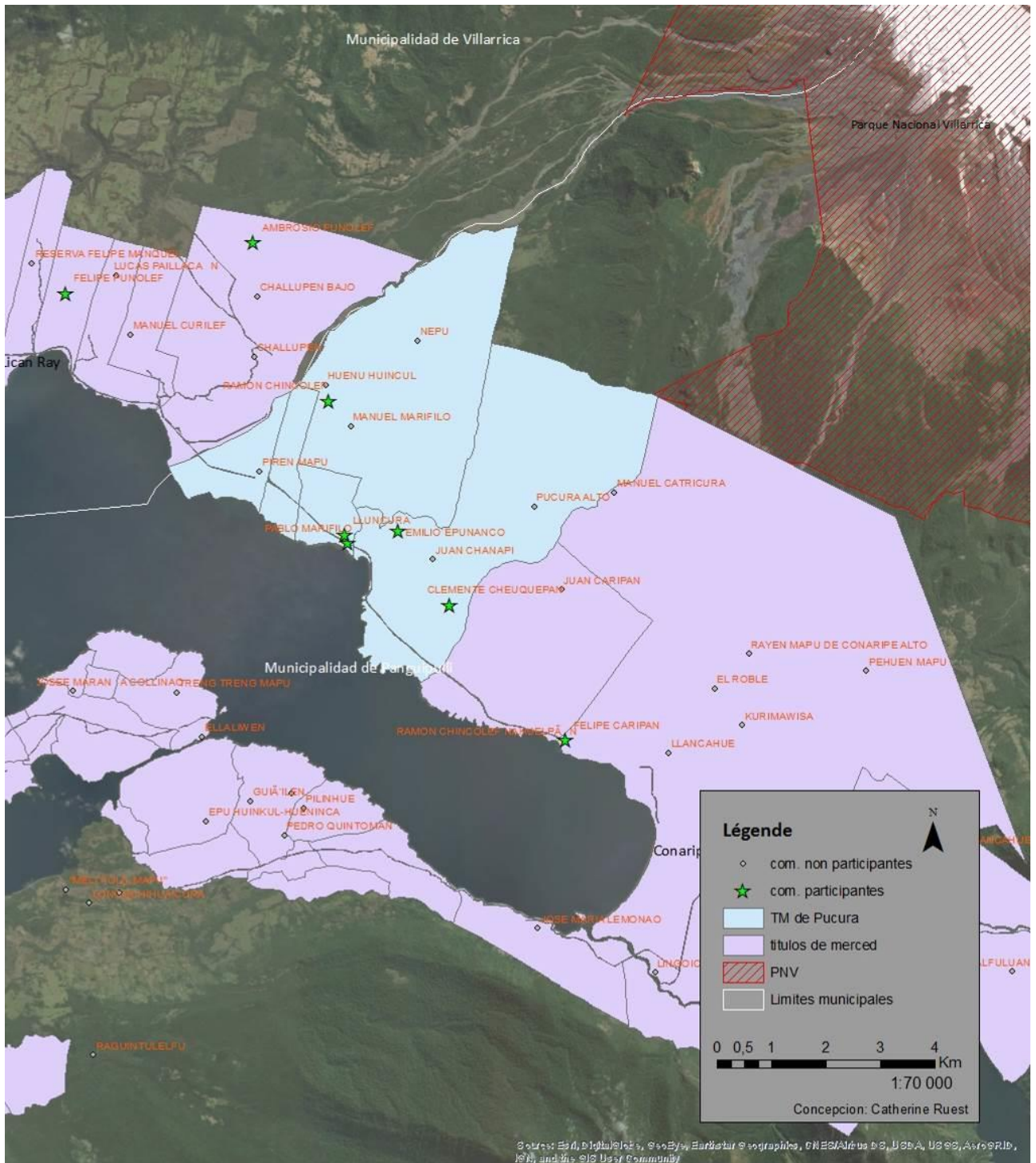


Figure 4 Distribution des communautés participantes

Le lecteur notera que même dans le secteur de Pucura, il n'y a pas de participants dans toutes les communautés. C'est qu'il existe de nombreuses distinctions entre les communautés, à commencer par leur origine. La plupart des communautés de Pucura

sans participants sont dites « *de hecho* », c'est-à-dire qu'elles ont été constituées sans se fonder sur un *título de merced*, ce qui est souvent lié à l'arrivée plus récente des membres dans le territoire. La communauté Juan Chañapi est toutefois une communauté ancestrale, qui n'a pas souhaité participer dû au cours laps de temps de la présente étude.

4.5. Rigueur de la recherche

Savoie-Zajc (2000) et Baribeau (2009) identifient quatre critères qui encadrent la rigueur d'une recherche qualitative, lesquels peuvent être associés aux critères d'une recherche quantitative. Il y a premièrement le critère de **crédibilité**, lequel correspond au critère de validité interne en recherche qualitative. Pour répondre au critère de crédibilité, la recherche doit paraître cohérente aux yeux des participants, reflétant ainsi le degré de compréhension du chercheur par rapport à la situation. Deuxièmement vient la **transférabilité**, correspondant dans le monde quantitatif à la validité externe. Ce critère réfère à la possibilité de transférer les résultats de la recherche à d'autres situations. Pour que ce soit possible, il importe de faire une description riche de la situation, de sorte que la part des résultats transférable à d'autres situations puisse être distinguée de celle appartenant au contexte local. Troisièmement vient la **fiabilité**, qui porte le même nom en recherche quantitative. Ce critère est lié à la cohérence de la démarche de recherche, donc à l'existence d'un fil conducteur et à la justification des décisions prises en cours de route. Quatrièmement, la **confirmation** correspond à l'objectivité en recherche quantitative. Ce critère fait appel à la crédibilité de la recherche. Il faut se demander si celle-ci est suffisamment claire pour être reproduite ou poursuivie. La subjectivité du chercheur est également soupesée : il importe d'identifier tout biais venant du chercheur de manière à obtenir des résultats objectifs.

La qualité de la recherche dépend directement du respect de ces critères. Pour y arriver, il faut évidemment respecter une démarche de recherche rigoureuse, justifiée et vérifiée. En recherche qualitative, s'ajoute à cela la triangulation, soit la superposition de différentes perspectives par rapport à la question de recherche. Ainsi, outre les entrevues semi-dirigées et les groupes de discussion, la cueillette de données s'est faite, de manière moins formelle, avec la recherche documentaire, les entrevues informelles, l'observation et les visites terrain. Outre la triangulation, l'engagement prolongé du chercheur dans le milieu d'étude et la rédaction sont aussi des stratégies importantes pour assurer la qualité de la recherche. Le tableau suivant présente comment chaque méthode contribue aux

critères de rigueur. Sont ensuite détaillées ces méthodes telles qu'appliquées dans la présente recherche.

Tableau 3 Critères de rigueur

Critères de rigueur	Moyens proposés par Savoie-Zajc (2000)	Moyens utilisés
Crédibilité	Engagement prolongé de la part du chercheur	Collaboration avec un groupe local
		Séjour de 2 mois dans le territoire à l'étude
	Techniques de triangulation	Présentation des résultats préliminaires aux participants
		Observation participante
Transférabilité	Journal de bord	Journal de bord
	Descriptions riches du milieu/contexte de l'étude	Visites terrain
		Observation participante
		Recherche documentaire locale
		Entrevues informelles
Fiabilité	Journal de bord	Journal de bord
	Triangulation du chercheur	Comité d'encadrement de la recherche
Confirmation	Instruments de collecte de données justifiées	Démarche de recherche (méthodologie, rapports de recherche)
	Approches d'analyse clarifiées et appliquées judicieusement	Saturation théorique
	Vérification externe	Comité d'encadrement de la recherche

4.5.1. Recherche documentaire

La recherche documentaire a appuyé le processus de validation des deux objectifs. Différents projets de recherche directement en lien avec le projet Mapuche-Parc qui avaient déjà eu lieu ont été utiles. Ceux-ci traitent à divers degrés des différents aspects de la présente recherche, permettant non seulement de confirmer et d'approfondir cette dernière, mais aussi d'avancer considérablement la réflexion par rapport au projet Mapuche-Parc. Ces documents n'étant pas tous publiés, la communication directe avec leurs instigateurs a permis d'en confirmer la validité. Ces documents sont :

- un plan de l'usage public du PNV réalisé par la CONAF de la région de l'Araucanía (CONAF, 2014), mais resté à l'état de brouillon, dans lequel le lien des communautés locales avec le Parc et les possibilités de participation sont explorées, pour la portion nord du Parc;
- le projet d'une étudiante-chercheuse étrangère réalisé en partenariat avec l'*Universidad Austral de Chile*, portant sur le rôle du PNV dans le développement des communautés mapuches voisines, réalisé avec quatre communautés ancestrales situées au sud du PNV, dont trois ont également participé à la présente étude (Marín-Herrera et Henriquez Zuñiga, non daté; Marín-Herrera, 2015);
- le projet d'un chercheur étranger, réalisé en partenariat avec le *Bosque Modelo de Panguipulli*, sur les possibilités d'une gouvernance du PNV partagée avec les communautés mapuches, se concentrant sur la portion sud du PNV et les communautés qui y sont liées (Portet Bastida, 2016).

Ce dernier projet représente en fait le point de départ de la présente étude. Il décrit la situation d'un point de vue externe et pour l'ensemble des communautés mapuches au sud du PNV, s'intéressant particulièrement aux écarts entre les communautés et le gouvernement qui entravent la poursuite du projet Mapuche-Parc. À sa suite, la présente étude se concentre sur un nombre plus restreint de communautés afin de mieux comprendre les dynamiques internes qui peuvent affecter le projet Mapuche-Parc.

Une étude effectuée par un chercheur de l'Université Laval en partenariat avec l'INFOR par rapport aux pratiques ancestrales et actuelles des Mapuches de Panguipulli (INFOR, Université Laval et CONAF, 2016) a également été utilisée. Celle-ci a facilité et enrichi la compréhension du système de gouvernance territorial passé et présent des Mapuches.

Outre ces études, plusieurs publications d'ordre plus général ont évidemment été consultées.

Finalement, certains documents très spécifiques existant seulement en version papier chez leur propriétaire ont été consultés. C'est le cas notamment d'ordres du jour de réunions passées, de titres de propriété, de contrats et de cartes du territoire.

4.5.2. Observation participante

Pour la collecte de données, l'étudiante-chercheuse a habité deux mois dans le territoire à l'étude. Ce séjour lui a permis de gagner la confiance de potentiels participants à l'étude, d'en rencontrer spontanément de nouveaux, de saisir les façons de faire locales, de mieux comprendre les relations entre les membres du territoire, leurs valeurs et leur façon de

s'exprimer. Concrètement, l'étudiante-chercheuse covoitait et prenait l'autobus presque tous les jours, lui permettant une intégration rapide et des rencontres variées. Elle a également participé à toutes sortes d'activités, allant de réunions communautaires à la confection familiale de l'alcool local, en passant par les invitations spontanées et nombreuses aux *onces*, sorte de thé d'après-midi chilien. Cette technique a permis de contextualiser les deux objectifs, mais surtout de favoriser la création de liens de confiance, qui sont essentiels au bon déroulement notamment des activités de recherche plus formelles (Savoie-Zajc, 2000).

4.5.3. Visites terrain

Le PNV a été visité en cinq occasions, à partir de différents points d'accès et dans différents contextes. Par exemple, l'étudiante-chercheuse a découvert la zone centrale du PNV à travers une visite guidée par une Mapuche, lui permettant du même coup de comprendre comment se déroule le tourisme culturel, souvent évoqué pour le projet Mapuche-Parc.

4.5.4. Entrevues informelles et présentations

De multiples entrevues informelles ont eu lieu avec des habitants du territoire. Sans vouloir participer formellement à l'étude, ceux-ci étaient heureux de partager leurs histoires par rapport au territoire du volcan, ou de discuter longuement de leur opinion et de leur expérience dans la région. Ce type de rencontre a aussi permis d'entendre l'opinion de divers acteurs ne faisant pas partie de l'échantillon de recherche, comme des colons, des entrepreneurs touristiques non-mapuches, des membres des communautés mapuches non-traditionnelles et des communautés mapuches de l'autre côté du PNV. Ces rencontres se sont avérées cruciales pour valider et contextualiser les résultats en lien avec l'objectif 1, en plus de permettre la diffusion du projet Mapuche-Parc et une première estimation de la transférabilité des résultats à ce cadre plus vaste.

Outre ces rencontres avec les habitants de la région, trois rencontres ont eu lieu avec des gens de la CONAF, tout d'abord pour leur présenter le projet de recherche et connaître leur position par rapport au projet Mapuche-Parc, puis pour leur présenter les résultats préliminaires et diverses solutions possibles. Du côté de l'INFOR, des réunions régulières avaient lieu avec des personnes-ressources et les résultats préliminaires ont été

présentés en fin de séjour aux chercheurs d'INFOR Valdivia, ajoutant une perspective scientifique précieuse à la méthodologie de recherche.

Finalement, trois rencontres avec des membres de l'*Observatorio Ciudadano*, dont la mission est de veiller au respect des droits des citoyens chiliens, ont permis de comprendre l'aspect légal du projet Mapuche-Parc et de connaître l'historique de collaboration de cet organisme avec les Mapuches du territoire étudié. La compréhension du contexte local a également été facilitée par la rencontre de professeurs de différentes universités chiliennes qui effectuaient régulièrement des recherches avec les Mapuches de la région étudiée.

4.5.5. Journal de bord

Le journal de bord est un autre outil important pour assurer la rigueur de la recherche. L'idée est d'y écrire les différents faits marquants, réflexions et états d'esprit que le chercheur traverse pendant sa collecte de données. Ainsi, le journal de bord devient un registre des différentes prises de conscience et interrogations survenues pendant la recherche. Cet outil permet également au chercheur de se remémorer le contexte psychologique dans lequel s'est déroulée la prise de données. Il devient alors possible de se rappeler plus précisément le déroulement d'une activité de recherche, mais aussi de neutraliser le biais que pourrait amener l'état d'esprit changeant du chercheur (Savoie-Zajc, 2000).

4.6. Collecte des données

Si les différentes techniques de triangulation sont importantes pour enrichir la compréhension du chercheur par rapport au territoire d'étude et ainsi assurer la rigueur de la recherche, ce sont les données collectées qui constituent le cœur de la recherche, car ce sont elles qui seront par la suite formellement analysées.

4.6.1. Entrevues semi-dirigées

Savoie-Zajc (2009, p.340) propose la définition suivante à l'entrevue semi-dirigée :

L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le

participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé.

Objectifs

Les entrevues semi-dirigées étaient principalement liées au premier objectif, soit l'identification des enjeux de GFCA présents. Pour sa part, le deuxième objectif, en lien avec la recherche de solutions pour l'implantation du projet Mapuche-Parc, était brièvement touché de manière à préparer les groupes de discussion.

Dans un contexte où la culture est principalement partagée oralement, l'utilisation des entrevues semi-dirigées permet d'accéder à un contenu que le chercheur peut difficilement trouver par écrit. Les entrevues semi-dirigées permettent aussi aux participants de répondre de manière plus exhaustive et personnelle (Savoie-Zajc, 2009), ce qui est particulièrement important pour l'objectif 1 qui fait appel à l'expérience et aux perceptions des participants. Dans le contexte présent, les entrevues présentaient également l'avantage de rejoindre des gens qui n'auraient pas naturellement participé aux groupes de discussion, par exemple par manque de mobilité ou par marginalisation de la part des autres participants.

Préparation des entrevues

Dans l'entrevue semi-dirigée, l'idée est de mener une conversation « naturelle » tout en touchant à des thèmes préétablis, de manière à obtenir une cohérence et différents éléments de comparaison entre les entrevues (Savoie-Zajc, 2009). Il importe donc d'élaborer préalablement un guide d'entrevue présentant les différents thèmes à aborder, sous la forme de questions claires et ouvertes.

Les questions choisies ont été inspirées par le guide de l'Analyse de la gouvernance territoriale par les Premières Nations (AGTPN). Ce guide a été créé par Moisan-DeSerres et Beaudoin (2016) pour aider les Premières Nations du Canada à s'engager dans le processus d'autonomisation autochtone. Cet outil est en fait une version adaptée du *Governance Analysis for Native Nations* développé par l'équipe du *Harvard Project on American Indian Economic Development*, (Jorgensen, 2007). En posant diverses questions, ce guide permet aux communautés ou nations qui l'utilisent de se positionner par rapport aux critères de succès de la gouvernance autochtone présentés dans le tableau 1. Trois sections plus spécifiques de l'AGTPN ont été utilisées pour les entrevues.

La première, « Orientations stratégiques », souligne l'importance d'agir en fonction d'une vision globale plutôt que dans une logique de projets ponctuels. Cette section aide donc à définir la vision d'une nation par rapport au futur de son territoire et de la nation elle-même. La deuxième section, « Institutions gouvernementales efficaces », se rattache à l'importance d'avoir des institutions fonctionnelles, efficaces et cohérentes avec la culture d'une nation. Ainsi, cette section amène l'utilisateur à revisiter les systèmes de gouvernance territoriale et d'autogouvernance du passé, à définir comment ceux-ci fonctionnent aujourd'hui et à préciser comment les membres de la nation sentent qu'ils devraient fonctionner dans le futur pour être légitimes. La troisième section choisie, « Relations intergouvernementales », ramène à l'importance d'entretenir des relations constructives avec les gouvernements externes à la nation. Cette section vise donc à évaluer les expériences passées et présentes de la nation avec ces gouvernements, afin de voir quelles améliorations pourraient être apportées pour améliorer ces relations (Moisan-De Serres et Beaudoin, 2016).

Les questions choisies ont été regroupées en quatre thèmes (Annexe 1). Les deux premiers thèmes, soit 1) l'occupation et l'administration du parc avant d'être parc et 2) l'occupation et l'administration du parc aujourd'hui, visaient à répondre au premier objectif (enjeux). Les deux autres thèmes, soit 3) système de gouvernance territoriale mapuche et 4) le parc dans le futur, étaient plutôt axés vers le deuxième objectif (solutions). À cet effet, le thème 3 permettait d'explorer les façons de faire déjà existantes par rapport à la gouvernance communautaire dans le territoire, alors que le thème 4 permettait de prendre note des idées déjà existantes et d'amorcer le processus de création de nouvelles idées à travers la discussion.

Choix des participants

Le choix des participants s'est fait dans un esprit d'échantillonnage théorique (Savoie-Zajc, 2000). En d'autres mots, un premier groupe de participants a été sélectionné au début de la collecte de données, puis se sont graduellement ajoutés de nouveaux participants dont l'apport a été jugé important à mesure que la collecte de données avançait. Cette méthode permet de préciser et valider les notions partagées par les participants, ainsi que de mieux comprendre les différents aspects d'une question (Savoie-Zajc, 2000). Cette démarche s'effectue jusqu'à saturation des données, c'est-à-dire « le niveau où le chercheur juge que les données nouvelles n'ajoutent plus rien à la

compréhension du phénomène et que les catégories d'analyse ne sont plus enrichies par l'apport de données supplémentaires » (Savoie-Zajc, 2000). La saturation a été obtenue pour l'objectif 1; les dernières données récoltées ne faisaient que confirmer les résultats tirés des données précédentes. Toutefois, la saturation n'a pas été obtenue pour l'objectif 2. Comme ce dernier objectif se concentrait sur l'émergence de nouvelles solutions, la saturation n'était pas attendue ; à ce stade peu avancé du projet Mapuche-Parc, une multitude de solutions peuvent être envisagées. Cette question restera à être étayée après la présente étude pour permettre aux communautés de s'approprier le projet Mapuche-Parc.

Selon la collaboration établie avec le ÑCT, le choix des participants revenait tout d'abord à ce groupe, de manière que les résultats leur soient légitimes. Les premiers participants étaient donc des membres du ÑCT, soit principalement des dirigeants des communautés ancestrales de Pucura, les pères de certains et quelques autres personnes dont ils considéraient l'opinion importante et valable. Une deuxième vague de participants s'est constituée d'autres membres des communautés ancestrales de Pucura dont la composition était assez hétérogène : membres des communautés sans lien direct avec le projet Mapuche-Parc, gens impliqués dans le tourisme, dans la politique, dans des conflits passés et gens occupant activement le territoire du parc. Ces participants ont été identifiés soit par les premiers interviewés, soit par diverses rencontres faites en habitant dans le territoire et en participant à diverses activités. Un échantillonnage semblable a été réalisé dans les communautés ancestrales à l'ouest de Pucura, dans la région de Challupen. Du côté est de Pucura, qui correspond à la région de Traitraico, aucune entrevue officielle n'a été réalisée. Toutefois, plusieurs entrevues informelles ont été réalisées avec des membres de ces communautés, notamment des dirigeants et des gens impliqués dans le tourisme. Ce déploiement latéral de l'échantillonnage a permis de valider les informations collectées dans la région de Pucura, de se positionner sur les possibles différences entre ces secteurs et d'initier la réflexion par rapport à l'augmentation future de la portée de l'étude.

Déroulement des entrevues

Il convient de réaliser les entrevues dans un lieu choisi par les interviewés (Savoie-Zajc, 2009). En général, les entrevues semi-dirigées se déroulaient chez les personnes interviewées après que celles-ci aient accepté de participer au projet de recherche, en

cohérence avec les normes établies par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (CERUL). Toujours selon ces normes, un formulaire de consentement était présenté oralement aux participants au début de leur entrevue, leur garantissant l'anonymat et la possibilité de se retirer de l'étude à tout moment.

La plupart des participants qui nous étaient proposés étaient des hommes. Pour assurer la participation des femmes et des jeunes, les entrevues se transformaient souvent en entrevue familiale où homme, femme et enfants étaient présents et complétaient les idées des uns et des autres. Nous avons vérifié la validité de cette technique en interviewant séparément les membres de certaines familles. Les gens vivant dans le même noyau familial avaient un discours quasi-identique (reprenant les mêmes histoires et souvent les mêmes mots), confirmant que de miser sur la complémentarité entre ces membres d'une même famille était aussi valable que de les interviewer séparément. En effet, nous avons trouvé que les hommes sont ceux qui parlaient le plus souvent d'histoires d'aventure, de cérémonies et de constructions. Pour leur part, les femmes partageaient plus d'informations sur les plantes, la nourriture et l'organisation de la famille. Finalement, les jeunes, laissant leurs parents partager les histoires du passé, étaient clairement orientés vers le futur, proposant des idées pour améliorer et « mapuchiser » le parc.

Au total, 26 personnes ont été interviewées à travers 16 groupes d'entrevue dont la durée s'est échelonnée entre 1 et 5 h. La composition de chacun de ces groupes est ici présentée.

Tableau 4 Composition des groupes d'interviewés

Groupes d'interviewés	Composition du groupe	Provenance
001	Homme	Pucura
002-3	Père, fils	Pucura
004	Homme	Pucura
005	Homme	Challupen
006-7	Père, fils	Pucura
008	Homme	Pucura
009-10	Homme, femme	Pucura

011-12	Homme, femme	Challupen
013-14-15	Père, mère, fille	Pucura
016	Homme	Challupen
017	Femme	Pucura
018-19-20	Mère, fille, voisin	Challupen
021-22	Père, fille	Pucura
023-24	Mère, fils	Pucura
025	Femme	Pucura
026	Homme	Challupen

Durant les entrevues, l'étudiante-chercheuse et l'assistant-chercheur prenaient des notes de manière à dégager le sens des propos des participants (Savoie-Zajc, 2009). Lorsque les participants y consentaient, les entrevues étaient également enregistrées (l'audio seulement). Ainsi, des 16 groupes d'interviewés, 12 ont été enregistrés. Le guide d'entrevue était traité dans son entièreté, mais l'ordre des questions dépendait du sens que prenait la conversation. Étant plus à l'aise dans la langue parlée par les participants (l'espagnol, avec dans certains cas quelques bribes de mapunzungun, soit la langue mapuche), l'assistant-chercheur se chargeait de poser la majorité des questions, avec quelques interventions de l'étudiante-chercheuse, en s'assurant de poser les questions de manière ouverte et objective et d'être à l'écoute des interviewés (Savoie-Zajc, 2009).

Traitement préliminaire des données

Les entrevues étaient par la suite retranscrites intégralement par ces mêmes personnes en regroupant les différentes informations partagées par thème, selon le guide d'entrevue. Une première analyse, issue de la discussion entre l'étudiante-chercheuse et l'assistant-chercheur, avait spontanément lieu, permettant d'identifier progressivement les différents enjeux présents dans le territoire et de soulever de nouvelles interrogations qui permettaient de diriger la recherche.

Bien qu'elle puisse sembler plus imprécise que la transcription en verbatim, cette méthode a été privilégiée pour deux raisons. Premièrement, elle permettait l'analyse préliminaire des résultats durant la période de collecte de données, de manière à bâtir des groupes de

discussion pertinents et de fournir une rétroaction plus rapide aux différents partis intéressés. Deuxièmement, considérant que l'assistant de recherche n'était présent que pour cette étape du projet, il paraissait plus valable de relever avec lui le sens des entrevues enregistrées pour le transcrire de manière compréhensible, plutôt que d'effectuer des verbatims dont les expressions chiliennes et mapuches seraient par la suite demeurées impénétrables pour l'étudiante-chercheuse.

Dans le présent document, les participants aux entrevues semi-dirigées sont cités en utilisant les numéros du tableau 4, précédés d'un E (E-001; E-002...). Afin de protéger l'identité des participants, le code « E-i » est utilisé comme référence à certaines citations contenant des informations sensibles.

4.6.2. Groupes de discussion

Objectifs

Différentes raisons peuvent motiver l'utilisation des groupes de discussion comme outil de recherche. Il importe toutefois de prendre conscience des raisons qui poussent le chercheur à choisir précisément cet outil dans son projet de recherche (Baribeau, 2009).

Dans le cas de la présente étude, les ateliers par groupe de discussion ont été choisis spécifiquement pour répondre à l'objectif 2, soit l'élaboration de solutions pour l'instauration durable du projet Mapuche-Parc. En amenant les participants à se concerter, les idées générées étaient plus susceptibles d'être légitimes et appropriées aux yeux des communautés locales qu'en demandant séparément les idées de chaque participant.

Incidemment, l'interaction entre les participants a été une excellente occasion de confirmer les enjeux de GFCA identifiés et d'en détecter de nouveaux. Les groupes de discussion ont également été une opportunité pour les gens intéressés de se mobiliser, favorisant l'existence prolongée du projet Mapuche-Parc au-delà du présent projet de recherche.

Déroulement des groupes de discussion

Deux séances différentes de groupes de discussion ont été préparées. L'idée était de faire une première séance où les participants exprimeraient leurs idées de solution en prenant seulement en considération les informations tirées du cas du PNV, toujours dans l'optique de favoriser la légitimité du projet. En revanche, la deuxième séance visait à nourrir les

réflexions en présentant des exemples internationaux de gouvernance partagée cohérents avec le contexte local. Les exemples du chapitre 3 ont été repris à cet effet.

Baribeau (2009) souligne que le chercheur doit s'assurer de créer un climat propice à la discussion, l'échange d'idées et la confrontation constructive d'idées pour assurer le succès de groupes de discussion. C'est pour cette raison, dit-elle, que le choix des participants est intentionnel. Dans la présente étude, nous avons misé sur l'intérêt des membres des communautés par rapport au projet Mapuche-Parc pour constituer les groupes. Ainsi, les participants aux entrevues étaient automatiquement conviés à participer aux groupes de discussion et à y inviter leurs connaissances habitant dans le territoire étudié. La diversité de gens interviewés assurait une certaine diversité dans la composition des groupes de discussion.

Baribeau (2009) insiste également sur l'importance de définir précisément le rôle de l'animateur des groupes de discussion, lequel tient un rôle clé pour maintenir un climat propice aux discussions et pour passer à travers les différents thèmes planifiés. Ainsi, dépendant des objectifs de l'utilisation des groupes de discussion, l'animateur pourra par exemple souligner les éléments de confrontation qui ressortent de la discussion pour en comprendre la nature (Baribeau, 2009). Dans le cadre de notre recherche toutefois, l'objectif des groupes de discussion étant en premier lieu de générer des solutions en commun, l'animateur insistait plutôt sur les éléments de consensus. À cet effet, l'étudiante-chercheuse et l'assistant ont agi conjointement à titre d'animateurs.

Un premier groupe de discussion (GD 1) a eu lieu en compagnie de 14 participants, pour une durée de 3h30. Cette séance a permis de présenter les résultats préliminaires du projet de recherche, puis de réaliser trois activités participatives. La première activité consistait en un remue-méninge des différentes idées des participants pour le projet Mapuche-Parc. À cette étape, le groupe a été divisé entre hommes et femmes pour s'assurer que toutes les voix soient entendues. La deuxième activité s'est déroulée sous la forme d'une matrice d'entrevue²⁵ (Communauté nationale des gestionnaires, 2002).

²⁵ Matrice d'entrevue: 4 questions différentes sont présentées. Chaque participant est responsable de l'une de ses questions. 3 groupes sont formés, dans lesquels au moins une personne de chaque question est présente. Chacun leur tour, les participants posent leur question puis notent les

Quatre questions étaient alors posées, inspirées de la section « Orientations stratégiques » de l'AGTPN :

- 1) Dans le contexte de la proposition de gouvernance partagée du parc entre communautés mapuches et gouvernement, qui devrait avoir le droit de participer du côté mapuche?
- 2) Que signifie pour vous et que vous apporte le territoire du volcan?
- 3) Quels éléments peuvent unir les Mapuches autour de la gestion du territoire du volcan?
- 4) Que souhaitez-vous que le territoire du volcan représente pour vos enfants et les prochaines générations?

La troisième activité se concentrait sur les défis propres aux différentes idées amenées durant la première activité. Une activité structurée avait été élaborée, mais devant la fatigue générale, elle a été remplacée par une activité plus typiquement mapuche, soit un tour de table où chacun partageait ses impressions par rapport au projet Mapuche-Parc.

La deuxième séance a été réalisée en deux groupes différents, à la demande du ÑCT. Le premier groupe (GD 2.1) était constitué de gens intéressés par le projet Mapuche-Parc mais ne faisant pas partie du ÑCT. Cinq personnes se sont présentées pour une séance qui a duré 2h30. Le deuxième groupe (GD 2.2) était constitué uniquement de membres du ÑCT, au nombre de six participants, pour une durée de 3h. Durant cette deuxième séance, des exemples internationaux de gouvernance partagée et une mise à jour des résultats préliminaires ont été présentés. Les participants étaient ensuite invités à partager leurs idées et préoccupations en prenant en compte ces nouvelles informations. Une fois de plus, cette participation s'est faite via un tour de table.

Dans le cas des groupes de discussion, l'analyse préliminaire, qui permettait de présenter rapidement des résultats aux acteurs intéressés, était concentrée dans les réponses colligées par les participants. La transcription intégrale des groupes de discussion en verbatim a ensuite permis une analyse plus approfondie, dont il sera question dans la section suivante.

réponses de leurs collègues. Ensuite, tous les gens responsables de la même question se retrouvent ensemble et partagent les réponses obtenues. Ils élaborent ensuite un amalgame de ces réponses qu'ils présentent au reste du groupe.

4.7. Analyse des données

Selon Anadón et Savoie-Zajc (2009), l'analyse qualitative passe par trois phases. Premièrement, il y a la description, qui consiste en l'organisation des données pour qu'elles représentent le plus fidèlement possible les propos exprimés par les participants. C'est par la transcription des entrevues semi-dirigées et des groupes de discussions que cette phase s'est accomplie.

Deuxièmement vient l'analyse, où la compréhension des données, leur comparaison et la recherche d'un fil conducteur s'effectuent. L'analyse « inductive modérée » a été employée, signifiant que les fondements théoriques élaborés plus tôt sont mis de côté le temps de l'analyse, mais leur influence est reconnue. Ce type d'analyse reprend le concept de la théorie ancrée, dans lequel les catégories d'analyse émergent des données plutôt que d'être issues d'une grille d'analyse préétablie (Savoie-Zajc, 2000). Pour créer ces catégories, un processus itératif de relecture des données, de codage et de regroupement des codes en catégories a eu lieu. Pour ce qui est de la relecture des différentes données recueillies, elle permet de s'en approprier le contenu et d'en dégager graduellement un sens. Pour ce qui est du codage, il a été fait à l'aide du logiciel N'Vivo 11. Cette étape permet de décontextualiser les différents thèmes abordés de la conversation dont ils sont issus, pour les reconceptualiser dans un nouveau groupe de données, cette fois-ci rattaché au thème codé. Ensuite, les catégories sont créées en regroupant les codes pour qu'un sens plus grand se dégage de leur contenu. En d'autres mots, les catégories font état des « relations qui sont établies entre les codes pour constituer un univers de signification » (Baribeau, 2009).

Troisièmement vient l'interprétation, où l'analyse atteint un niveau conceptuel (Anadón et Savoie-Zajc, 2009), c'est-à-dire que la compréhension de la situation étudiée amène à la « théorisation, souvent partielle, du phénomène ». Cette phase s'effectue en faisant des allers-retours entre l'analyse réalisée et la théorie (Baribeau, 2009).

Les deux prochains chapitres sont le résultat de cette étape d'analyse.

Chapitre 5. Enjeux en lien avec la gouvernance des forêts par les communautés autochtones

Le premier objectif visait à identifier les enjeux de GFCA de l'étude de cas. L'analyse des données par induction modérée a permis d'identifier seize enjeux propres au contexte du projet Mapuche-Parc. Mis en relation avec le cadre d'analyse de la GFCA, ces enjeux ont ensuite été distribués parmi les quatre composantes du système socio-écologique (SSE). Outre ces enjeux, nous soutenons l'existence d'une dynamique qui interagit avec plusieurs de ces enjeux, soit la dynamique de choc culturel, sur laquelle nous reviendrons à la fin du chapitre.

5.1. Arrangements institutionnels

Les arrangements institutionnels sont caractérisés tout d'abord par la description du système de gouvernance ancestral mapuche, laquelle permet de comprendre ce que représentaient des institutions légitimes pour les Mapuches. La description du système actuel de gouvernance du PNV permet ensuite d'identifier trois enjeux en lien avec cette composante du SES.

5.1.1. Système de gouvernance ancestral mapuche

Nous observons une grande cohérence entre les réponses des participants en ce qui a trait au système de gouvernance ancestral du territoire du volcan. Ainsi, c'est presque à l'unanimité²⁶ que les groupes d'interviewés ont précisé que l'occupation durable du territoire du volcan était d'abord et avant tout une question de respect : respect comme façon d'être Mapuche, mais aussi comme attitude imposée par le volcan.

E-023 : Aller dans le territoire du volcan s'enseignait. C'est pour cela que les Mapuches étaient très prudents. On n'y allait pas seulement pour y aller. Il fallait demander la permission, toujours y transiter avec respect, ne pas dire d'insolences, parce que les arbres écoutent, les *gñen* écoutent. On ne pouvait pas y aller avec des pensées mauvaises. Les petits garçons étaient

²⁶ Deux groupes d'interviewés font exception à cette règle (E-002-003 et E-016)

respectueux avec les petites filles, respectueux de toute la famille. Encore aujourd'hui, la mère enseigne le respect. Ne pas se moquer de l'eau. Ne pas jouer sur le bord de l'eau. Ne pas uriner sur un arbre et en rire. Il ne faut pas uriner sur un araucaria, parce qu'il te donne des aliments. On va à la montagne avec calme, et si elle le permet, on part chercher des aliments. Les Mapuches savent demander les choses²⁷.

Outre le respect au volcan, l'esprit de communauté guidait également l'occupation du territoire du volcan, tel que l'exprime ce participant, tout en rappelant comment ces principes s'inscrivaient dans la manière d'être Mapuche :

E-004 : Si des Mapuches venaient faire un *sayel* de bois dans le territoire du volcan, ils ne venaient pas seulement couper des arbres. Ils devaient demander la permission, communiquer leur intention. Expliquer que le bois, ils allaient l'utiliser pour le bien commun, pas pour leur bien personnel. Il n'y avait pas d'intention de prédation. C'était une charge communautaire. Les familles avaient les mêmes pensées, les mêmes préoccupations, les mêmes restrictions. Parce que dans chacun de nous, la formation était la même²⁸.

Les valeurs soulevées rejoignent les conclusions d'autres chercheurs s'étant intéressés à l'influence des valeurs autochtones dans la gestion du territoire. D'une part, la notion de respect, omniprésente dans le discours des Mapuches sur leur occupation ancestrale du territoire, rejoint les conclusions de Beaudoin (2015) et Robinson (2012) qui identifient le respect comme valeur importante à la gestion du territoire pour les communautés étudiées. INFOR *et al.* (2016) identifient aussi le respect de la nature comme un aspect important de l'identité des Mapuches de la région de Panguipulli (tout juste au sud de notre territoire d'étude) et de leur relation à la nature. D'autre part, Beaudoin *et al.* (2015)

²⁷ "Se enseñaba como ir arriba. Por eso el Mapuche era muy cuidadoso. No se iba por ir. Hay que pedir permiso, siempre andar con respeto, no decir insolencias, porque los arboles están escuchando, los gnen están escuchando. No se podía andar con pensamientos malos. Niños respetosos con las niñas, respetosos con toda la familia. Hasta el día de hoy, la madre enseña el respeto. No reírse del agua. No ir a jugar al lado del agua. No orinar un árbol y después reírse. No se puede orinar a una araucaria, porque te da alimento. Vamos con calma, y si la montaña lo permite, vamos a buscar alimento. El Mapuche sabe pedir las cosas."

²⁸ "Si un grupo de Mapuche llegaba a hacer un *sayel* de canoa, ellos no llegaban simplemente a cortar los árboles, si no que necesitaban pedir permiso, comunicar su intención, que van a cortar un árbol. Que los que están ahí, los cuidadores, comunican sus intenciones. Que la madera, van a utilizarla para un bien común, no para un bien personal. No había intenciones de depredación. Era un cuidado comunitario. Las familias tenían los mismos pensamientos, los mismos cuidados, las mismas restricciones. Porque en cada uno de nosotros, la formación era la misma."

et Anderson (1997) soulignent la préférence des communautés autochtones à choisir des modèles d'entreprise qui reflètent cet esprit de communauté, alors que INFOR *et al.* (2016) font état de la tendance des Mapuches à organiser le travail dans un esprit communautaire.

Pour assurer la gouvernance du territoire, la structure sociale ancestrale reposait sur les valeurs identifiées, n'imposant pas de règles, mais soutenant l'esprit général de communauté et de respect de la nature.

E-004 : Ici, les *Nguillatufe*²⁹ avaient beaucoup d'importance (...). Mais jamais ils ne commandaient les autres. Il y avait aussi les *ñenpin*, les *kimche*, qui étaient les savants, et tous ensemble ils formaient une équipe multidisciplinaire, qui donnait des conseils. Mais ils ne dirigeaient pas. Ils donnaient seulement des conseils (...). Ils n'étaient pas coercitifs dans l'application de leurs conseils³⁰.

En parlant plus particulièrement de gouvernance territoriale, INFOR *et al.* appuient cette notion, en décrivant ce système de gouvernance comme une « forme décentralisée et autonome de gouvernement territorial mapuche³¹ ».

Si les valeurs identifiées permettaient de soutenir la structure sociale, il importe de souligner que la structure sociale permettait, en retour, d'assurer la transmission de ces valeurs. Le témoignage suivant laisse également entrevoir comment cette synergie s'est aujourd'hui dégradée.

E-001 : Ici il y avait une *ñenpin*. C'est une personne qui... ils la préparent dès qu'elle est petite, j'imagine... C'était la personne pour apporter la connaissance (...). Elle se dédiait à son mandat. Mon papa, quand il était petit, elle allait à sa maison. Avant le déjeuner, elle leur enseignait : vous devez faire ça... Elle restait 2 ou 3 jours, puis elle s'en allait dans une autre famille. Elle allait d'un foyer à l'autre, enseignant aux enfants, dans le territoire plus vaste

²⁹ *Nguillatufe*: Maîtres de la grande cérémonie du *Nguillatun*

³⁰ "Aquí, tuvo la importancia, los Nguillatufe (...). Pero no por eso mandaron al resto. También existieron los ñenpin, existieron también los kimche, que eran los sabios, y todos ellos conformaban un equipo que hoy día podríamos decir multidisciplinario, que daba pautas. Pero no manejaban. Ellos daban pautas. (...) Ellos no eran coercitivos en la aplicación de sus pautas."

³¹ Traduction libre par l'auteure.

de Pucura-Traitraico (...). C'était une personne avec beaucoup de connaissances. Ces enseignements se sont perdus. Ils avaient beaucoup de valeur³².

Ainsi, nous avançons que le système de gouvernance du territoire du volcan était étroitement lié à la manière d'être Mapuche; les valeurs de respect et d'esprit communautaire soutenaient la structure sociale, qui à son tour renforçait les valeurs mapuches. Ensemble, ces valeurs et cette structure sociale définissaient le lien des Mapuches avec le territoire.

Considérant que cette manière d'être a profondément changé (INFOR *et al.*, 2016 ; Ruest Bélanger, 2017) et que les utilisations du territoire sont beaucoup plus intenses (CONAF, 2013), nous soutenons qu'il serait impossible de revenir à un tel système de gouvernance. Le système de gouvernance ancestral donne toutefois de précieuses indications quant au type d'institutions que les Mapuches pourraient considérer comme étant culturellement légitimes.

5.1.2. Système de gouvernance actuel

Aujourd'hui, c'est un système de gouvernance étatique qui régit le PNV, lequel se situe, dans l'échelle d'inclusion des communautés autochtones (tableau 2), avant même la gouvernance étatique ouverte à la participation autochtone. Ce système de gouvernance se distingue du système de gouvernance ancestral par sa structure complexe et hiérarchique. Au centre de cette structure, se trouve la CONAF, qui aménage le parc, émet les règlements et prend la majorité des décisions en lien avec le développement du PNV. Sous-jacents à l'administration, les gardes-parc veillent à l'application des règlements et objectifs émis par la CONAF. Loin au-dessus de cette administration locale, divers ministères interviennent dans le parc selon leur mandat. Mentionnons le ministère des biens nationaux, à qui appartient légalement le PNV, et le ministère des œuvres

³² "Aquí había Ñenpin. Ese es una persona que... la preparan desde wawa, imagino yo... Ella era la persona para entregar el conocimiento. (...) Ella se dedicó a su mandato. Mi papa, cuando era niño, ella iba a su casa. Antes del desayuno, enseñaba a ellos: eso tenía que hacer... Estaba 2 o 3 días, y después iba a otra familia. Se iba de un hogar al otro, enseñando a los niños, en el territorio amplio de Pucura Traitraico. (...) Era una persona de mucho conocimiento. Estas enseñanzas se han perdido. Tenían mucho valor."

publiques, qui est présentement impliqué dans le parc via le projet de développement de route. Plus près mais beaucoup moins influent, se trouvent des comités consultatifs du PNV composés d'acteurs locaux des secteurs publics et touristiques (Portet Bastida, 2016).

Pour les communautés ancestrales de Pucura, plusieurs règlements relatifs au PNV sont injustes et illogiques :

E-001 : Ils ne laissent pas les *lawentuchefe* extraire de plantes médicinales, mais ils laissent les motos passer. Il y a des lois qui les favorisent³³.

E-009-010 : Aujourd'hui, il faut demander la permission au garde-parc, ce qui n'existait pas avant. Aujourd'hui, on y va pour la journée, parce que les *sayeles* n'existent plus (...). L'an passé, ils chargeaient pour sortir des pignons. Si nos ancêtres avaient un espace très vaste, pourquoi le restreindre?³⁴

E-007 : Les gardes-parc sont sur le dos des gens qui vont chercher leurs petits pignons, et ils ne sont pas aussi durs avec ceux qui arrivent dans leur grosse camionnette, ou ils (les gens en camionnette) leur donnent un incitatif, des billets, et avec ça ils deviennent amis³⁵.

Nous observons également que les gardes-parc, qui sont le visage de la CONAF sur le terrain, manquent de légitimité auprès des communautés mapuches. Coût d'entrée (E-009-010), taxe sur les pignons récoltés (GD 2.1) et demande de permis pour cueillir les pignons (E-002) sont quelques-unes des mesures que les interviewés se sont vu imposer de manière inégale par les gardes-parc. Le discours de E-002 exprime bien l'attitude mapuche devant ces règles : « Il faut obtenir un permis pour aller cueillir des pignons.

³³ "No dejan que los lawentuchefe extraigan plantas medicinales, pero dejan motos a pasar. Hay leyes que les favorecen a ellos."

³⁴ Ahora se le pide permiso al guarda parque, lo que anteriormente no existió. Ahora se va por el día, porque no existen los sayeles (...). El año pasado estaban cobrando para sacar piñones. ¿Si nuestros antepasados tenían un espacio muy amplio, por qué restringir?

³⁵ Los guarda parques aprietan mucho a la gente que va a buscar sus piñoncitos y no son tan duros con alguien que llega con una camioneta grande, o les dan algunos incentivos, pastito verde y con eso se hacen amigos"

Mais nous on est monté avec les enfants sans demander la permission. Je ne vais pas demander la permission³⁶. »

La complexité du système de gouvernance actuel, qui contraste avec le système de gouvernance ancestral, le manque de logique et d'équité des règlements et le manque de crédibilité de la CONAF auprès des Mapuches nous amène à identifier **le manque de légitimité du système de gouvernance actuel auprès des communautés mapuches** comme enjeu. Effectivement, la légitimité étant un critère important pour assurer le respect de toute institution dans la communauté (Begay *et al.*, 2007), nous avançons que le système actuel devra être repensé pour correspondre davantage à la vision mapuche de la gouvernance du parc.

Un autre enjeu réside dans le fait que **les décisions par rapport à la gouvernance du PNV ne sont pas prises localement ou en cohérence avec le contexte local**. Le cas de la route entre Palguin et Coñaripe (section 3.5) est un bon exemple : ce projet a été pensé à Santiago par le ministère des œuvres publiques, qui voyait une opportunité de développement touristique dans ce projet. En effet, la route que le ministère souhaite agrandir relie le pôle touristique qu'est Pucón aux sources thermales de Coñaripe. Le ministère a toutefois lancé ce projet sans considérer l'opinion et les aspirations locales. La CONAF elle-même ne soutient pas ce projet, y préférant une amélioration de moins grande envergure qui viserait simplement à mieux protéger le PNV des incendies (CONAF, communication personnelle, 2017). Pour les communautés mapuches, ce projet est encore moins concevable, considérant notamment leur fort attachement aux araucarias millénaires qui sont menacés par ce projet.

Finalement, les **comités consultatifs, qui sont pour l'instant la seule opportunité pour les Mapuches de participer à la gouvernance du PNV, n'ont aucun pouvoir décisionnel**, sans compter que les Mapuches n'y sont qu'un groupe d'acteurs parmi tant d'autres (Portet Bastida, 2016). En d'autres mots, ces comités consultatifs n'ont rien d'une collaboration d'égal à égal (Cornell *et al.*, 2007) entre État chilien et peuple mapuche.

³⁶ "Tiene que sacar permiso para ir a piñonear: pero subimos con niños sin pedir permiso, no voy a pedir permiso"

5.2. Environnement externe : Relation avec l'État

En ce qui a trait à la composante « environnement externe » du SSE, les enjeux les plus souvent mentionnés par les participants concernent l'implication de l'État. En fait, l'influence de l'État sur la réussite du projet Mapuche-Parc peut non seulement être caractérisée par son rôle direct dans le projet, mais aussi par son influence sur la cohésion entre Mapuches.

5.2.1. Rôle indirect de l'État dans le projet Mapuche-Parc

En effet, nous observons que certaines actions de l'État affectent négativement l'instauration du projet Mapuche-Parc, même si elles ne concernent pas directement ce projet. Quatre enjeux se dégagent du rôle indirect de l'État.

Premièrement, nous constatons que la **légitimité de la structure sociale de communauté est affectée par les mesures bureaucratiques créées par l'État**. Effectivement, l'esprit de communauté était un élément important de la structure sociale mapuche avant la colonisation (INFOR *et al.*, 2016). Par contre, la création de communautés par l'État est venue, ironiquement, détruire cet esprit communautaire. C'est qu'il est très facile de créer une communauté :

E-025 : Aujourd'hui, il suffit de rassembler onze personnes, d'aller à la CONADI³⁷ et, avec ça, on forme une communauté. Et on peut choisir le nom qu'on veut. Sans nécessité de chercher des racines ancestrales. Et ces communautés valent la même chose qu'une communauté ancestrale (fondée sur un *título de merced*). C'est ça le problème³⁸.

Ainsi, lorsqu'un conflit survient dans une communauté, il est plus simple de créer une nouvelle communauté que de régler ses différends. La création de nouvelles communautés est également favorisée par le système des subventions, qui sont octroyées

³⁷ CONADI: Corporation nationale de développement autochtone, qui relève du ministère du développement social du Chili.

³⁸ "Hoy día uno junta 11 personas, y va a la CONADI y con eso forma una comunidad. Y uno busca nombre que quiere. Sin necesidad de buscar las raíces ancestrales. Y esas comunidades valen igual que una comunidad reconocida como comunidad ancestral. Y eso es lo mal."

par communauté. De nouvelles communautés se forment donc dans la seule optique d'accéder à une subvention spécifique. Conséquemment, E-025 affirme que « si les communautés sont sur le point de s'unir, l'État arrive avec plus de projets, pour diviser³⁹. » Nous dégageons de cette situation que les nouvelles communautés manquent de reconnaissance, ce qui diminue la légitimité de l'institution de communauté.

Deuxièmement, le témoignage de E-025 soulève un autre problème quant aux mesures de l'État ; elles incitent les Mapuches à prendre des décisions en fonction de programmes de subvention à court terme. Deux autres interviewés (E-003 ; E-008) ont exprimé leur mécontentement par rapport à des projets subventionnés par l'État, disant que ces projets nuisaient à l'autonomisation des communautés. Ces propos sont cohérents avec les travaux de Cornell *et al.* (2007). Effectivement, ces derniers soulèvent qu'inciter à la poursuite de petits projets sans but à long terme nuit au processus d'autonomisation, parce qu'elles amènent le gaspillage des ressources de la communauté dans des projets sans but à long terme. En dépensant tout leur énergie dans ces projets, même les personnes les plus inspirées dans une communauté finissent par se décourager. Le rôle de l'État devrait plutôt être d'accompagner les communautés dans la réalisation d'un projet endogène qui répondrait à leur vision à long terme (Cornell *et al.*, 2007). Nous dégageons de cette situation que les **subventions par projet de l'État nuisent à l'autonomisation des communautés mapuches.**

Troisièmement, nous constatons que les actions de l'État ont, dans des moments critiques pour les communautés, eu des impacts négatifs et permanents pour ces communautés. Le cas de la Péninsule de Lican Ray illustre bien ce propos. La péninsule est un lot boisé à même la ville de Lican Ray, que les Mapuches de la région administraient selon une entente avec le ministère des biens nationaux depuis 1986 pour faire du tourisme mapuche. La péninsule faisant partie de leur territoire ancestral, les Mapuches impliqués dans le projet en sont venus à en réclamer la restitution. À cet effet, en février 2007, dix communautés ont pris possession de la péninsule. La force publique est intervenue et finalement, sept leaders du mouvement ont été accusés formellement d'usurpation non

³⁹ "Si las comunidades están a punto de unirse, el Estado llega con más proyectos, para dividir."

violente. Pendant ce temps, l'État a négocié avec un autre groupe de Mapuches, le lof Mapu, qui n'avait pas participé au mouvement de réclamation du territoire (E-i). Un interviewé précise que, alors que les dix communautés qui s'étaient initialement mobilisées pour récupérer le territoire « n'ont pas accepté l'argent de l'État, le lof Mapu, qui ne faisait pas partie du processus de récupération, a accepté de s'entendre avec l'État, a participé à la négociation et accepté l'entente (...). Le mouvement s'est divisé. CONADI les a payés 7 millions de pesos⁴⁰ chacun, pour que la péninsule ne soit pas remise aux Mapuches à perpétuité, mais bien à contrat⁴¹ » (E-i). Cette situation, dans laquelle l'État a eu une influence considérable, a fissuré le tissu social mapuche de manière permanente. Les cicatrices laissées par cet événement sont d'autant plus profondes que les leaders du groupe ayant été écartés des négociations ont dû payer leur défense du territoire par une amende considérable ou du temps en prison. Plusieurs autres situations de ce genre ont été mentionnées durant les entrevues (E-016 ; E-017 ; E-025). Cela nous amène à identifier un enjeu concernant **les actions de l'État qui nuiraient à la cohésion sociale dans les communautés mapuches de la région étudiée.**

Le cas de la péninsule pointe vers un quatrième enjeu, soit le manque de clarté de la structure de communication entre l'État et les Mapuches. En effet, dans le cas de la péninsule, le manque de structure dans les processus de négociations avec l'État a mené des organisations mapuches opportunistes à monopoliser les échanges avec l'État pour servir des intérêts personnels plutôt que ceux de l'ensemble des communautés mapuches de la région. La complexité de la structure de l'État (Portet Bastida, 2016) participe également à cette quatrième problématique. Par exemple, une participante du deuxième atelier (GD 2.1) explique comment les changements fréquents de gouvernement ralentissent la concrétisation d'une initiative relative au projet Mapuche-Parc :

Le gouvernement change, un autre arrive... Maintenant on est sur le point d'arriver à un accord. Il y a trois ans, ils sont venus à la cordillère avec nous.

⁴⁰ 7 millions de pesos équivalent, grossièrement, à 14 000\$ CAD.

⁴¹ "no aceptaron el dinero del Estado, pero el lof Mapu que no fue parte del proceso de recuperación aceptó hacer tratos con el Estado, participó de la negociación y aceptó el comodato. (...) Se dividió el movimiento. CONADI les pagó 7 millones de pesos a cada uno para que la península fuera entregada a los Mapuche no a perpetuidad, si no a comodato."

Sergio⁴² est prêt à conclure un accord avec n'importe qui qui veut travailler dans la cordillère. En août, octobre, il s'en va. Ensuite, on va devoir repartir à zéro...⁴³

Le manque de structure dans la communication entre les Mapuches et l'État est donc un enjeu à l'implantation du projet Mapuche-Parc.

5.2.2. Rôle direct de l'État dans le projet Mapuche-Parc

Pour ce qui est de la volonté de l'État à collaborer au projet Mapuche-Parc plus directement, deux relations distinctes de l'État sont identifiées, lesquelles engendrent chacune un enjeu.

Collaboration CONAF-Mapuches

Premièrement, il faut reconnaître que la CONAF fait depuis plusieurs années des efforts pour accommoder l'occupation mapuche dans le PNV. Par exemple, dans le cas de collecte de pignons, la CONAF se positionne, officiellement, contre cette activité (CONAF, 2013). Toutefois, la CONAF s'est ouverte à la possibilité de permettre la collecte de pignons sous certaines conditions. Dans cette optique, la CONAF et quelques communautés de la région de Currarrehue ont collaboré à la création du « *Decálogo del piñoneo* » en 2011-2012, lequel vise à décrire les bonnes pratiques de collecte. L'implantation du décalogue tarde (Marín-Herrera, 2015), mais ses principes se sont manifestés notamment dans une rencontre avec les dirigeants des communautés mapuches, durant laquelle la CONAF a présenté les bonnes pratiques de collecte de pignons. Selon une participante, cette présentation faisait abstraction du profond savoir mapuche face aux araucarias, mettant en lumière l'attitude paternaliste de la CONAF. Cette attitude semble calquée sur celle « *del papá estado* », comme certains Mapuches interviewés se plaisent à désigner l'État (E-007; E-016). Rappelons que Cornell *et al.*

⁴² Personne haut placée dans la CONAF; nom fictif.

⁴³ "Cambia el gobierno, llega otro... ahora vamos a llegar a un acuerdo. Hace 3 años vinieron en la cordillera con nosotros. Sergio está dispuesto a llegar a un acuerdo con cualquier persona que quiere hacer cualquier trabajo en la cordillera. En agosto, octubre, se va a ir. Después vamos a empezar de nuevo, de cero..."

(2007) et Rodon (2003) insistent sur l'importance pour l'État de considérer une communauté autochtone comme partenaire à part entière pour lui permettre de s'engager dans l'autonomisation. Nous constatons qu'il reste beaucoup de chemin à faire de ce côté. En fait, nous avons perçu, à travers les rencontres avec la CONAF, que celle-ci voyait encore les Mapuches comme des « intrants » à gérer au même titre que les touristes dans l'administration du parc. Nous concluons que **l'attitude paternaliste de la CONAF vis-à-vis des Mapuches** est un enjeu à l'instauration du projet Mapuche-Parc.

Dévolution du pouvoir par l'État

Deuxièmement, la position de l'État peut être caractérisée par sa position face à la reconnaissance des droits territoriaux. De précédentes recherches ont souligné la réticence de l'État à reconnaître les droits territoriaux des Mapuches sur le PNV. D'une part, l'État est très lent à résoudre les conflits de chevauchement entre PNV et propriétés privées (Aylwin et Cuadra, 2011). D'autre part, à plus grande échelle, le Chili n'a jusqu'à maintenant pas respecté ses engagements internationaux envers les peuples autochtones dans son projet de loi pour la création du « *Servicio de Biodiversidad y Áreas Protegidas* » qui est appelé à remplacer la CONAF dans l'administration du réseau d'aires protégées nationales (Observatorio Ciudadano, 2016; Observatorio Ciudadano et Consorcio TICCA, 2017). Connaissant l'importance de la reconnaissance des droits territoriaux pour assurer le succès d'un projet de GFC (Tole, 2010; Alcorn, 2014), nous concluons que **la position réactionnaire de l'État par rapport à la reconnaissance des droits territoriaux mapuches sur le PNV** est un enjeu à la décentralisation de sa gouvernance.

5.3. Utilisateurs

Pour ce qui est de la composante « utilisateurs », nous avons identifié cinq enjeux qui freinent le projet Mapuche-Parc et associés à un débat de valeurs qui prédomine dans les communautés étudiées. Toutefois, l'attachement commun au territoire laisse entrevoir la possibilité de s'unir autour du projet Mapuche-Parc.

5.3.1. Leadership

Nous observons tout d'abord ce débat de valeurs dans la question sur la légitimité des leaders, plus particulièrement de ceux qui sont en position d'autorité. Deux types d'autorités prédominent dans le territoire : les présidents des communautés et les *lonkos*.

Les présidents ont pour rôle d'administrer leur communauté dans le cadre établi par l'État chilien, par exemple en appliquant à différents projets de subventions. Ils ne sont pas considérés comme culturellement légitimes dans la mesure où ils représentent une entité administrative créée par l'État (GD 2.1). Toutefois, plusieurs présidents, dont ceux qui composent le ÑCT, sortent de ce cadre, par exemple pour faire avancer la reconnaissance des droits autochtones et promouvoir des projets plus amples axés sur l'autonomisation mapuche (GD 2.2), rejoignant l'approche de reconstruction d'une nation détaillée par Cornell *et al.* (2007). La présence de leaders orientés vers l'intérêt des communautés plutôt que des intérêts personnels est crucial pour s'engager dans le processus d'autogouvernance autochtone (Cornell *et al.*, 2007) et par le fait même, dans l'instauration durable d'un projet de GFCA.

Pour leur part, les *lonkos* sont une autorité traditionnelle qui peut être spirituelle et/ou politique et qui a été réactivée lors d'un mouvement d'autonomisation mapuche dans les années 80 (E-003). La position de *lonko* n'implique pas de rôle administratif, mais plutôt un leadership quant à l'autonomisation mapuche. L'État reconnaît les *lonkos* comme autorités et transige souvent avec eux (E-021 ; CONAF, communication personnelle, 2017), mais les Mapuches eux-mêmes ne reconnaissent pas toujours les *lonkos* comme légitimes. Pour illustrer ce propos, soulignons que sur trois *lonkos* rencontrés pendant cette étude, aucun n'avait l'appui de tous les autres participants. Un premier était jugé comme luttant pour ses intérêts personnels : « Simón⁴⁴ a récupéré des terres juste pour lui. (...) Il travaille pour sa famille, mais pour personne d'autre⁴⁵ » (E-021). Un deuxième n'avait pas un nom de famille adéquat à son poste :

Les Minuman⁴⁶ viennent d'Argentine. (...) Quand ils sont arrivés ici, les ancêtres leur ont parlé, ils les ont pris comme servants. (...) Quand l'autre *lonko* est décédé, nous lui avons demandé (au futur *lonko* Minuman) s'il pouvait être *lonko* juste un moment, parce que les autorités (l'État) nous demandaient qui était *lonko*. Ils allaient nous concéder énormément de terres en haut. Tout ce dont on avait besoin, c'est un *lonko*. « Oui », qu'il a dit. Mais

⁴⁴ Nom fictif

⁴⁵ "Simón recupero tierras solo para el. (...) Trabaja para su familia, no más."

⁴⁶ Nom de famille fictif

après, il a gardé le titre. Il a dit : « vous m'avez nommé *lonko*, je suis le *lonko* ». Moi, je suis très mal avec ça⁴⁷. (E-i)

Finally, the third one did not have, among other accusations, the good beliefs : « Il se dit *lonko*, mais nous on ne le reconnaît pas comme *lonko*. Il va au *nguillatun* (...) manger du rôti, boire du cidre, prendre un *selfie*. Mais il n'a aucune idée c'est quoi le *nguillatun*⁴⁸. » (E-003). En outre, un interviewé a avancé que les *lonkos* représentent une autorité issue d'autres territoires mapuches qui était carrément absente de la structure sociale du territoire étudié (journal de bord, 25 avril 2017). Cela est problématique pour le succès du projet Mapuche-Parc, considérant que la légitimité des autorités est cruciale au bon fonctionnement des institutions (Begay *et al.*, 2007 ; Trosper, 2008) et pour permettre aux autorités en question d'assurer leur rôle de leader dans la communauté (Cornell *et al.*, 2007).

En ce qui a trait au leadership dans les communautés, nous retenons donc un élément positif à la mise en place du projet Mapuche-Parc, soit la présence de dirigeants orientés vers un projet d'autonomisation mapuche. Toutefois, nous constatons que la **légitimité déficiente des autorités est un enjeu à l'instauration durable du projet.**

5.3.2. Limites du groupe

Nous constatons que le débat de valeurs s'invite aussi dans une question importante dans tout projet de GFCA : qui appartient au groupe d'utilisateurs impliqués dans le projet de GFCA et peut profiter de ses bénéfices (Agrawal, 2007). **Nous avançons que les limites floues de ce groupe sont un enjeu pour l'instauration du projet Mapuche-Parc.**

⁴⁷ "Los Minuman vienen de Argentina. (...) Cuando llegaron aquí los viejos hablaron, los tuvieron a los Minuman como mocito. (...) Había fallecido el lonko y las autoridades estaban pidiendo quien es lonko. Estaba bastante la tierra que se iban supuestamente a entregar arriba y solo necesitábamos un lonko. Nosotros pedimos por servir como lonko solo un ratito. "Ya, dijo". Pero después se quedo lonko. Dijo "Soy el lonko, soy el lonko". Yo...muy mal con eso."

⁴⁸ "Se presenta como lonko pero nosotros no lo reconocemos como lonko y va al Nguillatun (...) a comer asado, beber muday y tomarse una foto, una selfie. Pero no tiene idea de que se trata el nguillatun."

Certains interviewés sont persuadés que les familles installées depuis plus longtemps dans le territoire devraient avoir plus de poids dans le projet : « Les droits du parc devraient être pour ceux qui ont un *título de merced*, pas pour les autres⁴⁹ » (E-i). Parallèlement, nous observons qu'il existe une hiérarchisation importante, bien que non écrite, des familles en fonction de leur ancienneté. Ainsi, une femme ayant grandi dans la région étudiée et ayant longtemps été présidente de sa communauté n'était toujours pas considérée comme appartenant à ce territoire (journal de bord, 28 avril 2017). Il en va de même pour une interviewée qui était née et avait vécu toute sa vie dans la région, mais dont le père, lui aussi Mapuche, venait d'un autre secteur (E-i). Il existe même un classement entre les quelques familles plus anciennes, certaines étant défavorisées par leurs racines argentines, comme l'illustre le cas des Minuman. Critiquant le fait que des Mapuches arrivés plus récemment dans la région prennent des décisions affectant l'ensemble du territoire, un interviewé clame : « Quand la maison est pleine d'invités, il faut respecter les hôtes. Ceci est notre foyer⁵⁰ » (E-i).

En revanche, durant le premier atelier, probablement inspirés par l'esprit collaboratif de l'événement, tous les participants se sont entendus pour dire que « toutes les personnes mapuches qui agissent comme des Mapuches⁵¹ » (GD 1) devraient pouvoir participer au projet. Nous remarquons que, si cette réponse est plus inclusive, elle sous-entend toujours un certain jugement de valeur par rapport à ce qui constitue un « vrai » Mapuche.

Globalement, nous avons observé qu'une certaine discrimination accompagnait invariablement la réponse à la question « Qui devrait faire partie du projet Mapuche-Parc ? », autant pendant les entrevues que les ateliers. Ceux qui souhaitent participer au projet Mapuche-Parc sont donc jugés en fonction de leur rôle dans les précédentes luttes mapuches, de leur utilisation des subventions de l'État, de leur utilisation du PNV, de leur connaissance du mapunzungun, de leur religion, etc.

⁴⁹ « Deberian ser los derechos del parque para los que tienen título de merced y no para otros »

⁵⁰ « Cuando tienes una casa llena tienes que respetar a los dueños. Esto es nuestro hogar. »

⁵¹ « Todas las personas mapuches que actúen como mapuche. »

Notons que la subjectivité observée quant à la définition de l'identité mapuche est cohérente avec d'autres travaux de recherche sur l'identité mapuche. Par exemple, Valuenza (2007) note que, si l'identité mapuche est principalement définie par la langue et l'attachement à la terre, la dégradation continue de ces deux éléments fragilise la définition de cette identité. Terwindt (2009) observe pour sa part que différentes trajectoires ont été adoptées par les Mapuches pour se défendre de la discrimination par la société chilienne, forgeant des identités mapuches variées. Terwindt explique notamment comment des activistes promeuvent une version plus traditionnelle de l'identité mapuche pour faire valoir leurs droits autochtones. Elle souligne ensuite qu'il existe toujours un écart entre l'image traditionnelle de Mapuche et l'identité que peuvent adopter ces activistes dans le contexte actuel. À l'instar de la situation observée dans notre étude de cas, elle amène que ces écarts et différentes stratégies mènent à d'innombrables jugements de valeur.

5.3.3. Cohésion interne

Bridging et bounding social capital

Nous avançons que ces jugements de valeurs affectent également la cohésion sociale dans le territoire étudié. À l'instar des observations de Terwindt (2009), nous avons constaté que les manières de vivre la culture mapuche aujourd'hui sont innombrables et toutes discutables à leur façon. Conséquemment, les gens se regroupent avec les quelques personnes qui présentent une démarche semblable, créant des groupuscules hermétiques qui refusent de travailler entre eux. Cette situation a été observée à même notre échantillon d'étude pendant la récolte de données entre deux groupes dont la complémentarité aurait pu faire avancer le projet Mapuche-Parc. Le premier groupe est déjà bien placé au niveau politique et représente un leadership en ce qui concerne le projet d'autonomisation mapuche. Les membres de ce groupe fréquentent rarement le PNV, mais considèrent celui-ci comme un élément-clé dans le projet d'autonomisation et travaillent donc à concrétiser le projet Mapuche-Parc. Le deuxième groupe est constitué d'une famille qui, exceptionnellement, a réussi à faire reconnaître partiellement ses droits territoriaux sur quelques centaines de mètres carrés dans le PNV qui lui appartenaient via un *título de merced*. Cette famille utilise activement le territoire en poursuivant des activités ancestrales telles que la cueillette de pignons, en plus d'offrir des services touristiques mapuches dans le PNV. Il nous apparaît évident que chacun des groupes

possède des capacités intéressantes pour soutenir le projet Mapuche-Parc. D'ailleurs, le deuxième groupe élabore un projet de cogestion avec la CONAF sur son lot dans le PNV. Cette initiative pourrait devenir un projet-pilote intéressant pour le projet Mapuche-Parc, mais il manque présentement l'appui des autres communautés. Le poids politique du premier groupe permettrait de régler ce problème, en plus de bénéficier au premier groupe dans son avancement par rapport au projet Mapuche-Parc. Toutefois, le premier groupe, remettant en cause la validité du tourisme mapuche comme démarche d'actualisation de la culture, refuse de travailler avec le deuxième groupe (journal de bord, 2017).

Nous en concluons que l'hétérogénéité, telle que décrite par Tole (2010) et ici représentée par les capacités complémentaires des deux groupes, pourrait être positive pour le projet Mapuche-Parc. Cette possibilité est toutefois enrayée par les jugements de valeurs qui créent des barrières entre ces groupes. Nous en dégageons une situation de haut *bonding social capital* et de faible *bridging social capital* (Agrawal, 2007 ; Flora et Flora, 2013), où la forte cohésion dans les groupuscules est invalidée par son absence entre les groupes, comme le confirme E-007 :

Il nous manque beaucoup, comme Mapuches. Les organisations ne grandissent pas parce qu'elles s'enferment dans un cercle et de là, elles ne ressortent plus (...). C'est pour ça que les organisations échouent. Quand le soleil sort, il réchauffe une seule personne ? Non, il réchauffe tout le monde⁵².

Cette situation fait également en sorte que chaque groupuscule intente ses propres démarches auprès de l'État pour s'engager dans l'autonomisation mapuche (E-008 ; E-016). Nous soulevons que cette attitude renforce la complexité de la structure de communication entre l'État et les Mapuches.

Aussi, le manque de *bridging social capital* contribue à la faible mobilité des informations entre les groupes (Flora et Flora, 2013), comme le confirme cette participante au deuxième atelier (GD 2.1) qui venait d'être mise au courant du projet d'agrandissement du domaine skiable :

⁵² "A los Mapuches nos falta mucho. Las organizaciones no crecen porque se encierran en un círculo y de ahí no salen, (...) por eso las organizaciones fracasan. ¿Cuándo el sol sale calienta a uno solo? No, calienta a todos."

Le problème, c'est qu'on ne nous informe pas (...). On est en retard. Tout ça à cause du manque d'information et d'appui entre nous. Parce que nous sommes vraiment désunis. Réellement. (...) Ils vont les faire, les pistes de ski, qui sont déjà prêtes. Et nous, on commence à peine à se réunir. Réellement, on est en retard. Et si on avait su plus tôt... Les dirigeants, c'est leur devoir d'informer leurs gens. Et nous, ce que nous avons le moins, c'est de l'information, on n'a pas d'information là-dessus. Ces deux dernières semaines, de l'information est sortie, mais avant non, on n'avait aucune idée⁵³.

Nous en tirons que le manque de *bridging social capital* nuit à la mobilisation à plus grande échelle.

Confiance mutuelle

Nous arguons que ces problèmes de cohésion sous-entendent aussi un manque de confiance mutuelle qui s'appuie sur plusieurs faits vécus. Notamment, les luttes territoriales passées ont donné lieu à plusieurs « coups de poignard dans le dos » basés sur un abus de confiance. Un exemple particulièrement évocateur est celui de la péninsule de Lican Ray décrit en section 5.2.1. N'ayant pas encore de statut légal, le lof Mapu, qui devait signer le contrat d'administration de la péninsule, a mandaté un de ses membres pour signer. « Le lof a demandé à la communauté Juan Loncopán, qui, en fait, avait un *título de merced* sur la péninsule, si elle voulait signer au nom de tout le lof. Malheureusement, la communauté Juan Loncopán a choisi de signer seulement en son nom. Alors, au final, le contrat s'est fait non pas pour tout le lof, mais seulement pour la communauté Juan Loncopán, qui dans les années suivantes a continué à administrer la péninsule⁵⁴ » (E-026). Le contrat est toutefois échu depuis 2017. Le lof Mapu, maintenant une entité légalement reconnue, est en lice pour reprendre le contrôle (E-026).

⁵³ “Pero lo que pasa es que a uno no le informa (...). Somos muy atrasados. Todo por falta de información y de apoyarnos uno con el otro. Porque estamos muy desunidos. Realmente (...). Van a hacer esta cancha de esquí, que ya está lista. Y nosotros recién nos reunimos. Entonces estamos muy atrasados. Y si eso se sabía de antes, y que los dirigentes, les corresponde informar su gente. Y nosotros lo que menos tenemos es información. No tenemos información sobre eso. Esas dos últimas semanas ha salido información, pero ante no, no teníamos idea.”

⁵⁴ “Cuando llegó el momento de la firma entre el lof Mapu y el Estado, el lof preguntó a la comunidad Juan Loncopán, que, de hecho, tenía un título de merced sobre la Península, si quería firmar en nombre de todo el lof. Lamentablemente, la comunidad Juan Loncopán eligió firmar sólo con su nombre, es así como, al final, el comodato no se hizo para todo el lof, sino que sólo para la comunidad Juan Loncopán, quienes por los años siguientes administraron la Península”

Cependant, nous constatons que le mal est fait : plusieurs interviewés restent avec un goût amer de l'historique de la péninsule et, conséquemment, une estime moins haute de leurs pairs (E-001; E-007; E-016; E-026).

En plus d'expliquer comment la confiance mutuelle a déperî à travers les années, cette situation nous amène à avancer que les institutions mises en place pour le projet Mapuche-Parc devront être bien définies légalement, même si cela implique un plus grand coût et davantage de procédures bureaucratiques. Reprenant le concept de capital social (Ostrom, 2009 ; Tole, 2010), il est clair qu'une structure moins formelle ne peut pas être soutenue présentement par le capital social des communautés mapuches de la région étudiée.

De fait, à la question « Quels défis entrevoyez-vous pour la mise en place du projet Mapuche-Parc? », l'union des Mapuches est le défi le plus souvent mentionné, bien en devant la collaboration avec l'État. E-021 résume bien la perception des participants: « Si vous réussissez à unir les communautés, je vous donne une médaille (...). Le parc peut être récupéré sans violence, mais avec sagesse. Les savoirs ancestraux peuvent servir, mais il faut que toutes les communautés s'unissent⁵⁵. »

Globalement, la dynamique de *haut bonding social capital* et de *faible bridging social capital* et le manque de confiance mutuelle **affaiblissent considérablement la cohésion interne, ce que nous identifions comme un enjeu majeur à l'instauration du projet Mapuche-Parc.**

Soulignons toutefois que le dernier témoignage présenté (E-021) laisse paraître une lueur d'espoir; sous les jugements de valeurs se trouve un noyau de culture partagée autour duquel les Mapuches pourraient s'unir. Nous avons fait valoir une part de cette culture partagée dans la section sur le système de gouvernance ancestral. Examinons maintenant comment cette culture se manifeste dans la motivation des Mapuches à entreprendre le projet Mapuche-Parc.

⁵⁵ "Si consiguen unir las comunidades les doy un premio (...). El parque se puede tomar sin violencia, pero con sabiduría. El conocimiento ancestral sí sirve, pero tienen que juntarse todos."

5.3.4. Lien avec le territoire

Les savoirs et l'attachement au territoire sont déterminants pour assurer la motivation à entreprendre un projet de GFCA, comme il a été vu dans les fondements théoriques (Ostrom, 2009). Il faut d'emblée admettre que l'attachement au territoire du volcan n'est plus ce qu'il était :

E-026 : Que signifie le volcan pour nous? Il a une valeur ancestrale importante. Mais pour les vieux, c'était beaucoup plus. C'était un espace de spiritualité ancestrale. Et pour ceux encore plus vieux, c'était encore plus important. Ils l'adoraient, le volcan était sacré, n'importe quelle prière, ils la faisaient au volcan. Maintenant, c'est un espace qui amène de la spiritualité, des connaissances ancestrales. Je lui donne seulement cette valeur. Et moi, qu'est-ce que j'inculque à mes enfants? Rien. Pour les nouvelles générations, ça va représenter des ressources économiques et un espace de divertissement⁵⁶.

Cela dit, à travers la collecte de données, nous avons observé que le lien entre les Mapuches et le territoire du volcan n'était pas disparu. Les plus âgés ont vécu le mode d'occupation ancestral du territoire du volcan, avec notamment la cueillette de pignons sur plusieurs semaines et les cérémonies d'offrandes au volcan (E-001; E-002; E-006). Qui plus est, la génération suivante garde des souvenirs d'avoir participé à ces activités étant enfants (E-007; E-009-10; E-011; E-013; E-017; E-021; E-026). Finalement, les plus jeunes ont connu le PNV de manière plus « chilienne », en s'y rendant en automobile pour la journée sans exercer une occupation autre que touristique (E-015; E-019; E-022). Cette situation se renverse toutefois avec la montée du tourisme mapuche; ceux qui œuvrent dans ce domaine réapprennent minutieusement les pratiques de leurs ancêtres (E-015). Globalement, nous retenons que plusieurs savoirs liés au territoire du volcan sont encore accessibles, par rapport aux bonnes pratiques de cueillette des pignons et des plantes médicinales, à la construction de *sayeles*, aux différents sentiers pour transiter dans le territoire, à l'importance écologique de ce territoire et à sa fragilité (Portet Bastida, 2016;

⁵⁶ “¿Qué significa el volcán para nosotros? Tiene un valor ancestral importante. Pero para los viejitos, era mucho más, estaba un espacio de espiritualidad ancestral. Y para los más viejos, era más importante, lo adoraban, era sagrado, cualquier rogativa, la hacían al volcán. Ahora es un espacio que aporta espiritualidad, conocimiento ancestral. Le doy valor solamente. Yo, ¿qué inculco a mis hijos? Nada. Para las nuevas generaciones, van a ver lo como recurso económico y espacio de recreación.”

Ruest Bélanger, 2017), ainsi qu'aux attitudes conséquentes à adopter pour assurer sa pérennité, tel que décrit en section 5.1.1. Nous constatons toutefois que **la transmission des savoirs et de l'attachement ancestraux aux plus jeunes générations** est un enjeu à l'instauration du projet Mapuche-Parc.

C'est dans cet esprit que les participants du premier atelier ont rédigé en commun la réponse suivante à la question « Que représente le territoire du volcan pour vous et que souhaitez-vous qu'il représente aux yeux de vos enfants et des générations à venir? » :

Le territoire du volcan est notre source de savoir. Il apporte les aliments, les plantes médicinales, les eaux que nous avons, l'énergie qui donne envie de vivre. Ces espaces ne sont pas seuls : s'y trouvent les *gñen*, les *newen*.

Pour le futur, ce sera un espace où l'on pourra transiter librement et connaître le territoire spirituellement, où la culture et l'histoire se maintiendront vivants. Un lieu dont nos enfants vont prendre soin avec le savoir et le bien vivre que nous laissons. Pour tous les Mapuches, indépendamment des conflits⁵⁷.

Un des aspects importants qui ressort de ce discours est l'idée du territoire du volcan comme d'un endroit où garder la culture vivante. Cette idée traduit bien la motivation des Mapuches à reprendre le contrôle du PNV pour en faire un élément-clé du processus d'autonomisation mapuche.

5.4. Territoire

Pour ce qui est de la composante territoire du SSE, nous avons identifié trois enjeux : un en lien avec les perceptions des communautés par rapport au projet Mapuche-Parc et deux autres en lien avec les droits territoriaux.

⁵⁷ “El espacio del volcán es nuestro kimün: entrega los alimentos, los lawen, los aguas que tenemos, la energía que nos da ganas de vivir. Esos espacios no están solos: están los gñen, los newen. Un ideal para el futuro: Un espacio donde se puede transitar libremente y conocer el territorio espiritualmente, donde la cultura y la historia se mantienen vivas. Un lugar que van a cuidar nuestros hijos con el kimün y el kmei mongen que dejemos. Para todos los Mapuches, independiente de los conflictos.”

5.4.1. Perceptions

Dans le cas du projet Mapuche-Parc, le PNV est toujours perçu comme étant en très bonne condition (CONAF, 2013). Cela dit, nous amenons que la pression grandissante du développement touristique (Portet Bastida, 2016) pourrait bientôt avoir des impacts négatifs et permanents sur l'intégralité écologique du PNV. Citons notamment l'élargissement de la route entre Palguin et Coñaripe, l'exploitation de la face sud du Volcan Villarrica pour le ski et le fait qu'aucune quantité maximale de visiteurs n'ait encore été déterminée (section 3.5). Une participante au deuxième atelier (GD 2.1) exprime bien l'inquiétude, basée sur des valeurs partagées par la grande majorité des Mapuches, qui règne par rapport au développement touristique du PNV :

Je pense à mes enfants, à mes petits-enfants, à mes arrière-petits-enfants qui viendront dans le futur. Qu'est-ce qu'on leur aura laissé ? Un volcan, mais plein de neige polluée, de l'eau polluée. Ce n'est pas ça la vie. Nous, comme Mapuches, nous ne sommes pas habitués à vivre comme ça. Et c'est inquiétant. Je suis vraiment inquiète de cette situation. Ils voient ça (le projet de pistes de ski) comme du progrès. Mais jusqu'où va le progrès ? C'est inquiétant. Merde, je ne sais pas comment le faire. Il faut s'unir comme peuple, comme Mapuches. Il y a des Mapuches qui ont accompli de grandes choses. En haut, nous avons un immense *newen*. Et ne pas le défendre serait notre faute. Nous serions coupables de ne pas défendre ça. Je ne sais pas comment faire. Parce que, même si ça arrive, qu'ils viennent à Lican Ray, nous, on ne verra pas les touristes. Les entreprises, les guides touristiques, c'est à eux que ça va profiter. Eux qui viennent d'ailleurs, qui vont attirer des Anglais, des Français. Alors, je ne peux pas dire que ce sera du grand développement⁵⁸.

⁵⁸ "Yo pienso en mis hijos, mis nietos, mis bis-nietos que vienen a futuro, ¿que vamos a dejarlos? Un volcán, pero lleno de nieve contaminada, el agua contaminada. Eso no es vida. Nosotros como Mapuche nos estamos acostumbrados a vivir así. Y eso es preocupante. Yo realmente estoy preocupada por este tema. Ven lo (el proyecto de cancha de esquí) como progreso. ¿Pero hasta qué punto va el progreso? Es preocupante. Pucha, no sé, como hacerlo. Tenemos que unirnos como pueblo, como Mapuche. Hay Mapuches que han logrado grandes cosas. Arriba tenemos un tremendo *newen*. Y no defenderlo sería nuestra culpa. Sería nuestra culpa no defender eso. No sé cómo hacerlo. Porque si quiera, si ven a Lican Ray, nosotros no vamos a ver los turistas. Los empresarios, los guías turísticos son los que van a beneficiar, que vienen de otro lado, que van a atraer ingleses, franceses. Entonces, no puedo decir que va a ser un grande desarrollo."

La dernière partie de cette citation soulève une autre source de mécontentement pour les Mapuches, soit le fait que ce sont « des gens de l'extérieur qui montrent ce qu'on a protégé pendant des milliers d'années⁵⁹ » (E-022).

Pour le ÑCT, la perspective du projet Mapuche-Parc comporte deux avantages majeurs : la possibilité d'une gestion plus durable, qui assure la protection à la fois de l'environnement et du patrimoine mapuche contenus dans le PNV, et la rétention des bénéfices issus du tourisme au niveau local (Réunion avec le ÑCT, 2017).

Certains participants à l'étude ont toutefois précisé que la gestion du PNV par les Mapuches ne garantirait pas nécessairement une meilleure conservation de l'environnement.

E-016 : Je ne suis pas contre le tourisme, mais comme il se présente ici, oui. Le tourisme comme le présentent Sernatur⁶⁰ et l'État chilien est néfaste pour nous. Il n'y a pas eu de réunion : comment va-t-on faire le tourisme ? J'ai fait du folklore mapuche, je m'en fais l'autocritique, je folklorisais la culture mapuche, c'est un manque de respect à notre esprit. Que diraient nos ancêtres ? (...) Je ne sais pas s'ils sont prêts à récupérer le parc, avec ce que je vois⁶¹.

E-025 : Si ce n'était que de moi, il n'y aurait pas de tourisme. Mais il y a une manière de le faire. Si on fait du tourisme mapuche, il faut un bon chemin pour le touriste, parce que le non-mapuche n'aime pas marcher dans de mauvais chemins. On va vouloir plus d'argent, le tourisme rural se prête à ça. C'est pour ça que je ne suis pas d'accord avec le tourisme. On ne peut pas s'opposer à la route (route Palguin-Coñaripe) si on veut faire du tourisme⁶².

⁵⁹ "Son personas de afuera que muestran lo que hemos protegido por miles de años."

⁶⁰ Service national de tourisme, relevant du ministère de l'économie, du développement et du tourisme du Chili

⁶¹ "No estoy en contra del turismo, pero cómo se plantea acá. El turismo como lo plantean Sernatur y el Estado chileno es nefasto para nosotros. No ha habido reunión: ¿cómo vamos a hacer turismo? Yo hice el folklor mapuche, me hago la autocrítica, yo estaba folklorizando la cultura mapuche, es falta de respeto a nuestro espíritu ¿qué dirían nuestros ancestros? (...) No sé si están preparados para hacer recuperación del parque, con lo que yo veo."

⁶² "Si fuera por mí no se hiciera turismo, pero hay una manera de hacerlo. Si hacemos turismo mapuche necesitamos tener un camino bueno para el turista, porque el winka no quiere caminar

Le premier témoignage soulève le manque de capacités des Mapuches pour gérer une aire protégée. Le deuxième témoignage souligne comment ce manque de capacités pourrait pousser les Mapuches impliqués dans le tourisme à surexploiter à la fois le territoire du volcan et la culture mapuche. La peur qu'ont certains Mapuches de voir leurs pairs surexploiter l'environnement à travers le tourisme est également identifiée par INFOR *et al.* (2016).

Nous concluons donc que la pression grandissante sur l'intégrité du PNV motive les Mapuches à se mobiliser pour participer à la gouvernance du parc. **Cette motivation est toutefois freinée par la perception qu'ont les Mapuches de leurs capacités et celles de leurs pairs pour entreprendre un tel projet.**

5.4.2. Droits territoriaux

Un autre aspect du projet Mapuche-Parc où plusieurs participants appellent à la précaution concerne la reconnaissance des droits territoriaux. Les communautés mapuches autour du PNV ne manquent pas de recours pour faire valoir leur droit à s'inviter dans la gouvernance du parc (Portet Bastida, 2016). Droits territoriaux issus de titres de propriété et d'usage ancestral, accords internationaux pour la restitution de territoires usurpés et la reconnaissance du rôle des peuples autochtones dans la protection de l'environnement et projets locaux de gestion intégrée du territoire sont tous des instruments légaux qui appuient la concrétisation du projet Mapuche-Parc (Observatorio ciudadano, 2016 ; Portet Bastida, 2016). Toutefois, les participants ne s'entendent pas sur quels droits devraient être utilisés parmi cet arsenal. Certains favorisent la réclamation de portions isolées du territoire, notamment via les titres de propriété que certains possèdent, alors que d'autres valorisent la réclamation du territoire dans son ensemble et pour tous les Mapuche via les droits ancestraux.

mal. Vamos a querer más dinero, el turismo rural se presta para eso. Por eso no estoy de acuerdo con el turismo. No nos podemos oponer a la carretera si queremos hacer turismo.”

La première option implique d’agir individuellement, mais avec des impacts visibles rapidement pour l’ensemble des Mapuches, comme le fait valoir une participante du deuxième atelier (GD 2.1) :

Chaque personne pourrait réclamer un espace. Même si ce n’était qu’un Mapuche qui réclamait un espace, et que ça se voit, le prochain Mapuche va aller demander un autre espace. Il y a une norme, une loi, qui est dans le C-169 aussi, que si un Mapuche est dans la cordillère, ils ne peuvent pas le sortir de là. Même s’il n’y en a qu’un⁶³.

Nous percevons toutefois que d’adopter cette stratégie comporte le risque d’être renié par ses pairs. Le cas de de la famille qui a récupéré une petite superficie du PNV, mais peine à recevoir l’appui des autres communautés, soutient cette supposition.

La deuxième option implique une mobilisation des communautés qui promet d’être longue, mais peut être vue comme plus intègre, comme l’exprime E-020 :

Il y a une superposition entre parc national et *título de merced*, mais je ne pense pas que c’est la manière de revendiquer le territoire, parce que le *título de merced* est une réduction, une logique non-mapuche. Le mieux serait de lutter sur la base du droit territorial ancestral. Se baser sur le *título de merced*, c’est légitimer la dépossession⁶⁴.

Nous voyons que cette option présente toutefois le risque de trop tarder pour intercepter les impacts permanents du développement touristique, compte tenu des implications de la reconnaissance de droits ancestraux. Ce dilemme est le même qui a miné le projet de la péninsule, où un groupe plus idéaliste -celui qui s’est retrouvé en prison- réclamait le territoire sur la base des droits ancestraux, alors que c’est un groupe plus pragmatique qui a fait valoir son titre de propriété et obtenu un contrat d’administration de la péninsule (E-i).

⁶³ “Mira, cada persona podría pedir un espacio. Cada persona. Aunque sea un Mapuche que pedí un espacio, y se ve, el otro Mapuche va a ir a pedir otro espacio. Hay una norma, una ley, está adentro del 169 también, que, si un Mapuche está en la cordillera, no le pueden sacar. Aunque sea uno.”

⁶⁴ “Hay superposición de territorio entre parque nacional y título de merced, pero no pienso que es la manera de reivindicar el territorio, porque título de merced ya es una reducción, lógica winka. Lo mejor sería de luchar sobre el tema de derecho territorial ancestral. Basarse en el título de merced es legitimar el despojo.”

Un autre problème par rapport aux droits territoriaux réside dans leur reconnaissance par l'État (Observatorio ciudadano, 2016). Cela dit, si l'État chilien a pour l'instant démontré très peu d'initiative face à l'application de ces droits, leur engagement à l'échelle internationale place les Mapuches dans une position avantageuse pour faire bouger les choses (Portet Bastida, 2016). Dans ce contexte, nous considérons que l'implication mapuche dans le PNV devient un cas intéressant pour proposer des solutions concrètes et réalistes à la reconnaissance des droits autochtones au Chili.

Cela dit, nous identifions deux enjeux en lien avec les droits territoriaux : d'une part, il **manque actuellement de reconnaissance par rapport à ces droits**, bien qu'ils soient existants. D'autre part, **le débat par rapport à quels droits mettre de l'avant freine le processus pour les faire reconnaître**.

5.5. Bilan des enjeux identifiés en lien avec le système socio-écologique

Le tableau 5 regroupe l'ensemble des enjeux identifiés selon la composante du SSE auquel ils se rattachent.

Tableau 5 Enjeux identifiés pour le projet Mapuche-Parc mis en relation avec les critères de succès

Systeme socio-écologique	Enjeux identifiés
Territoire	La motivation à reprendre la gouvernance du territoire du volcan est freinée par la perception des Mapuches par rapport à leurs capacités et celles de leurs pairs
	Actuellement peu de reconnaissance des droits territoriaux
	La reconnaissance des droits est ralentie par un débat sur quels droits territoriaux mettre de l'avant
Utilisateurs	Limites floues, liées aux jugements de valeur et à la multiplicité de définitions de l'identité mapuche
	Cohésion interne déficiente dû à la dynamique de <i>haut bonding social capital</i> et de <i>faible bridging social capital</i> et au manque de confiance mutuelle
	Les savoirs et l'attachement ancestraux au territoire du volcan sont encore présents, mais ils restent à être transmis aux plus jeunes générations
	Certains leaders sont orientés vers une démarche d'autonomisation autochtone, mais la plupart des autorités mapuches manquent de légitimité
Institutions	Le système de gouvernance actuel manque de légitimité
	Les comités consultatifs, qui sont pour l'instant la seule opportunité pour les Mapuches de participer à la gouvernance du PNV, n'ont aucun pouvoir décisionnel
	Les décisions par rapport à la gouvernance du PNV ne sont pas prises localement ou en cohérence avec le contexte local
Environnement externe: Relation avec l'État	Indirect:
	La légitimité de la structure sociale de communauté est affectée par les mesures bureaucratiques créées par l'État
	Les subventions par projet de l'État nuisent à l'autonomisation des communautés mapuches
	Les actions de l'État participent à la dégradation de la cohésion interne dans les communautés mapuches
	La structure de communication entre Mapuches et État manque de clarté
	Direct:
	La CONAF entretient une attitude paternaliste vis-à-vis des Mapuches plutôt que de les voir comme partenaires à part entière
L'État adopte une position réactionnaire par rapport à reconnaissance des droits territoriaux mapuches sur le PNV	

5.6. Dynamique de choc culturel

Au-delà de cette classification en fonction du cadre d'analyse de la GFCA, nous avons identifié une dynamique de choc culturel qui interagit avec plusieurs des enjeux. La

dynamique de choc culturel réfère aux difficultés de vivre la culture mapuche dans le contexte chilien.

Figurativement, les valeurs, la manière d'être et les structures sociales ancestrales mapuches pourraient être vues comme un noyau autour duquel la grande majorité des Mapuches s'entendent. Dans notre analyse, l'existence de ce noyau s'est particulièrement reflétée dans la grande cohérence entre les réponses des participants en lien avec le système de gouvernance ancestral. Ce système fait justement appel aux valeurs et aux structures sociales mapuches pour définir la manière ancestrale d'occuper le territoire.

Similairement, le contexte chilien s'exprime clairement à travers le système de gouvernance actuel du PNV. Ancré dans une hiérarchie sociale et dans l'ancien paradigme de conservation (Stevens, 2014), ce système de gouvernance entre en conflit avec le système de gouvernance ancestral mapuche.

Ce qui nous amène au dernier élément du choc culturel. Nous avons souligné que le système de gouvernance ancestral ne pourrait être reproduit intégralement dans le contexte présent. Concrètement, les Mapuches doivent redéfinir comment vivre leur culture dans ce contexte qui n'est, à prime abord, pas cohérent avec le noyau mapuche. Comme il n'existe pas de réponse parfaite à cette adaptation de la culture mapuche, chaque individu trouve ses propres solutions. Le problème est que, ce faisant, chacun juge les démarches différentes adoptées par ses pairs. Cette zone de choc culturel est particulièrement visible dans les enjeux en lien avec les utilisateurs. Nous avons effectivement vu que les jugements de valeurs expliquent en grande partie les problèmes de cohésion interne. Cette dynamique est cohérente avec les conclusions de Terwindt (2009) qui, tel qu'expliqué plus tôt (section 5.3.3), constatait l'existence de plusieurs démarches d'actualisation de l'identité culture, lesquelles s'entrechoquaient pour créer une hiérarchisation et une discrimination entre ces cultures.

La schématisation de la dynamique de choc culturel (figure 4) et de ses interactions avec les enjeux de GFCA (figure 5) permet de comprendre comment chacune des composantes du SSE s'enracine dans la culture mapuche et le contexte chilien.

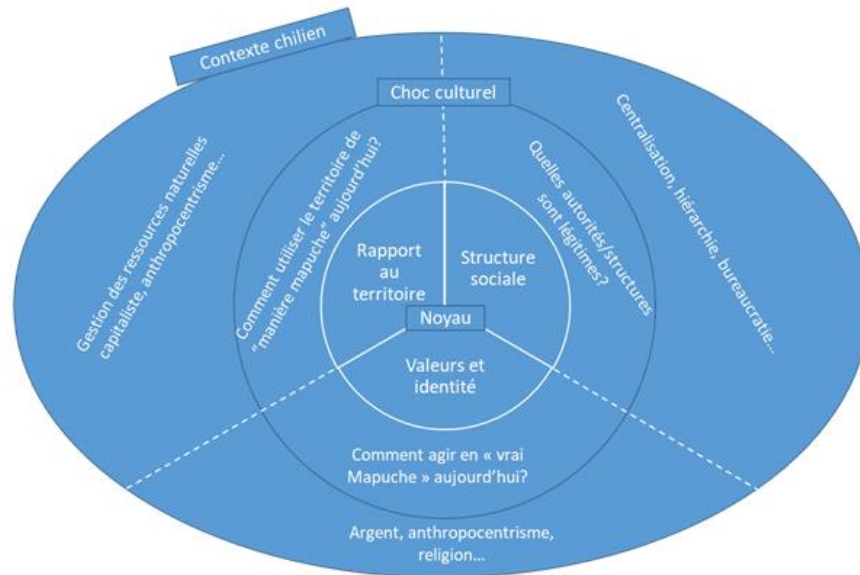


Figure 5 Dynamique de choc culturel

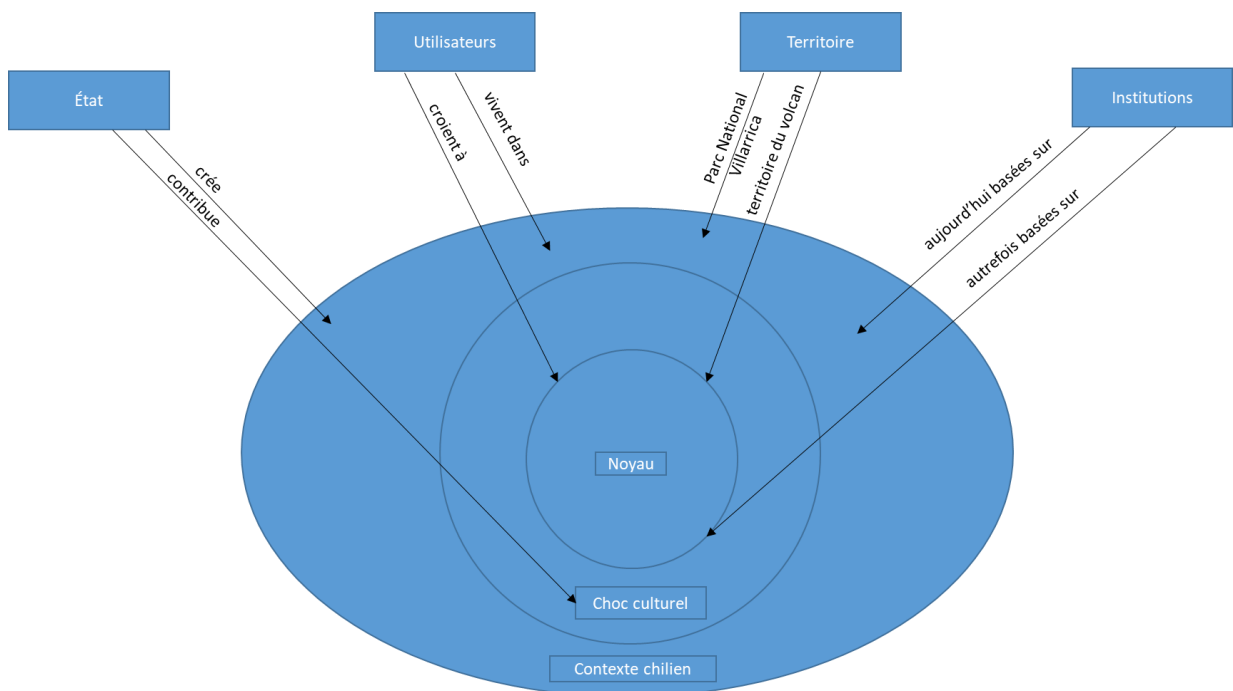


Figure 6 Interactions entre les composantes du SSE et la dynamique du choc culturel

Sachant que le sentiment d'appartenance à la culture mapuche génère de l'harmonie, alors que la rencontre avec le contexte chilien provoque de la discorde, il est pertinent de

localiser les éléments où la dynamique de choc culturel intervient pour espérer atténuer son impact.

5.7. Conclusion

En terminant, le présent chapitre a permis d'identifier seize enjeux dont l'influence négative pourrait diminuer si le projet Mapuche-Parc s'avérait un succès, lesquels sont interreliés par la dynamique de choc culturel. Parmi ces enjeux, mentionnons la réticence de l'État à céder du pouvoir aux Mapuches, le manque de cohésion dans les communautés et le manque de légitimité du système de gouvernance actuel auprès des Mapuches. On pourrait aborder ces enjeux dans une mentalité de cercle vicieux : difficile d'enclencher le projet Mapuche-Parc en présence de tels enjeux. Ou encore, on peut les aborder comme un défi à surmonter en entreprenant le projet Mapuche-Parc graduellement. La gouvernance partagée, et plus encore ses différents degrés d'inclusion illustrés dans le tableau 2, devient alors une solution à mettre en œuvre. C'est dans cet esprit que nous abordons le chapitre suivant : en cherchant la mise en place de divers petits projets qui permettront de franchir un à un les différents stades d'inclusion des communautés autochtones dans la gouvernance du parc, pour s'approcher toujours de la vision plus grande d'un parc national gouverné par le peuple qui l'a non seulement vu naître, mais l'a côtoyé bien avant sa création.

Chapitre 6. Pistes de solutions proposées pour la mise en place du projet Mapuche-Parc

Les précédents chapitres ont permis de soulever des éléments importants pour répondre à l'objectif 2, qui consistait à élaborer des solutions pour l'instauration durable du projet Mapuche-Parc en utilisant une approche participative. Ainsi, nous savons que l'implantation durable du projet doit impliquer la prise en compte des enjeux de GFCA identifiés, le partage progressif de la gouvernance du PNV et la génération d'idées au niveau local. Pour intégrer ces différentes composantes, nous procéderons en deux étapes : tout d'abord, en proposant une transformation de la dynamique de choc culturel, pour ensuite cadrer les solutions liées à cette transformation dans une progression inspirée du tableau 2.

Avant de poursuivre, notons que les solutions ici présentées représentent un amalgame des solutions proposées par les participants à l'étude, par Portet Bastida (2016), par l'étudiante-chercheuse et son comité d'encadrement à la recherche. Étant donné le stade embryonnaire du projet Mapuche-Parc, ces solutions ne sont pas exhaustives ; elles gagneront à être bonifiées, notamment en organisant d'autres groupes de discussion dans les communautés visées.

6.1. Transformation de la zone de choc culturel

Pour favoriser l'implantation d'un projet de gouvernance communautaire, nous suggérons de travailler à atténuer la zone de choc culturel. Il faudrait plutôt imaginer des mécanismes qui permettent au noyau mapuche de vivre dans le contexte chilien en harmonie. Le projet Mapuche-Parc représente une opportunité unique d'effectuer une telle transformation, en trouvant comment concrétiser la vision mapuche pour le territoire du volcan tout en prenant en compte le contexte chilien, ou plus précisément la réalité du territoire du volcan comme parc national.

En observant la dynamique de choc culturel identifiée dans le territoire étudié (Figure 4), nous constatons que les questions qui chapeautent chaque section du choc culturel sont toutes basées sur des concepts présentement flous et subjectifs (légitimités, vrai mapuche, manière mapuche). De telles questions ramènent directement aux jugements de valeurs qui sont à la source des conflits dans le territoire. Pour transformer la zone de

choc culturel, nous proposons d'emblée de remplacer ces interrogations par des questions qui reflètent tout autant les préoccupations perçues, mais se concentrent sur des concepts plus constructifs :

Tableau 6 Transformation de la zone de choc culturel

Zone de choc culturel	Zone tampon
Quelles autorités/structures sont légitimes ?	Quelles structures permettraient de refléter les principes de gouvernance mapuche, tout en étant fonctionnelles dans le contexte actuel ⁶⁵ ?
Comment agir en « vrai Mapuche » aujourd'hui ?	Comment garder l'identité et les valeurs mapuches vivants dans le contexte actuel ?
Comment utiliser le territoire de « manière mapuche » aujourd'hui ?	Comment ressusciter le rapport au territoire comme part de l'identité mapuche, tout en prenant en compte le rôle actuel du territoire ?

La figure 7 illustre comment les idées majeures issues de l'approche participative sont liées aux nouvelles questions posées par la zone tampon.

⁶⁵ Notons qu'il est question de « contexte actuel » plutôt que de « contexte chilien », de manière à y inclure le contexte mapuche actuel.

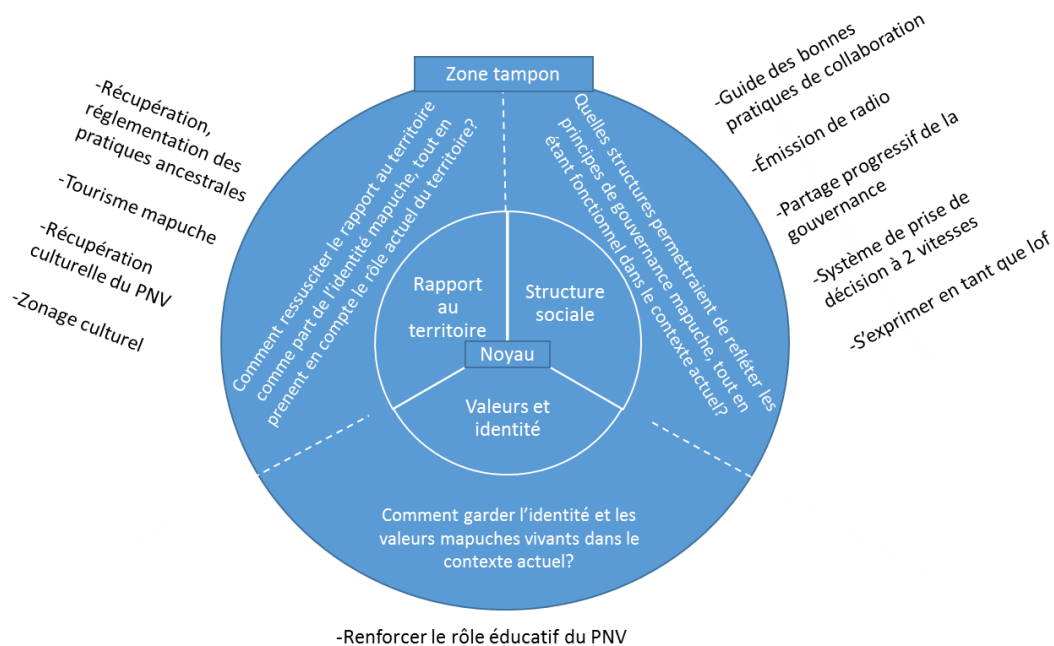


Figure 7 Solutions proposées pour concrétiser la création d'une zone tampon dans le projet Mapuche-Parc

Bien sûr, certaines de ces solutions sont plus ambitieuses que d'autres. Prenant en compte les enjeux identifiés dans le chapitre précédent, nous soulignons qu'il est important d'appliquer les solutions proposées de manière progressive pour répondre à ces enjeux.

6.2. Partage progressif de la gouvernance

Le partage progressif de la gouvernance peut favoriser la création de capacités et de capital social, la résolution de problèmes et la création d'institutions (Berkes, 2009b). C'est dans cet esprit que nous insistons sur la pertinence d'échelonner le projet Mapuche-Parc à travers les étapes du tableau 2.

6.2.1. Gouvernance étatique ouverte aux Autochtones

Ce niveau d'inclusion n'impliquant pas la reconnaissance de droits autochtones sur le territoire, il pourrait facilement être atteint dans le contexte actuel. À cet effet, la participation économique est la dimension de la gouvernance partagée qui est ciblée. En

parallèle, quelques projets pourraient déjà être entrepris par les Mapuches sans nécessiter l'ouverture de l'État.

Association de guides touristiques mapuche

Pour ce qui est de la participation économique, le tourisme mapuche ressort comme une solution évidente. Plus précisément, durant le premier atelier, le groupe de femmes a proposé la **mise en place d'une association de guides touristiques mapuche**. L'exemple de la Réserve Los Flamencos montre comment l'élaboration de contrats entre la CONAF et des associations de guides autochtones a été bénéfique aux deux parties (Retamal Valuenza, 2009). Nous considérons que la situation est facilement transposable au PNV, sachant qu'il existe déjà plusieurs guides mapuches dans le territoire avoisinant le PNV qui sont dévoués à faire briller le tourisme culturel dans la région (GD 1). Certains de ces guides travaillent déjà dans le parc et, qui plus est, en sont justement à imaginer un organisme qui relierait et faciliterait la tâche des guides mapuches travaillant dans le PNV (GD 2.1). Dans le même ordre d'idées, E-022 suggère de « former des jeunes Mapuches. Avoir des cours de premiers auxiliaires, des cours de langue directement dans la région⁶⁶ ». Cette idée rejoint ce qui a été réalisé pour la Réserve Los Flamencos, où une formation destinée directement aux guides de la réserve permet d'assurer la qualité des services touristique et de renforcer la conservation du milieu (Torres, 2012).

Initiatives mapuches

Sans requérir d'ouverture de la part de l'État face à l'inclusion des Mapuches dans la gouvernance du PNV, ceux-ci pourraient poser différentes actions qui permettraient de résoudre quelques-uns des problèmes identifiés dans le chapitre précédent.

Tout d'abord, durant le deuxième atelier (GD 2.1), un participant a proposé la **création d'une émission**, à la radio communautaire mapuche de la région, pour pallier le manque de communication dans le territoire. Le participant explique :

⁶⁶ "Capacitar a jóvenes mapuche. Tener curso de primeros auxilios, curso de otros idiomas que sean accesibles aquí."

Cette radio a un grand potentiel. On pourrait parler du parc dans cette radio. Communiquer des idées. Je propose ça. Tout ce qui manque c'est l'argent, pour payer le passage à la radio (...). Parler de ressources naturelles. Mettre de la bonne musique pour qu'ils dansent ! Pour arriver à discuter. Créer une émission. De cette manière je crois que plus de gens vont arriver ici⁶⁷.

Cette idée requiert peu de frais et nous supposons qu'elle permettrait à l'information importante de surpasser, au moins en partie, l'enjeu de *bridging social capital*.

La mobilisation par rapport au projet Mapuche-Parc pourrait aussi s'améliorer rapidement grâce à la **diffusion et l'adaptation des résultats de la présente étude** que se propose de faire le ÑCT (GD 2.2). Nous ajoutons que cette concertation devrait notamment permettre de prendre position de manière plus formelle sur les droits que les Mapuches souhaitent mettre de l'avant pour s'inviter dans la gouvernance du PNV. Encore une fois, cette action ne requiert pas d'ouverture de la part de l'État et obligerait les personnes impliquées à trouver un terrain d'entente avant d'entamer une discussion plus sérieuse avec l'État.

Dans un autre ordre d'idées, nous proposons l'élaboration d'un **guide des bonnes pratiques de collaboration avec les communautés mapuches**. Cette idée n'est pas ressortie durant la collecte de données, mais est suggérée face à la confusion générale et aux frustrations conséquentes par rapport aux interactions chaotiques entre des membres de communautés et les promoteurs de divers projets. Un modèle intéressant est le « Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats durables entre la communauté innue et le milieu régional » (Groupe de travail Premières Nations, non daté), lequel définit selon quels paramètres la communauté innue acceptera d'entreprendre un partenariat avec un organisme externe. Similairement, les communautés mapuches du territoire étudié pourraient s'entendre sur des critères pour guider la décision de s'engager ou non dans un partenariat, ce qui préviendrait la discrimination basée sur l'implication dans différents projets subventionnés par l'État. Pour éliminer les situations où un groupe prend la parole pour l'ensemble du territoire sans en être représentatif, ce guide pourrait

⁶⁷ "Tiene tremendo potencial esa radio. Podríamos conservar del parque en la radio. Podemos lograr comunicar ideas. Yo propongo eso. Lo que falta es lukas, pasaje para pasar en la radio (...). Conversando de recursos naturales. ¡Poniendo buena música para que bailen! Para llegar una conversa. Hacer un programa. Porque creo que así van a llegar más gente aquí."

également clarifier la structure de prise de décisions et statuer les responsabilités des différentes autorités mapuches. Cela dit, établir un tel guide soulève une fois de plus la question des limites du groupe.

À cet effet, une participante insiste sur l'importance de s'exprimer « non pas comme communautés, mais plutôt **comme un seul lof**⁶⁸ » (GD 2.1). Nous avançons que, s'il est pour l'instant impensable de réaliser cette union intégralement, le projet Mapuche-Parc pourrait, une fois de plus, servir de laboratoire à cette union. Ajoutons qu'il serait intéressant de réaliser le guide des bonnes pratiques de collaboration selon cette logique.

Ainsi, nous concluons que plusieurs projets pourraient déjà être entrepris pour s'approcher de la vision plus large du projet Mapuche-Parc. Ceux-ci permettraient aux Mapuches de démontrer le sérieux de leur démarche, d'afficher et de renforcer leurs capacités et de travailler à solutionner les conflits qui paralysent présentement l'avancement du projet Mapuche-Parc. Du côté de l'État, son appui aux différentes étapes proposées représenterait un premier acte de bonne volonté pour le respect des traités sur les droits autochtones signés à l'international, tout en favorisant la création de liens de confiance entre Mapuches et gouvernement.

6.2.2. Gouvernance étatique influencée par les Autochtones

Une gouvernance étatique influencée par les Autochtones implique pour sa part une certaine reconnaissance des droits autochtones sur le territoire, laquelle devrait permettre la prise de décisions plus permanentes en lien avec l'inclusion autochtone (tableau 2). À cette étape sont suggérés différents projets en lien avec la valorisation des savoirs ancestraux, la participation économique et le début d'une cogestion.

Récupération culturelle du territoire du volcan

Plusieurs participants aux entrevues et groupes de discussion ont souligné l'importance de revaloriser les connaissances et les histoires en lien avec le territoire du volcan pour recréer le lien entre les Mapuches et cet espace. Par exemple, le ÑCT propose de

⁶⁸ "No como comunidades, si no como uno solo lof."

redonner aux endroits leur nom mapuche (GD 2.2), lesquels sont un reflet du lien entre les Mapuches et le territoire du volcan, tel que le souligne un participant au deuxième atelier (GD 2.2) :

Les noms en disent long par rapport à qui occupait le territoire dans le passé. Ils montrent qu'il y avait une occupation ancestrale (...). Tout lieu, en haut, a un nom mapuche. Ça veut dire qu'il y a un rapprochement concret, un lien concret entre le territoire et certaines personnes. Et ce ne sont pas des noms en anglais ou en allemand, mais plutôt des noms qui ont une connotation clairement mapuche. Alors c'est important de les mettre en évidence⁶⁹.

À cette proposition, nous ajoutons qu'une collaboration pourrait prendre place pour intégrer une dimension culturelle à toute visite dans le parc. À cet effet, le cas du parc Pacific Rim présente une expérience intéressante, avec la création collaborative d'un sentier d'interprétation (Murray et King, 2012) et du centre de visiteurs où la culture des Nations Nuu-chah-nulth est à l'honneur (Parcs Canada, 2017b). Il existe déjà dans le PNV un sentier interprétatif, *el Werken*, centré sur la culture mapuche, mais celui-ci a été créé par la CONAF, ce qui en limite la validité auprès des communautés mapuches (CONAF, communication personnelle, 2017). Nous amenons que l'administration du PNV pourrait **collaborer avec les Mapuches à la création d'infrastructures** vouées à souligner le rôle des Mapuches dans la conservation du territoire du parc ainsi que les savoirs ancestraux liés à ce lieu, dans la mesure où les Mapuches souhaitent les partager. Cette collaboration pourrait mener à la création d'un sentier, d'un livret d'informations, d'une exposition, etc.

Sans nécessiter la reconnaissance officielle des droits mapuches sur le territoire, nous soutenons que cette étape demande la reconnaissance de la part de l'État du lien privilégié entre les Mapuches et le PNV, ce qui représente une avancée intéressante pour l'accomplissement du projet Mapuche-Parc.

⁶⁹ "Los nombres tienen mucho que decir respeto a quien ocupó el territorio antes. Muestra que había ocupación anterior. (...) Cualquiera, todo lugar arriba tiene un nombre Mapuche. Eso significa que hay un acercamiento concreto, un vínculo concreto del territorio con cierta gente. O sea, no son nombres en inglés, ni alemán, si no que tienen una connotación claramente mapuche. Así es importante evidenciarlo."

Délégation du rôle éducatif du parc

Durant le premier atelier, les participants ont formulé le désir d'utiliser le PNV pour « rééduquer les nouvelles générations qui viennent, leur donner la connaissance ancestrale de ce patrimoine, de sa signification et de ses lieux particuliers, de comment en prendre soin et l'utiliser ⁷⁰. » Plus précisément, durant cet atelier, le groupe de femmes, qui était en général plus orienté vers des solutions en lien avec le tourisme et l'éducation, a suggéré que :

les guides locaux enseignent le respect que nous avons dans ce secteur, ça va main dans la main avec l'usage éducatif et environnemental qu'on veut donner au parc. Les guides pourraient amener les enfants dans le parc, faire des sorties scolaires. L'important là-dedans serait que la personne en charge soit didactique, jeune, ait la capacité d'enseigner et d'éduquer sur tous les sujets qu'on nous enseignait ici. Ce rôle devrait revenir aux guides locaux, qui sont jeunes et innovateurs⁷¹.

Les participantes à cet atelier ont également avancé que ce rôle éducatif ne devrait pas seulement s'appliquer aux enfants mapuches, mais aussi aux non-mapuches de la région, favorisant la compréhension de la culture mapuche et de l'environnement. Le PNV a déjà une mission éducative, qui est présentement remplie par la tenue d'un événement par année à l'intention des écoles (CONAF, 2013). Approfondissant le partenariat entre la CONAF et l'association de guides touristiques proposée dans la section 6.2.1, nous avançons que la CONAF pourrait **déléguer à cette association cette mission éducative.**

⁷⁰ “reeducar a las nuevas generaciones que vienen en camino, dar el conocimiento ancestral del patrimonio que hablaban anteriormente, del cuidado, del significado y los lugares específicamente enseñarles cómo se utilizaba.”

⁷¹ “guías locales que enseñen el cuidado y respeto que tenemos en ese sector, eso va de la mano con el uso educacional y ambiental que se le quiere dar al parque, porque perfectamente se podría llevar al parque a los niños de las escuelas, a un grupo, a las comunidades, ir a una gira y lo importante de eso es que sea una persona didáctica, joven, que tenga la capacidad de enseñar y educar, todos los temas que bien lo enseñaban acá, ahí va de la mano los guías locales, que es algo más innovador que viene como de la juventud.”

Planification de l'instauration d'un comité de cogestion

Pour ce qui est de l'établissement d'une institution de cogestion, un premier pas intéressant en ce sens est celui proposé par l'exemple du Parc Pacific Rim, où un comité conjoint travaille à l'élaboration de ce qui deviendra le comité de cogestion officiel de ce parc dans le futur (Murray et King, 2012). Nous argumentons que le PNV pourrait lui aussi se munir **d'un groupe de travail paritaire** qui parle plus concrètement de la réforme de la structure de gouvernance. Sans être déjà parfaitement représentatif ou inclusif, ce groupe pourrait travailler à trouver un mode de fonctionnement qui convienne à tous les acteurs concernés, en définissant la composition et le fonctionnement du comité conjoint qui deviendrait l'organe centrale de la gouvernance partagée entre Mapuches et État chilien. Pour clarifier cette structure, le ÑCT insiste sur l'importance de visiter le Parc national Lanín (GD 2.2), homologue argentin du PNV, où une cogestion est mise en place depuis 2001 (Aylwin et Cuadra, 2011). Nous ajoutons qu'une association à plus long terme avec le comité de cogestion de ce parc pourrait permettre de guider la création d'un comité propre au PNV en s'appuyant sur l'expérience du comité argentin.

6.2.3. Gouvernance équitablement partagée

Lorsque d'un côté les Mapuches auront clarifié leurs aspirations, défini leur structure de décision, consolidé leurs acquis pour reprendre la gouvernance du PNV, et que de l'autre côté l'État sera réellement prêt à reconnaître les droits mapuches sur le PNV et aura appris à reconnaître les Mapuches comme des collaborateurs à part entière, le projet Mapuche-Parc pourra atteindre un nouveau degré d'inclusion mapuche, soit la gouvernance équitablement partagée. Ce degré d'inclusion devrait amener la restitution d'éléments de la culture mapuche effacés par la création du PNV, donner de réels pouvoirs aux Mapuches dans la gestion du PNV, donner suffisamment de crédibilité aux savoirs mapuches pour que ceux-ci soient directement utilisés dans la gestion du parc et, bien sûr, amener la création d'un comité de cogestion où le pouvoir est partagé également.

Reconstruction d'un sayel

Une idée proposée dans quatre séances d'entrevue est celle de **reconstruire un sayel** en montagne. E-017 précise : « un unique sayel, que tout le monde va utiliser. On ne peut pas construire trop de maisons⁷² ». Advenant que l'État s'engage dans la reconnaissance des droits mapuches sur le PNV, la reconstruction d'un des sayeles jadis détruit par les gardes-parc serait cohérente avec les traités internationaux qui appellent à la réparation des dommages causés par des actes passés contrevenant aux droits autochtones (OIT-169, DNUDPA et UICN, tels que cités dans Observatorio ciudadano, 2016). Une Mapuche rencontrée en dehors des entrevues formelles suggère que ce sayel devienne un point focal pour le tourisme mapuche, pour la tenue de réunions au sujet du projet Mapuche-Parc et pour la reprise d'activités ancestrales telles que la cueillette de pignons (journal de bord, 1^{er} avril 2017).

Pour concrétiser cette idée, il serait pertinent de prendre exemple sur la Réserve Los Flamencos, où les profits tirés du tourisme sont redistribués dans des projets de développement communautaire et de protection de l'environnement (Retamal Valenzuela, 2009). Dans le cas du PNV, si de tels bénéfices deviennent disponibles, nous suggérons qu'ils soient investis dans la construction du sayel, puis dans divers autres projets connexes au projet Mapuche-Parc.

Gestion mapuche des activités ancestrales

Un premier aspect de la gouvernance du PNV qui pourrait être complètement mapuche est la **gestion des activités ancestrales**. Face aux incohérences liées à la régulation des activités ancestrales relevées dans les enjeux (section 5.1.2), plusieurs interviewés ont amené l'idée que les Mapuches devraient être en charge de cet aspect de la gestion du parc, particulièrement en ce qui a trait à la cueillette de pignons. Nous amenons que ce projet pourrait être assuré par les Mapuches qui utilisent plus activement le territoire du PNV.

⁷² "Un único sayel que utilizaran todos. No se puede construir muchas casas."

Aussi, la CONAF a proposé que les communautés mapuches situées près d'entrées présentement non-officielles du parc, lesquelles donnent accès à des sentiers ancestraux, soient en charge de ces accès (CONAF, communication personnelle, 2017). Si, pour le moment, la CONAF reste conservatrice quant à l'étendue du contrôle des communautés sur ces accès, nous arguons qu'il s'agit d'une idée intéressante pour décentraliser la gestion et, éventuellement, amener de nouvelles sources de revenus dans les communautés.

Inclusion des dimensions mapuches dans le plan d'aménagement

Pour ce qui est des savoirs ancestraux, nous proposons qu'ils fassent, à cette étape, partie de la gestion du PNV. Dans le présent plan d'aménagement du Parc Villarrica (CONAF, 2013), le mot « Mapuche » n'est employé que deux fois ; cet aspect pourrait donc être amélioré. Dans ses travaux sur le partage de la gouvernance des parcs de l'Arctique canadien, Martin (2014) illustre comme le plan d'aménagement d'un parc peut être indicateur de la volonté de l'État de collaborer avec les communautés autochtones concernées. Martin souligne aussi que le plan d'aménagement est un outil important pour pérenniser des éléments de la culture des communautés autochtones intéressées. Nous inférons qu'inclure les valeurs et préoccupations mapuches en lien avec le PNV dans son plan d'aménagement, ainsi que la marche à suivre pour les respecter, enverrait un signal clair par rapport à l'importance accordée aux Mapuches.

Le cas du Parc Torngat présente une solution intéressante à cet effet : le **zonage culturel** (Parcs Canada, 2010b). Soulignons qu'un zonage existe déjà pour le PNV, divisant le territoire en sections selon leur fragilité et leur potentiel touristique. La CONAF (2013) y inclut certains éléments associés aux Mapuches, tels que les zones de cueillette de pignons, sans toutefois reconnaître clairement le caractère mapuche de ces sites d'intérêt, ou leur utilisation contemporaine.

Si les Mapuches acceptent de collaborer à un zonage plus fin du territoire, ils ne parleront pas seulement de lieux historiques à protéger. Il y a également des sites encore utilisés aujourd'hui, dont certains qu'ils voudront garder pour l'usage exclusif mapuche, tels que des sites cérémoniaux, et d'autres qu'ils pourraient partager, tels que des sites de cueillette de pignons ou des sentiers ancestraux. Bref, pour bonifier la dimension culturelle du zonage du PNV, il faudrait d'emblée le faire en étroite collaboration avec les communautés mapuches. Un projet de recherche sur le zonage culturel prend justement

forme en ce moment avec les communautés mapuches de la région (journal de bord, 13 mai 2017). Il s'agit d'une opportunité intéressante à laquelle l'administration du PNV pourrait se greffer pour en concrétiser plus rapidement les résultats.

Toujours par rapport au plan d'aménagement, le Parc Torngat amène un autre élément intéressant, soit l'élaboration d'une vision précise pour le parc qui permet d'orienter la prise de décisions (Parcs Canada, 2010b). La définition d'une vision commune est également un élément essentiel dans la démarche d'autonomisation encadrée par l'AGTPN (Moisan-De Serres et Beaudoin, 2016). Devant la diversité d'intérêts en lien avec le PNV, nous soutenons qu'il importe de réunir ces différentes mentalités autour d'une **vision commune** de ce que devrait être le PNV à long terme. Nous posons que, si cet exercice devrait au final être fait auprès de tous les acteurs impliqués dans le PNV, concevoir une vision commune propre aux communautés mapuches locales serait une bonne avancée pour le projet Mapuche-Parc. Définir une telle vision était l'un des objectifs importants des ateliers, et la section 5.3.4 présente quelques éléments de réponse à cet effet.

Création d'un comité de cogestion

La **création d'un comité de cogestion** est la motivation qui est à l'origine de la participation du ÑCT à la présente étude. Pour ce groupe, c'est à travers un comité paritaire qu'il deviendra possible pour les Mapuches d'intervenir directement dans les décisions en lien avec le développement touristique du PNV et de rediriger les retombées économiques du parc dans les communautés locales (réunion avec le ÑCT, 2017). Nous soulignons que la composition d'un tel comité demandera encore des discussions importantes, d'où l'importance d'un groupe de travail tel qu'élaboré en section 6.2.2. Quelques recommandations peuvent toutefois déjà être formulées pour favoriser la réussite d'un tel comité.

Premièrement, constatant lui-aussi un décalage entre culture mapuche et chilienne lors de rencontres communes, Portet Bastida (2016) propose la création de deux espaces distincts pour débattre de la gestion du PNV : le premier regrouperait toutes les autorités mapuches et permettrait de débattre plus longuement, comme les Mapuches ont coutume de le faire. Le comité de cogestion constituerait le deuxième espace, où seuls quelques représentants du groupe précédent échangeraient, de manière plus efficace, avec les représentants de l'état chilien impliqués dans l'administration du PNV.

Deuxièmement, le cas du Parc Torngat, avec son comité composé entièrement d'Inuits, met en valeur l'importance de confier le comité de cogestion à des gens favorables à cette collaboration (Lemelin *et al.*, 2016). L'importance de cet aspect est également soulignée dans les travaux de Rodon (2003) sur les expériences canadiennes de cogestion. Sans créer un comité de cogestion entièrement mapuche pour le PNV, nous arguons qu'il faut inclure des gens qui connaissent les deux côtés de la médaille, c'est-à-dire qui sont à la fois mapuches et représentants de l'État chilien, de manière à favoriser la compréhension entre les deux parties.

6.2.4. Gouvernance autochtone

Le dernier degré d'inclusion correspond à une gouvernance de l'AP entièrement autochtone. C'est évidemment l'objectif ultime du projet Mapuche-Parc, mais les sections précédentes montrent qu'il reste encore beaucoup d'éléments à définir pour que cette vision se concrétise. Ce sont les étapes précédentes qui permettront d'élaborer, de concrétiser et de tester les détails d'une telle gouvernance.

Conclusion

Retour sur les grandes lignes de l'étude

La présente étude a permis d'explorer différents concepts pour répondre à la question « comment favoriser l'instauration durable de projets de GFCA en Amérique latine ». Nous avons tout d'abord vu que les domaines de la gouvernance des forêts par les communautés et de l'autogouvernance autochtone soutiennent plusieurs facteurs de réussite communs, qui ont permis d'établir un cadre d'analyse de la GFCA. En se concentrant plus particulièrement sur le contexte des aires protégées, nous avons ensuite vu que celles-ci représentaient une opportunité intéressante pour entreprendre un projet de GFCA. Tel qu'illustré par trois exemples du Chili et du Canada, cette gouvernance autochtone peut prendre place progressivement, en passant d'abord par une collaboration avec d'autres acteurs tels que l'État. Cette progression permet à l'implication autochtone de débiter avant la reconnaissance complète des droits autochtones, tout en incitant à cette reconnaissance, ainsi que de favoriser la création des capacités nécessaires à la gestion de l'AP.

Ces fondements théoriques ont soutenu l'étude du cas du Parc national Villarrica et des communautés mapuches qui l'entourent. Se concentrant plus particulièrement sur les communautés ancestrales de Pucura, l'étude de cas, réalisée à l'aide d'une approche qualitative et participative, a permis d'identifier seize enjeux à la décentralisation de la gouvernance du PNV.

Soulevant notamment des problèmes de cohésion interne, de collaboration avec l'État et de mobilisation, l'étude de cas confirme l'importance de plusieurs facteurs de succès identifiés dans les fondements théoriques. Qui plus est, cette étude soulève la présence d'une dynamique présentement nuisible à la mise en place du projet Mapuche-Parc, soit la dynamique de choc culturel. Toutefois, nous avançons qu'il serait possible de renverser cette dynamique en remplaçant la zone de choc culturel par une zone tampon qui permette à la culture mapuche d'être vécue harmonieusement en contexte chilien. C'est dans cet esprit que différentes solutions sont proposées pour l'implantation durable du projet Mapuche-Parc. Celles-ci se concentrent sur la participation mapuche dans le tourisme, l'intégration d'une dimension culturelle dans l'aménagement du parc et le partage de la gestion du parc entre CONAF et Mapuches. Pour appliquer ces solutions et

s'approcher du projet Mapuche-Parc, nous insistons sur l'adoption d'une approche progressive, qui permette la reconnaissance graduelle des droits autochtones, le renforcement des capacités des communautés et le renforcement du lien de confiance entre Mapuches et État. Nous soulevons aussi que chacune des étapes proposées devra être approchée dans un sincère esprit de collaboration.

Limites de l'étude

À l'heure de conclure, il importe de mettre en perspective les résultats de cette étude en reconnaissant ses limites. Trois limites liées à la méthodologie sont identifiées.

Premièrement, l'étude de cas était limitée à un secteur très restreint. Si cette limitation a permis de mieux comprendre les dynamiques internes au territoire de Pucura, il est possible que des dynamiques à plus large échelle n'aient pas été détectées. Cette limite affecte particulièrement l'identification d'enjeux, dans le sens où certains enjeux ont pu être omis sans cette vision plus large. Le travail à plus grande échelle réalisé par Portet-Bastida (2016) permet toutefois de limiter cette possibilité.

Deuxièmement, par sa nature et son inusité, l'approche participative a comporté certaines limitations qui nous amène à avancer que ce type d'approche doit être utilisé avec parcimonie, en considérant la familiarité des participants potentiels et des chercheurs avec cette approche. En effet, nous avons constaté que les participants, bien qu'ils aient été sollicités pour de nombreux projets de recherche auparavant, n'étaient pas habitués à l'approche proposée. Si l'approche participative n'a pas donné l'abondance de résultats qu'une approche plus unidirectionnelle aurait pu fournir, il faut souligner que les communautés impliquées auraient simplement refusé de participer si la recherche ne s'était pas positionnée directement en réponse à leurs préoccupations. Cette situation reflète bien l'idée générale de l'approche participative, dont les désavantages par rapport à une approche plus conventionnelle sont rapidement dépassés par les bénéfices de l'implication des communautés.

Troisièmement, on ne peut passer sous le silence l'origine canadienne et non-autochtone de l'étudiante-chercheuse, qui fait en sorte que certaines subtilités du discours des participants et du contexte se sont sans doute perdus dans le processus de récolte de données. Toutefois, rappelons que la présence d'un assistant de recherche venu des communautés mapuches locales permettait de limiter ces échappées. De plus, les

nombreuses discussions auxquelles l'étudiante-chercheuse a participé assurent que les éléments importants ont été répertoriés.

Perspectives pour de futures recherches

Considérant que le projet Mapuche-Parc en est encore à ses balbutiements, il est difficile de prédire si son instauration durable est envisageable. Nous pouvons toutefois avancer que plusieurs bases pourraient soutenir cette instauration durable. Mentionnons l'attachement mapuche au territoire, le contexte légal favorable à la fois à l'inclusion autochtone dans la gouvernance d'AP et à la reconnaissance des droits territoriaux mapuches sur le PNV, ainsi que la présence de plusieurs personnes et groupes motivés et bien outillés pour entreprendre le projet.

Cela dit, il serait intéressant d'étudier la progression du projet Mapuche-Parc à travers le temps. Une étude longitudinale permettrait de mettre en perspective les résultats de notre recherche. De plus, le cas du projet Mapuche-Parc pourrait, à long terme, permettre de tester le cadre d'analyse de la GFCA et l'échelle d'inclusion autochtone à la gouvernance d'AP. À cet effet, il serait pertinent de réaliser un croisement de ces deux tableaux. La matrice résultante permettrait d'indiquer quel facteur de succès est nécessaire à chacune des étapes d'inclusion et de ses dimensions. En outre, les recherches de plusieurs autres auteurs en foresterie autochtone, en gouvernance communautaire et en gouvernance partagée pourraient enrichir une telle matrice. Mentionnons notamment les recherches de Rodon (2003), qui ont permis d'identifier plusieurs modalités qui peuvent faciliter ou miner l'instauration d'un partenariat entre État et communautés autochtones. Il serait également intéressant d'intégrer à cette matrice les travaux de Berkes, qui s'intéresse au processus de décentralisation par la co-gestion (2009b), à la gouvernance communautaire d'aires partagées (2009a) et aux différents modèles de SSE permettant d'analyser la gouvernance communautaire d'une aire protégée (Berkes *et al.*, 2016).

Outre la question d'instauration durable, le cas du projet Mapuche-Parc pourrait donner lieu à plusieurs autres études plus ponctuelles qui en favoriseraient la concrétisation. Par exemple, il serait intéressant d'analyser les coûts/bénéfices de la décentralisation pour vérifier la faisabilité du projet. Certaines des solutions élaborées, telles que le zonage culturel, pourraient également être approfondies dans de futurs projets de recherche. Il serait intéressant de continuer à préconiser l'approche collaborative, de manière à favoriser la création de capacités en lien avec le projet Mapuche-Parc. Soulignons

finalement que la présente étude nécessite d'être étendue aux autres communautés autour du PNV. Cette tâche devrait toutefois être menée par le ÑCT. Ce dernier point soulève d'ailleurs une notion importante : le projet Mapuche-Parc appartient avant tout aux Mapuches et ne pourra avancer que si ceux-ci s'engagent sérieusement dans le processus.

La mise en place du projet Mapuche-Parc présente un potentiel qui dépasse largement le territoire du PNV : elle pourrait contribuer à améliorer la relation entre les Mapuches et l'État, à améliorer la situation socio-économique des Mapuches impliqués, à favoriser l'intégrité écologique du PNV, à soutenir le projet d'autonomisation des communautés mapuches de la région et à inspirer l'intégration de communautés autochtones dans la gouvernance d'aires protégées ailleurs au Chili. Il y a donc lieu d'espérer que les efforts nécessaires à la mise en place du projet Mapuche-Parc seront au rendez-vous.

Bibliographie

- Adams, M. S., Service, C. N., Walkus, J., Carpenter, J., Housty, J. A., Neasloss, D., Paquet, P. C., Darimont, C. T. 2015. Décentraliser l'université par rapport à la recherche communautaire: cadre de l'engagement entre collaborateurs universitaires et autochtones dans la recherche sur les ressources naturelles et la conservation. Dans Boîte à outils des principes de la recherche en contextes autochtones: enjeux de l'éthique de recherche - Articles et contributions. Sous la direction de Gros-Louis Mchugh, N., Gentelet, K., et Basile, S. CSSSPNQL, CRDP, UQAT et Réseau DIALOG. pp. 1–10.
- Agrawal, A. 2007. Forests, Governance, and Sustainability: Common Property Theory and its Contributions. *International Journal of the Commons*, 1(1), pp. 111-136. doi: 10.18352/ijc.10.
- Alcorn, J. B. 2014. Lessons Learned From Community Forestry and Their Relevance for Redd+. USAID supported Forest Carbon, Markets and Communities (FCMC) Program. 63 p.
- Anadón, M. et Savoie-Zajc, L. 2009. L'analyse qualitative des données. *Recherche qualitative*, 28(1), pp. 1–106.
- Anderson, R. B. 1997. Corporate/Indigenous Partnerships in Economic Development: The First Nations in Canada. *World Development*, 25(9), pp. 1483–1503. doi: 10.1016/S0305-750X(97)00050-8.
- Andrade, G. S. M. et Rhodes, J. R. 2012. Protected areas and local communities: An inevitable partnership toward successful conservation strategies? *Ecology and Society*, 17(4). doi: 10.5751/ES-05216-170414.
- Arnstein, S. R. 1969. A Ladder Of Citizen Participation. *Journal of the American Planning Association*, 35(4), pp. 216–224. doi: 10.1080/01944366908977225.
- Aylwin, J. et Cuadra, X. 2011. Los desafíos de la conservación en los territorios indígenas en Chile. Observatorio de Derechos de los Pueblos Indígenas. Temuco. Disponible à:
http://observatorio.cl.pampa.avnam.net/sites/default/files/biblioteca/libro_areas_protectadas_final_para_web_.pdf.
- Baribeau, C. 2009. Analyse de données des entretiens de groupe. *Recherche qualitative*, 28(1), pp. 133–148.
- Barrena Ruiz, J., Hernando Arrese, M. et Rojas Marchini, F. 2016. Antecedentes históricos sobre el Complejo Forestal y Maderero Panguipulli , provincia de Valdivia, Centro-sur de Chile. *Bosque*, 37(3), pp. 473–484. doi: 10.4067/S0717-92002016000300004.

- Beaudoin, J.-M., Bouthillier, L., Bulkan, J., Nelson, H. et Wyatt, S. 2015. Community-based Enterprise as a Strategy for Development in Aboriginal Communities: Learning from Essipit's Forest Enterprises. *The Journal of Aboriginal Economic Development*, 9(2), pp. 24–40. doi: 10.1017/CBO9781107415324.004.
- Beaudoin, J.-M., Bouthillier, L., Bulkan, J., Nelson, H., Trospen, R. et Wyatt, S. 2016. What does “First Nation deep roots in the forests” mean? Identification of principles and objectives for promoting. *Canadian Journal of Forest Resources*, 46(January), pp. 508–519. doi: 10.1017/CBO9781107415324.004.
- Begay, Jr., M. A., Cornell, S., Jorgensen, M. et Kalt, J. P. 2007. Development, Governance, Culture: What Are They and What Do They Have to Do with Rebuilding Native Nations? Dans *Rebuilding Native Nations: Strategies for Governance and Development*. Sous la direction de Jorgensen, M. Tucson. University of Arizona Press, Arizona, pp. 34–54.
- Berkes, F. 2009a. Community conserved areas: policy issues in historic and contemporary context. *Conservation Letters*, 2(1), pp. 20–25. doi: 10.1111/j.1755-263X.2008.00040.x.
- Berkes, F. 2009b. Evolution of co-management: Role of knowledge generation, bridging organizations and social learning. *Journal of Environmental Management*, 90(5), pp. 1692–1702. doi: 10.1016/j.jenvman.2008.12.001.
- Berkes, F., Arce-Ibarra, M., Armitage, D., Charles, A., Loucks, L., Makino, M., Satria, A., Seixas, C., Abraham, J., Berdej, S. 2016. Analysis of Socio-Ecological Systems for Community Conservation. Community Conservation Research Network, Halifax, Canada. Disponible à: <http://www.communityconservation.net/resources/social-ecological-systems>.
- Binnema, T. T. E. D. et Niemi, M. 2006. “Let the Line be Drawn Now”: Wilderness, Conservation and the Exclusion of Aboriginal People from Banff National Park in Canada. *Environmental History*, 11(October), pp. 724–750.
- Borrini-Feyerabend, G., Dudley, N., Jaeger, T., Lassen, B. Broome, N. P., Philips, A., Sandwith, T. 2013. Governance of Protected Areas: From understanding to action. Best Practice Protected Area Guideline Series No. 20. UICN, Gland, Switzerland.
- Bowie, R. 2013. Indigenous Self-Governance and the Deployment of Knowledge in Collaborative Environmental Management in Canada. *Journal of Canadian Studies*, 47(1), pp.91-121.
- Chhatre, A. et Agrawal, A. 2008. Forest commons and local enforcement. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 105(36), pp. 13286–13291. doi: 10.1073/pnas.0803399105.
- Colfer, C. J. P. 2011. Marginalized Forest Peoples' Perceptions of the Legitimacy of Governance: An Exploration. *World Development*, 39(12), pp. 2147–2164. doi: 10.1016/j.worlddev.2011.04.012.
- Communauté nationale des gestionnaires. 2002. Les modèles... Un guide pratique à

l'intention des praticiens des organisations axées sur l'apprentissage. Dans *Trousse du leadership et de l'apprentissage: comment bâtir une organisation axée sur l'apprentissage*. 3^{iem} édition. Gouvernement du Canada. pp. 1–51.

Corporación Nacional Forestal. 2008. *Actualización Plan de Manejo Participativo Reserva Nacional Los Flamencos*. Gobierno de Chile, región de Antofagasta. 143 p.

Corporación Nacional Forestal. 2013. *Plan de Manejo Parque Nacional Villarrica - Segunda Edición*. Gobierno de Chile, Temuco. 172 p.

Corporación Nacional Forestal. 2014. *Borrador: plan de uso público del Parque Nacional Villarrica*. Gobierno de Chile, región de la Araucaria. 89 p.

Corporación Nacional Forestal. 2016. *Estadísticas de visitación SNAPSE*. Disponible à: <http://www.conaf.cl/parques-nacionales/visitanos/estadisticas-de-visitacion/>.

Cornell, S. *et al.* 2007. *Seizing the Future: Why Some Native Nations Do and Others Don't*. Dans *Rebuilding Native Nations: Strategies for Governance and Development*. Sous la direction de Jorgensen, M. University of Arizona Press, Tucson, Arizona. pp. 296–320.

Desbiens, C. 2010. *Step lightly, then move forward: Exploring feminist directions for northern research*. *Canadian Geographer*, 54(4), pp. 410–416. doi: 10.1111/j.1541-0064.2010.00320.x.

Dudley, N. 2008. *Lignes directrices pour les catégories de gestion des aires protégées*. UICN, Gland, Suisse. doi: 10.2305/IUCN.CH.2008.PAPS.2.fr.

Food and Agriculture Organization of the United Nations. 2016. *Situation des forêts du monde 2016*. FAO, Rome. 35 p.

Food and Agriculture Organization of the United Nations et AgriCord. 2016. *Forest and Farm Producer Organizations – Operating Systems for the SDGs*. FAO, Rome. 46 p.

Fernandes-Baca, J. et Martin, A. S. 2007. *Indigenous peoples and Protected Areas Management. Park in Peril Program, Innovations in Conservation Series*. The Nature Conservancy, Arlington. 20 p.

Flora, C. B. et Flora, J. L. 2013. *Rural Communities: Legacy and Change*. 4^{iem} édition. Westview Press. États-Unis. 397 p.

Gauthier, M. et Pravettoni, R. 2016. *Tourism starting to bleed the Lickan Antay people of the Atacama desert dry*. *The Guardian*. Disponible à: <https://www.theguardian.com/global-development/2016/aug/31/tourism-bleed-lickan-antay-atacama-desert-chile-los-flamencos>.

Gélinas, N. Chamberland, V., Bérard, M.-H., Laroche, G., Maltais, V., Pelletier, J. Roble, F. M., Savard, M. et Voudouhe, F. 2012. *Atelier international sur la foresterie communautaire dans le contexte de la REDD+*. Dans *Les cahiers de l'Institut EDS*. Institut EDS, Université Laval et McGill. 50 p.

Gilmour, D. 2016. *Forty years of community-based forestry*. FAO, Rome. Disponible à:

<http://www.fao.org/documents/card/en/c/b7c18106-c19d-412f-bd77-a35a2aee00b5/>.

Gouvernement du Québec. 2014. Loi sur le développement durable. Disponible à : <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/D-8.1.1>.

Groupe de travail Premières Nations. Non daté. Guide des bonnes pratiques pour la mise en place de partenariats d'affaires durables entre la communauté innue et le milieu régional.

Guyot, S. 2011. The Instrumentalization of Participatory Management in Protected Areas: The ethnicization of participation in the Kolla-Atacameña Region of the Central Andes of Argentina and Chile. *Journal of Latin American Geography*, 10(2), pp. 9–36. doi: 10.1353/lag.2011.0048.

Hamel, J. 1997. Étude de cas et sciences sociales. Collection Outils de recherche. L'Harmattan, Paris, France. 124 pp.

Herrmann, M. T. 2006. Indigenous knowledge and management of *Araucaria araucana* forest in the Chilean Andes: implications for native forest conservation. *Biodiversity and Conservation*, 15(2), pp. 647-662. doi: 10.1007/s10531-005-2092-6.

Higgins-Zogib, L. 2008. The Spiritual Dimension of Protected Areas: Overlooked and Undervalued. Dans *Protected Areas in Today's World: Their Values and Benefits for the Welfare of the Planet*. CBD Technical Series No.36. Montréal. pp. 50–56. Disponible à : <http://69.90.183.227/doc/publications/cbd-ts-36-en.pdf#page=59>.

Holmes, G. 2013. Exploring the Relationship Between Local Support and the Success of Protected Areas. *Conservation and Society*, 11(1), pp. 72–82. doi: 10.4103/0972-4923.110940.

Instituto Forestal de Chile, Université Laval et Corporación Nacional Forestal. 2016. Sistema de gestión local del patrimonio forestal, una mirada desde el saber ancestral en la comuna de Panguipulli. 69 p.

Indigenous Peoples Ad Hoc Working Group for the World Parks Congress. 2003. Durban Action Plan. 5^e Congrès mondial sur les parcs, Durban, Afrique du Sud.

de Jong, W. *et al.* 2010. 16 Opportunities and Challenges for Community forestry: Lessons from Tropical America. Dans *Forests and Society: Responding to global drivers of change*. pp. 299–313.

Jorgensen, M. 2007. Editor's Introduction. Dans *Rebuilding Native Nations: Strategies for Governance and Development*. Sous la direction de Jorgensen, M. Tucson, Arizona: University of Arizona Press, pp. 296–320.

Kothari, A. 2008a. Diversifying Protected Areas Governance: Ecological, Social, and Economic Benefits. Dans *Protected Areas in Today's World: Their Values and Benefits for the Welfare of the Planet*. CBD Technical Series No.36. Montréal. pp. 57–66.

Kothari, A. 2008b. Protected areas and people : the future of the past. *Parks*, 17(2), pp. 2–5.

- Kothari, A., Corrigan, C., Jonas, H., Neumann, A. et H. Shrumm. 2012. Introduction. Dans *Recognising and Supporting Territories and Areas Conserved by Indigenous Peoples and Local Communities: Global Overview and National Case Studies*. CBD Technical Series No.64. Montréal. pp. 11-15. Disponible à <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-64-en.pdf>.
- Krech, S. 1999. *The ecological Indian: myth and history*. New York: W.W. Norton & Co., 318 p.
- Langdon, S., Prosper, R. et Gagnon, N. 2010. Two Paths One Direction: Parks Canada and Aboriginal Peoples Working Together. *George Wright Forum*, 27(2), pp. 222-233. Disponible à <http://www.georgewright.org/272langdon.pdf>.
- Lemelin, R. 2012. L'aire protégée transfrontalière Torngat-Koroc : gouvernance, tourisme et retombées économiques potentielles dans les territoires du Nunatsiavut (Labrador) et Nunavik (Québec). *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 31(1), pp. 22-38. doi : 10.7202/1020707ar.
- Lemelin, R., Johnston, M., Lough, D., Rowell, J., Broomfield, W., Baikie, G. et Sheppard, K. 2016. Two Parks, One Vision: Collaborative Management Approaches to Transboundary Protected Areas in Northern Canada: Tongait KakKasuangita SilakKijapvinga/Torngat Mountains National Park, Nunatsiavut and le Parc national Kuururjuaq Nunavik. Dans *Indigenous Peoples' Governance of Land and Protected Territories in the Arctic*. Sous la direction de Herrmann, T. et Martin, T. pp. 71–83.
- Macura, B., Secco, L. et Pullin, A. S. 2015. What evidence exists on the impact of governance type on the conservation effectiveness of forest protected areas? Knowledge base and evidence gaps. *Environmental Evidence*, 4(1). doi: 10.1186/s13750-015-0051-6.
- Marín-Herrera, M. 2015. *R-Existencia de Comunidades Mapuche en el Parque Nacional Villarriva. Aportes del Desarrollo a Escala Humana para la Justicia Ambiental. Mémoire de maîtrise ès Sciences économiques et administratives, Universidad Austral de Chile, Valdivia (Chili)*. 168 p.
- Marín-Herrera, M. et Henriquez Zuñiga, C. Non daté. *Turismo de base comunitaria frente a conflictos etno-políticos y socio-ambientales en comunidades mapuche del sur de Chile*. pp. 1–13.
- Martin, T. 2014. La place des Autochtones dans la gouvernance des parcs de l'Arctique canadien. *Nouvelles pratiques sociales*, 27(1), pp.78-98. doi: 10.7202/1033620ar.
- Moisan-De Serres, A. et Beaudoin, J.-M (éditeurs). 2016. *Analyse de la gouvernance territoriale par les Premières Nations. Clé en foresterie autochtone de l'Université Laval, Essipit*. 101 p.
- Morsello, C. 2006. Company-community non-timber forest product deals in the Brazilian Amazon: A review of opportunities and problems. *Forest Policy and Economics*, 8(4), pp. 485–494. doi: 10.1016/j.forpol.2005.08.010.
- Murray, G. et King, L. 2012. *First Nations Values in Protected Area Governance: Tla-o-qui-*

- aht Tribal Parks and Pacific Rim National Park Reserve. *Human Ecology*, 40(3), pp. 385–395. doi: 10.1007/s10745-012-9495-2.
- Nepstad, D. *et al.* 2006. Inhibition of Amazon deforestation and fire by parks and indigenous lands. *Conservation Biology*, 20(1), pp. 65–73. doi: 10.1111/j.1523-1739.2006.00351.x.
- Nuu-chah-nulth Tribal Council. 2018. About Nuu-chah-nulth Tribal Council. Disponible à: <http://www.nuuchahnulth.org/about-ntc>.
- Observatorio Ciudadano. 2016. Cuestionando los enfoques clásicos de conservación en Chile: El aporte de los pueblos indígenas y las comunidades locales a la protección de la biodiversidad. 138 p.
- Observatorio Ciudadano et Consorcio TICCA. 2017. Declaración Pública: El Proyecto del Servicio de Biodiversidad y Áreas Protegidas y el deber de consulta a los pueblos indígenas.
- Organisation des nations unies. Non daté. Qui sont les peuples autochtones ? Disponible à: [http://www.gitpa.org/Autochtone GITPA 300/GITPA 300-QUI SONT LES PA.htm](http://www.gitpa.org/Autochtone/GITPA%20300/GITPA%20300-QUI%20SONT%20LES%20PA.htm).
- Organisation internationale du travail. 1989. Convention (n°169) relative aux peuples indigènes et tribaux. Disponible à https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID:312314.
- Ostrom, E. 2009. A general framework for analyzing sustainability of social-ecological systems. *Science, New Series*, 325(5939), pp. 419–422. doi: 10.1126/science.1172133.
- Ostrom, E. et Nagendra, H. 2006. Insights on linking forests, trees, and people from the air, on the ground, and in the laboratory. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, 103(51), pp. 19224–19231. doi: 10.1073/pnas.0607962103.
- Pagdee, A., Kim, Y. et Daugherty, P. J. 2006. What Makes Community Forest Management Successful: A Meta-Study From Community Forests Throughout the World. *Society & Natural Resources*, 19(1), pp. 33–52. doi: 10.1080/08941920500323260.
- Parcs Canada. 2008. Réserve de parc national du Canada Pacific Rim: Rapport sur l'état du parc. Disponible à: <http://publications.gc.ca/site/fra/403022/publication.html>.
- Parcs Canada. 2010a. Plan directeur de la Réserve de parc national du Canada Pacific Rim. Gouvernement du Canada. 74 p.
- Parcs Canada. 2010b. Plan directeur du Parc national Monts-Torngat. Gouvernement du Canada. 65 p.
- Parcs Canada. 2017a. Ébauche-Plan directeur du Parc national Monts-Torngat 2017. Gouvernement du Canada. 17 p.

- Parcs Canada. 2017b. Réserve de parc national Pacific Rim. Disponible à <https://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/bc/pacificrim>.
- Parrotta, J. A. et Trosper, R. L. 2012. Traditional Forest-Related Knowledge: Sustaining Communities, Ecosystems and Biocultural Diversity. *World Forests*. doi: 10.1017/CBO9781107415324.004.
- Pelletier, J., Gélinas, N. et Skutsch, M. 2016. The Place of Community Forest Management in the REDD+ Landscape. *Forests*, 7(170), pp. 1–24. doi: 10.3390/f7080170.
- Portet Bastida, J. 2016. Explorando las posibilidades de gobernanza de la conservación con comunidades indígenas en el Parque Nacional Villarrica Sur, Chile. Mémoire de maîtrise internationale en planification intégrée pour le développement rural et la gestion de l'environnement, Universidad Austral de Chile, Valdivia (Chili) et Univesitat d'Alacant, Alacante. 102 p.
- Putnam, R. D. 1993. The Prosperous Community: Social Capital and Public Life. *The American Prospect*, 13(13), pp. 35–42. Disponible à: http://www.prospect.org/cs/articles?article=the_prosperous_community.
- Premoli, A., Quiroga, P. et Gardner, M. 2013. *Araucaria araucana*. The IUCN Red List of Threatened Species 2013. Disponible à <http://dx.doi.org/10.2305/IUCN.UK.2013-1.RLTS.T31355A2805113.en>.
- Rashid, A. Z. M. M., Craig, D. et Mukul, S. A. 2017. Shifting paradigm of governance in the natural resources management of Bangladesh : A centralist to pluralistic approach. Dans *Protected Areas: Policies, Management & Future Directions*. Sous la direction de Rashid, A. Z. M. M. et Mukul, S. A. Nova Science Publisher. pp. 53–81.
- Retamal Valenzuela, J. R. 2009. Contratos de asociatividad con comunidades indígenas para el comanejo de áreas protegidas: la experiencia chilena. Dans VII Congreso latinoamericano de derecho florestal ambiental. 6 p.
- Robinson, L. W. 2012. "We Want Our Children to Grow Up to See These Animals:" Values and Protected Areas Governance in Canada, Ghana and Tanzania. *Human Ecology*, 40(4), pp. 571-581. doi: 10.1007/s10745-012-9502-7.
- Rodon, T. 2003. En Partenariat avec l'État: les expériences de cogestion des Autochtones du Canada. Les Presses de l'Université Laval. Québec. 315 p.
- Roy, S. N. 2009. L'étude de cas. Dans *Recherche sociale: De la problématique à la collecte de données*. Sous la direction de Gauthier, B. 5^{ème} édition. Les Presses de l'Université du Québec. Québec. pp. 199–206.
- Rights and Resources Initiative. 2016. Closing the gap: strategies and scale needed to secure rights and save forests. Washington. 40 p.
- Ruest Bélanger, C. É. 2017. Documentando la visión Mapuche sobre la gobernanza del Parque Nacional Villarrica. Document préparé pour le NCT de Pucura, sous la direction de INFOR. Valdivia. 88 p.

- Savoie-Zajc, L. 2000. La recherche qualitative/interprétative en éducation. Dans Introduction à la recherche en éducation. Faculté d'éducation, Université de Sherbrooke. Editions du CRP, Sherbrooke. pp. 171–197.
- Savoie-Zajc, L. 2009. L'entrevue semi-dirigée. Dans Recherche sociale: De la problématique à la collecte de données. Sous la direction de Gauthier, B. 5^{iem} édition. Les Presses de l'Université du Québec, Québec. pp. 339–362.
- Sepúlveda, B. et Guyot, S. 2016. Escaping the Border, Debordering the Nature: Protected Areas, Participatory Management, and Environmental Security in Northern Patagonia (i.e. Chile and Argentina). *Globalizations*, 13(6), pp. 767–786. doi: 10.1080/14747731.2015.1133045.
- Singh, V. S., Pandey, D. N. et Prakash, N. P. 2011. What determines the success of joint forest management? Science-based lessons on sustainable governance of forests in India. *Resources, Conservation and Recycling*, 56(1), pp. 126–133. doi: 10.1016/j.resconrec.2011.09.015.
- Smith, M. 2015. A Reflection on First Nations in their Boreal Homelands in Ontario: Between a Rock and a Caribou. *Conservation and Society*, 13(1), pp. 23-38. doi: 10.4103/0972-4923.161214.
- Smyth, D. 2006. Indigenous protected areas in Australia. *Parks*, 16(1), pp. 14–20.
- Sobrevila, C. 2008. The Role of Indigenous Peoples in Biodiversity Conservation: The Natural but Often Forgotten Partners. The World Bank.
- Stevens, S. 2014. Indigenous Peoples, National Parks and Protected Areas. Tucson, Arizona: The University of Arizona Press. 392 p.
- Teitelbaum, S., Beckely, T. M. et Nadeau, S. 2006. A national portrait of community forestry in Canada. *The Forestry Chronicle*, 82(3), pp. 416–428.
- Terwindt, C. 2009. The Demands of the “True” Mapuche: Ethnic Political Mobilization in the Mapuche Movement. *Nationalism and Ethnic Politics*, 15 (2), pp. 237-257. doi: 10.1080/13537110902921321.
- Tole, L. 2010. Reforms from the Ground Up: A Review of Community-Based Forest Management in Tropical Developing Countries. *Environmental Management*, 45(6), pp. 1312–1331. doi: 10.1007/s00267-010-9489-z.
- Torres, M. 2012. Indigenous Communities and Tourism : The Benefits of Co-Management, Southern Cone Journeys.
- Trosper, R. *et al.* 2008. Institutional determinants of profitable commercial forestry enterprises among First Nations in Canada. *Canadian Journal of Forest Research*. doi: 10.1139/X07-167.
- Union internationale pour la conservation de la nature. 2003. The Durban Action Plan. 5^e Congrès mondial sur les parcs, Durban, Afrique du Sud.
- United Nations Development Programme. 2012. The power of local action: Lessons from

10 Years of the Equator Prize. New York. 146 p.

United Nations Environment Programme World Conservation Monitoring Centre et International Union for Conservation of Nature. 2016. Protected Planet Report 2016. Cambridge, UK et Gland, Switzerland. doi: 10.1017/S0954102007000077.

Valuenza, E. 2007. Tierra, comunidad e identidad mapuche. *Estudios publicos*, 105, pp. 25-35.

Wilmsen, C. 2008. Negotiating community, participation, knowledge and power. Dans *Partnerships for Empowerment: Participatory Research for Community-based Natural Resource Management*. Sous la direction de Wilmsen, C. *et al.* London: Earthscan, pp. 1–22.

Wuerthner, G., Crist, E. et Butler, T. 2015. *Protecting the Wild: Parks and Wilderness*, the Foundation for Conservation. Foundation for Deep Ecology, en collaboration avec Island Press. San Francisco. 362 p.

Wulforth, B. W., Grippe, S. L. et Ward, J. M. 2008. Core Criteria and Assessment of Participatory Research. Dans *Partnerships for Empowerment: Participatory Research for Community-based Natural Resource Management*. Sous la direction de Wilmsen, C. *et al.* Earthscan. London. pp. 23–46.

Wyatt, S. 2008. First Nations, forest lands, and “aboriginal forestry” in Canada: from exclusion to comanagement and beyond. *Canadian Journal of Forest Research*, 38, pp. 171–180. doi: 10.1139/X07-214.

ANNEXE 1: Guide pour les entretiens semi-dirigés

Guide d'entretien

Avant la création du parc

1. Quelle était la signification de ce territoire pour les Mapuches? (Cosmologie, utilisations, traditions, zones différentes...)
2. Comment se prenaient alors les décisions sur la gestion du territoire? (Qui prenait les décisions, règlements, zones...)

Suite à la création du parc

1. Qu'est-ce qu'il reste de ce qui était en place avant la création du parc?
2. Qu'est-ce qui a changé pour les Mapuches? (Écologie, signification, accès...)
3. Quels sont les problèmes et enjeux présents dans le parc présentement ?
4. Considérez-vous qu'il y a de bons côtés à l'existence du parc ? Si oui, quels sont-ils ?
5. Comment se prennent les décisions par rapport à la gestion du parc ? (Qui prend les décisions, règlements, zones...)

Système de gouvernance mapuche

Les questions suivantes réfèrent aux territoires qui appartiennent à votre communauté et à comment les décisions sont prises sur ces territoires et leurs ressources.

1. Qui prend les décisions?
2. Comment sont prises les décisions?
3. Quelles sont les structures par lesquelles les élus prennent des décisions?
4. Pensez-vous que ces structures de prise de décision correspondent à l'idée que se font les membres de votre communauté de la manière dont ils souhaitent que l'autorité soit organisée et exercée? Pourquoi?
5. Est-ce que ce système respecte et intègre votre culture? Pourquoi?
6. Même s'il y a des problèmes ou des enjeux avec ce système, y a-t-il des éléments qui sont utiles et sur lesquels vous pourriez vous baser pour le projet de gouvernance du parc ?

Le parc du futur...

1. Quel est votre rêve pour le futur du parc?
 - a. Utilisations
 - b. Significations: Que voulez-vous que le parc représente dans le futur? Comment voyez-vous le futur de vos enfants par rapport au parc?
2. Avez-vous des idées pour arriver à cette vision?
3. Quels défis entrevoyez-vous par rapport à ces idées?